Crédit photo : agence Patriarche.

Université Lumière Lyon 2

INSTITUT DE PSYCHOLOGIE

LICENCE DE PSYCHOLOGIE

PRESENTATION DE LA FORMATION A L'USAGE DES ETUDIANTS

Version du
20 novembre 2020

Avant-propos

Vous avez choisi de vous inscrire ou de vous réinscrire en licence de psychologie à l'Institut de Psychologie de l'Université Lyon 2 ou vous hésitez encore à nous rejoindre et souhaitez obtenir des informations sur la formation que nous proposons ? Ce document vous est tout particulièrement destiné.

En effet, sans prétendre à l'exhaustivité, il vise à synthétiser les éléments d'information essentiels, susceptibles d'éclairer les futurs étudiants qui s'interrogent sur l'opportunité de choisir, dans ParcourSup, le Portail « Psychologie et Sciences Cognitives » de l'Université Lyon 2, les professionnels qui souhaiteraient renforcer ou valoriser leurs acquis en psychologie au sein de notre Institut, les étudiants en psychologie d'autres universités françaises ou étrangères qui souhaiteraient valider leur licence à Lyon 2, ainsi bien-sûr que les étudiants d'ores et déjà admis ou inscrits dans notre formation pour qui ce document a vocation à servir de guide tout au long de la licence et répond à la plupart des questions qu'ils peuvent se poser sur leur parcours.

La première partie de ce guide intéressera ainsi tout particulièrement les futurs étudiants qui s'interrogent sur leur orientation puisqu'elle vise à répondre à la plupart des questions qui nous sont posées chaque année au Salon de l'Etudiant à propos des objectifs de la formation et de ses débouchés. Les parties suivantes intéresseront surtout les étudiants qui ont déjà fait le choix de se former à l'Institut de Psychologie puisqu'elles répondent à des questions plus précises sur le déroulement de la formation dans ses aspects administratifs et pédagogiques. Enfin, ce guide s'achève par des réponses aux questions qui nous sont le plus fréquemment posées (FAQ) dans l'espoir de désaturer les boîtes mail des membres des équipes administrative et pédagogique…

J'espère donc que vos interrogations trouveront effectivement réponse dans ce guide et qu'il pourra bel et bien vous servir de compagnon tout au long de votre licence au sein de l'Institut de Psychologie de l'Université Lyon 2.

Tanguy Leroy
Responsable de la Licence de Psychologie

IMPORTANT
Ce guide est diffusé à titre purement indicatif.
Les informations qu'il contient, mises à jour aussi souvent que possible, n'ont aucune valeur contractuelle.

Table des matières

Présentation de la formation 4

Objectifs de la formation 5
Référentiel des compétences en licence de psychologie 11
Différents régimes de formation 15
Spécificités de la formation universitaire 19
Comment intégrer la formation ? 21

Votre scolarité 27

Le cadre institutionnel 28
Qui contacter ? 31
Inscriptions administrative et pédagogique 39
Validations d'acquis 43
Régimes Spéciaux d'Etudes 45
Testothèque 47
Mobilité académique internationale 48
Césure 50
Engagement étudiant 51
Règlement de scolarité 52
Participation aux examens 54
Accompagnement à l'entrepreneuriat 57

Contenus détaillés des enseignements 59

Maquettes des enseignements 60
Semestre 1 63
Semestre 2 68
Semestre 3 73
Semestre 4 78
Semestre 5 83
Semestre 6 97
Stage obligatoire 116

Questions fréquentes (FAQ) 118

Intégrer la formation 119
Absences 121
Validation des examens 123
Les stages 126
Accès en Master 129

Crédit photo : agence Patriarche.

PRESENTATION DE LA FORMATION

Objectifs de la formation ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Référentiel des compétences en licence de psychologie...**Erreur ! Signet non défini.**

Différents régimes de formation..... **Erreur ! Signet non défini.**

Spécificités de la formation universitaire ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Comment intégrer la formation ? ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Objectifs de la formation

Chaque année en janvier, l'Institut de Psychologie est représenté au Salon de l'Etudiant par des enseignants-chercheurs et des étudiants en fin de cursus sur le stand de l'Université Lyon 2. Pendant trois jours, nos collègues y sont confrontés à un défilé incessant de futurs bacheliers, souvent accompagnés de leurs parents, qui s'interrogent tout à fait légitimement sur leur avenir et notamment sur l'opportunité d'entamer des études de psychologie. Cette première fiche a donc pour vocation de récapituler les objectifs de la formation en licence de psychologie.

Les métiers de la psychologie

La psychologie n'étant pas enseignée au lycée, l'image que le grand public se fait du psychologue est généralement beaucoup moins claire que celle qu'il se fait du biologiste ou de l'historien, et s'avère très dépendante des images diffusées par les médias. Or, les figures du psychothérapeute et du « profiler » ont été largement médiatisées ces dernières années au travers notamment des séries télé (*In Treatment, Huff, Soprano, Lie to me, Criminal Minds…*). Il n'est donc pas particulièrement étonnant que nos amphis de première année soient remplis d'étudiants qui veulent « aider les autres » ou devenir « psycho-criminologues ». La douche peut donc s'avérer un peu fraîche, rapidement après le démarrage des cours de première année, pour les étudiants qui découvrent qu'on ne leur apprendra, en licence de psychologie, ni à apporter leur soutien aux personnes tourmentées, ni à traquer les criminels, et qu'il s'agira plus souvent d'utiliser des formules Excel que de philosopher. La méprise vient en fait d'une mauvaise compréhension de ce qu'est la psychologie… dont la réalité s'avère bien éloignée des clichés proposés par la télévision.

Rappelons donc que la psychologie est la discipline scientifique ayant pour vocation de décrire, expliquer, et prédire le comportement (notamment le comportement humain) ainsi que les processus cognitifs, affectifs et sociaux qui le sous-tendent. La psychologie s'attache donc prioritairement à produire des connaissances sur l'organisation du comportement des individus par le biais de méthodologies de recherche rigoureuses. Les connaissances produites peuvent alors être utilisées sur divers terrains, dans diverses situations, par divers professionnels notamment les psychologues.

Pour protéger les citoyens et leur garantir les compétences des psychologues en exercice, la profession de psychologue est réglementée en France par l'article 44 de la loi du 25 juillet 2005 portant diverses dispositions d'ordre social. En application de ce texte, ont le droit de faire usage du titre de psychologue essentiellement les titulaires (décret n°90-255 du 22 mars

1990 modifié par le décret n°2005-97 du 3 février 2005[1]) d'une licence mention psychologie et d'un master mention psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur[2]. La formation du psychologue s'inscrit ainsi dans le cadre des cursus européens « L-M-D » : trois années après le bac pour obtenir la licence, deux années supplémentaires pour le master, et encore trois années pour le doctorat.

L'obtention du titre de psychologue requiert donc nécessairement de passer par une formation spécialisée de cinq années. Il faut préciser toutefois que pour permettre l'insertion des diplômés sur le marché de l'emploi, le nombre de places proposées dans chacun des masters de France est limité : un processus de sélection a donc lieu à l'entrée en master, sur la base le plus souvent des résultats académiques obtenus en licence, des stages, des expériences personnelles et professionnelles, et du projet professionnel des candidats. Obtenir la licence de psychologie ne garantit donc pas l'entrée en master et l'obtention du titre de psychologue : environ 600 licences de psychologie sont délivrées chaque année à Lyon 2 alors que notre université ne propose que 340 places dans les masters de psychologie.

Précisons également que les psychologues ne sont pas psychiatres, titre réservé aux médecins (docteurs en médecine) spécialistes. Ils ne sont pas non plus psychomotriciens : il s'agit d'une formation du secteur médicosocial en trois années conférant un Diplôme d'Etat spécifique. Enfin, les psychologues ne sont pas forcément psychothérapeutes mais peuvent faire usage de ce titre à certaines conditions, de même que tous les psychothérapeutes ne sont pas psychologues[3] ! Enfin, le titre de psychanalyste n'est pas réglementé en France.

D'après la Société Française de Psychologie, en 2005, 45% étaient fonctionnaires (d'état, des hôpitaux, ou des collectivités territoriales), 30 % travaillaient au sein du milieu associatif, 5 à 10 % travaillaient pour des entreprises privées, et 10 % exerçaient une activité libérale. Leurs secteurs d'intervention sont bien plus diversifiés que l'image qu'en donnent les médias, comme l'indique le schéma de la page suivante. En fait, les débouchés pour les psychologues s'avèrent sensibles à la demande sociale : on observe ainsi un déplacement des emplois vers les fonctions de l'insertion et de l'accompagnement, de la prévention des risques psychosociaux, de la souffrance et travail, de l'éducation, de la victimologie, mais aussi celles liées au vieillissement de la population et au handicap notamment.

La réalité du marché du travail pour les psychologues est difficile. En dépit de la limitation du nombre annuel de diplômés, les emplois proposés le sont généralement à temps partiel et pour une durée limitée lorsqu'il ne s'agit pas simplement de vacations. Ceci s'explique notamment par la concurrence de non-spécialistes (les diplômés des écoles de commerce

---

1 https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006075598

2 Les modalités de réalisation du stage professionnel prévu par ce décret sont précisées par l'arrêté du 19 mai 2006. Ainsi, les étudiants récemment diplômés en France doivent justifier d'une licence et d'un master mention psychologie comportant un stage professionnel supervisé d'au moins 500 heures.

3 https://www.iledefrance.ars.sante.fr/usage-du-titre-de-psychotherapeute

dans le secteur des ressources humaines, par exemple) due au fait que les compétences spécifiques du psychologue ne sont pas toujours connues sur le terrain et que l'image du psychologue est brouillée par la méconnaissance de la galaxie « psy - quelque chose ». La plupart de nos diplômés parvient toutefois à s'insérer professionnellement de façon pérenne dans les premières années suivant l'obtention du master, rarement cependant à l'endroit où ils s'étaient projetés au moment où ils se sont inscrits en première année de licence.

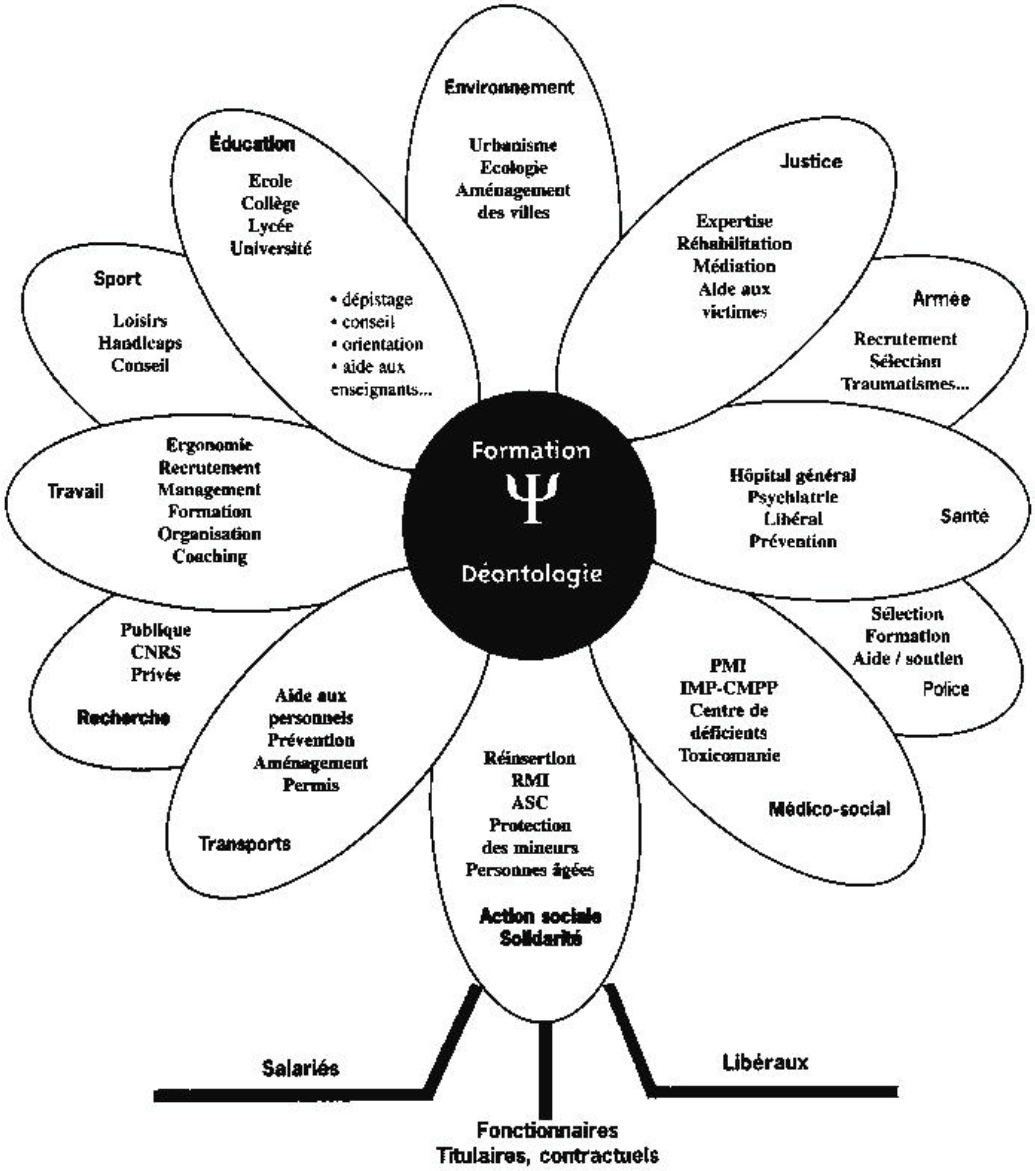

© SFP 2005

Objectifs de la formation en licence

D'après le cahier des charges imposé aux établissements délivrant la licence de psychologie, cette formation délivre une culture générale en sciences humaines et sociales et plus particulièrement en psychologie. Une initiation aux différentes sciences humaines et sociales ainsi qu'un enseignement des différentes sous-disciplines de la psychologie permettent

l'orientation des étudiants dans l'une ou l'autre de ces sous-disciplines en master. S'agissant d'une discipline située à l'interface des sciences humaines et sociales et des sciences de la vie, la licence de psychologie inclut également une formation de base en neurosciences.

L'étudiant doit ainsi disposer d'une formation de base à toutes les spécialités de la psychologie, aux principales théories, méthodes et champs d'applications de la discipline. La licence fournit ainsi une initiation aux fonctions du psychologue et propose quelques premiers repères pour la recherche en psychologie. Enfin, si une licence en psychologie ouvre à diverses qualifications professionnelles, elle n'offre pas les compétences requises pour une pratique professionnelle de la psychologie. Une formation en psychologie garantit :

- un socle minimum de connaissances dans la discipline. Ce socle sur lequel s'appuiera la spécialisation ultérieure en master implique que les licenciés en psychologie aient acquis des compétences pour :
  - une connaissance des outils du métier de psychologue ;
  - une utilisation des méthodes spécifiques à la recherche en psychologie.
- une culture générale et des compétences transversales nécessaires à l'exercice d'emplois à responsabilité dans le public et/ou le privé, fondée sur la sensibilisation à la nécessité de prendre en compte le facteur humain comme l'une des composantes essentielles dans les situations dans lesquelles ils exerceront.

En lieu et place d'une formation aux techniques de psychothérapie et de profilage psychologique espérée par les étudiants, la licence de psychologie au sein de notre Institut[4] les forme donc à l'usage des outils scientifiques qui permettent de mettre en lumière l'organisation du comportement des individus, et les modèles théoriques explicatifs les plus influents (bien que parfois datés !) que l'usage de ces outils a permis de développer. Cette formation s'appuie sur 1340 heures d'enseignements obligatoires en présentiel :

- épistémologie et méthodologies scientifiques de production et d'analyse de données quantitatives et qualitatives (21% du volume horaire total des enseignements),
- psychobiologie, neuropsychologie et neuroscience cognitive (11%)
- psychologie sociale et du travail (12%),
- psychologie du développement et de la santé (12%),
- psychologie clinique et de psychopathologie (12%),
- psychologie cognitive (12%).

Pour faciliter la suite du cursus universitaire de l'étudiant, une formation complémentaire à l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication a lieu en L1 et L2 (3%). De plus, la langue scientifique internationale étant l'anglais, il est nécessaire que les étudiants maîtrisent cette langue en lecture pour pouvoir prendre connaissance des résultats innovants de la recherche en psychologie. Pour cette raison, un enseignement de langue est prévu

[4] Conformément au référentiel des compétences à acquérir en licence présenté à la rubrique suivante. Ce référentiel étant national, les proportions indiquées ici varient uniquement à la marge d'une université à l'autre.

chaque semestre (10%). Il est précisé enfin qu'une connaissance globale de toutes les sous-disciplines de la psychologie étant indispensable, tous les enseignements sont obligatoires. Seuls deux d'entre eux, permettant la pré-spécialisation de l'étudiant, sont au choix en L3 (7%). En L3, cette pré-spécialisation est complétée par un stage d'observation obligatoire.

Compétences requises

La licence de psychologie s'adresse aux étudiants intéressés par l'étude scientifique du comportement, notamment le comportement humain. Le principal objet d'étude étant de comprendre les relations entre la pensée (cognition), les émotions, l'environnement (notamment social), et le comportement, une sensibilité particulière est attendue pour une approche scientifique telle que celle développée au lycée en mathématiques, sciences de la vie et de la terre, sciences économiques et sociales… Cette sensibilité s'avérera cruciale pour appréhender aisément des aspects clés de la formation, tels que les bases cérébrales du comportement, la démarche expérimentale, et les modèles statistiques permettant de développer les théories en psychologie... Une bonne réussite en licence est également conditionnée par des capacités de raisonnement logique et d'argumentation. Une bonne maîtrise de l'anglais en compréhension écrite est un atout supplémentaire.

Tous les étudiants qui se reconnaissent dans ce profil sont invités à candidater sur ParcourSup au portail « Psychologie et Sciences cognitives » de l'Université Lyon 2 afin d'intégrer notre formation. Aucune candidature n'est dissuadée, vous trouverez ci-dessous à titre indicatif les proportions d'étudiants inscrits et les taux de réussite dans le Portail « Psychologie et Sciences cognitives » en 2016-2017 selon le type de baccalauréat validé. La mention « défaillant » désigne les étudiants qui ne se sont pas présentés à tous les examens (et n'ont donc pas pu valider leur année) : ces chiffres mettent en évidence que la principale cause d'échec en première année de psychologie n'est pas la difficulté d'appréhender la discipline (échec en jaune) mais le fait qu'elle ne corresponde pas aux attentes des étudiants qui, en conséquence, abandonnent la formation avant même les examens (ce sont les « défaillants » en bleu).

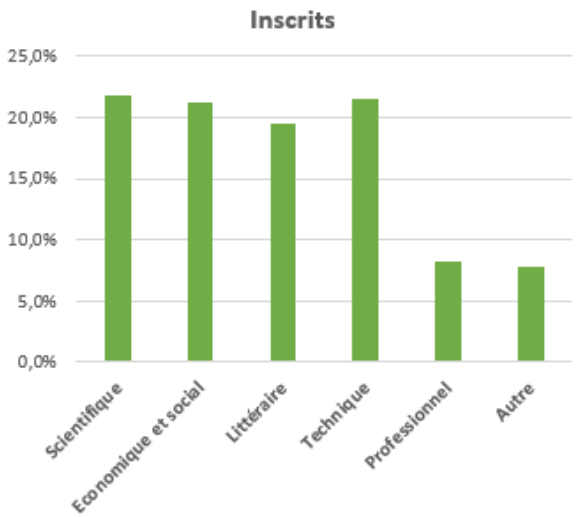

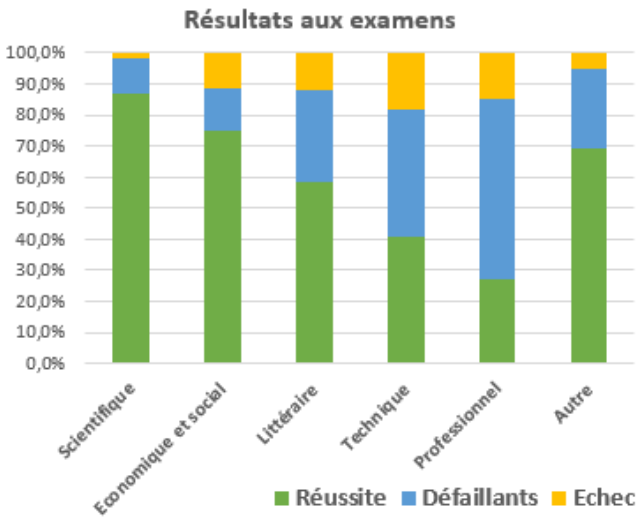

Les autres débouchés après la licence

Comme indiqué précédemment, tous les titulaires d'une licence de psychologie n'entrent pas en master de psychologie, soit parce que leurs candidatures sont refusées par les commissions pédagogiques, soit parce qu'ils souhaitent s'orienter vers d'autres formations. Il convient de rappeler que la licence de psychologie n'est pas professionnalisante et ne suffira probablement pas à s'insérer sur le marché de l'emploi. Toutefois, valider la licence n'est en aucun cas du « temps perdu », même pour les étudiants qui éprouvent des difficultés pour poursuivre en master de psychologie. La licence ouvre en effet les portes d'un certain nombre de formations complémentaires au sein desquelles les étudiants pourront tirer partie des compétences acquises au cours de leur licence de psychologie (et récapitulées à la rubrique suivante, « Référentiel des compétences en licence de psychologie »).

Certaines mentions de master acceptent par exemple des étudiants titulaires d'une licence de psychologie, par exemple : Ergonomie ; Sciences cognitives ; Ressources humaines ; Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) ; Action gérontologique et ingénierie sociale ; Etudes sur le genre ; Développement local ; Intervention et développement social… L'entrée dans ces masters reste bien-sûr conditionnée à la sélection du candidat par les commissions pédagogiques compétentes.

D'autres formations hors master (généralement accessibles sur concours) valorisant les compétences des titulaires d'une licence de psychologie permettent d'accéder à différents débouchés professionnels dans les secteurs :

- du travail social : éducateur spécialisé, assistant de service social, éducateur de jeunes enfants…
- paramédical : infirmier, psychomotricien, ergothérapeute…
- scolaire : professeur des écoles, conseiller principal d'éducation…
- de la justice : conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse…
- de la recherche : technicien ou ingénieur de recherche et de formation…

Au cours de la licence de psychologie que les étudiants ont le temps et sont invités à affiner leur projet professionnel afin de décider des suites à donner à leur formation. En 3ème année de licence (semestre 5), un élément pédagogique vise à accompagner les étudiants dans la structuration de ce Projet Professionnel Personnalisé.

Référentiel des compétences en licence de psychologie

L'arrêté du 1er août 2011 précise que « la licence s'appuie sur des objectifs nationaux établis par les référentiels [et] atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire. La licence initie l'étudiant au processus de production des connaissances, aux principaux enjeux de la recherche et des méthodes scientifiques de ce champ. »

Cet arrêté formalise donc, d'une part, le lien formation-recherche qui doit permettre à l'étudiant de développer son esprit critique et l'acquisition du raisonnement adapté à sa discipline et, d'autre part, la double vocation du diplôme : insertion professionnelle et poursuite d'études. A ce titre, la définition de référentiels de compétences est un élément fondamental de l'articulation de la formation avec le monde professionnel.

Le référentiel des compétences en licence de psychologie articule :

- des compétences génériques permettant d'optimiser l'insertion professionnelle
- des compétences transférables à d'autres formations et situations de travail
- des connaissances et savoir-faire disciplinaires, spécifiques à la psychologie

Compétences génériques préprofessionnelles

- Situer une entreprise ou une organisation dans son contexte socio-économique, identifier les personnes ressources et les diverses fonctions d'une organisation.
- Connaître les droits et les devoirs du salarié et de l'employeur (résultant des dispositions légales et réglementaires, des dispositions contractuelles du contrat de travail, des obligations des employeurs et des organismes de solidarité sociale résultant du droit du travail et de la sécurité sociale).
- Connaître le ou les champs professionnel(s) associé(s) à la discipline.
- Se situer dans les différentes perspectives d'insertion professionnelle relatives à son champ disciplinaire.
- Construire son projet personnel et professionnel et, entre autres, connaître les techniques de recherche d'emploi.
- Établir son portefeuille d'expériences et de compétences ou son e-portfolio, savoir rédiger un curriculum vitae et une lettre démotivation ; savoir préparer un entretien, se présenter dans différentes circonstances, et valoriser ses compétences et ses expériences par écrit et oralement.

- Être en capacité d'investir ses connaissances et aptitudes dans le cadre d'une mise en situation professionnelle.
- Travailler en réseau, utiliser les outils numériques de communication et de travail collaboratif.
- Être responsable, à l'ère du numérique, de la maîtrise de son identité numérique, respecter la réglementation en matière de vie privée et de propriété intellectuelle.
- Utiliser des logiciels d'acquisition et d'analyse de données propres au domaine.
- Travailler en équipe dans différents contextes, y compris avec des personnes issues de disciplines différentes : s'intégrer, se positionner, collaborer, communiquer et rendre compte.
- Se situer dans un environnement hiérarchique et professionnel, identifier ses compétences et respecter les procédures, la législation et les normes et, entre autres, les normes de sécurité, analyser les besoins de l'équipe et des usagers (ou des clients).
- Être sensibilisé aux questions de développement durable, d'intelligence économique, de défense et de sécurité nationale, à la dimension multiculturelle et mondiale des problématiques et des enjeux économiques et sociaux.
- Être responsable de ses actions et pratiques, lors des prises de décision, lorsqu'elles touchent l'homme, la biodiversité, l'environnement et la société.
- Être sensibilisé aux questions de citoyenneté, d'éthique, et appliquer, dans son comportement et ses relations professionnelles, la déontologie propre à sa fonction.
- Être initié au processus de production, de diffusion et de valorisation des connaissances.

Compétences transférables

- Être autonome dans le travail
  - ✓ S'organiser individuellement, gérer son temps et ses priorités, planifier ; s'auto-évaluer.
  - ✓ Maîtriser les méthodologies d'évaluation de ses actions.
  - ✓ Poursuivre par soi-même ses apprentissages ; se préparer à se former tout au long de la vie.
  - ✓ Faire preuve de capacité d'abstraction.
  - ✓ Être initié à la gestion de projets.
  - ✓ Faire preuve d'initiative.
- Faire preuve de capacités de recherche d'informations, d'analyse et de synthèse
  - ✓ Rechercher, analyser, exploiter des informations de sources et supports différents (papier et électroniques) en relation avec la formation (dossiers internes, information ouverte, bases de données, réglementation, etc.), les mettre en forme en vue de préparer un document synthétique (présentation, note, rapport, voire acte juridique, etc.), les produire et les diffuser sur des supports numériques (textes, tableaux, diaporamas, vidéos, bibliographies, etc.).

- ✓ Réaliser une étude : identifier et poser une problématique dans un contexte prédéfini ; construire et développer une argumentation ; interpréter les données et les résultats ; élaborer une synthèse ; proposer des prolongements.
- ✓ Se remettre en question, faire preuve d'esprit critique, débattre, controverser et/ou défendre ses idées.

- Maîtriser l'expression écrite et orale de la langue française et ses techniques d'expression
  - ✓ Respecter la syntaxe et l'orthographe ainsi que les caractéristiques du type d'écrit.
  - ✓ Être autonome dans l'activité d'écriture et montrer à cette occasion sa capacité à communiquer sa pensée, à raisonner et à organiser ses connaissances.
  - ✓ Construire et illustrer un exposé adapté à l'objet, aux circonstances et au public ; prendre la parole en public.
- Maîtriser au moins une langue étrangère, notamment l'anglais en vue d'une certification européenne[5].

Connaissances disciplinaires

- Connaissance de l'éthique de la recherche, de la déontologie professionnelle des psychologues, de la législation concernant spécifiquement les psychologues.
- Connaissance de l'histoire et de l'épistémologie de la discipline.
- Connaissances fondamentales dans les différents champs théoriques de la discipline (psychologie clinique, neuropsychologie, psychologie cognitive, psychologie du développement, psychologie différentielle, psychologie sociale, psychologie du travail et des organisations, psychologie de la santé, psychologie de l'éducation, psycho-ergonomie, psychopathologie, etc.), de leurs courants épistémologiques et de leurs approches méthodologiques.
- Compétences à référer une question ou une problématique à un ou plusieurs courants théoriques.
- Compétences à intégrer et utiliser des connaissances d'autres champs disciplinaires relevant des Sciences Humaines et des Sciences de la vie.
- Maîtriser les bases méthodologiques et statistiques de l'analyse du comportement : objectif, problématique, hypothèse, méthode, analyse, implications.
- Reconnaître et comprendre les règles fondamentales du comportement cognitif, conatif et social, normal et pathologique, dans son environnement et dans son développement.
- Maîtriser les bases théoriques concernant les principales fonctions cognitives.
- Maîtriser les bases théoriques qui permettent de comprendre le fonctionnement psychique à différents âges de la vie : le développement et ses troubles, les apprentissages et leurs difficultés, le comportement des enfants, de la personne adulte et de la personne vieillissante.

[5] Une certification européenne est souvent exigée par les institutions académiques et les employeurs internationaux. En licence l'objectif est l'atteinte du niveau B2 correspondant à 785 points du TOEIC (Test of English for International Communication).

- Maîtriser les bases théoriques concernant le fonctionnement psychique par la prise en compte du fait que l'individu se situe dans un environnement social, qu'il est influencé par cet environnement social, et qu'il exerce avec plus ou moins de succès une influence sur cet environnement.
- Maîtriser les bases neuro-anatomiques et neuropsychologiques normales et pathologiques du comportement humain.
- Décrire et comprendre l'adaptation ou l'inadaptation à un environnement ordinaire ou spécifique.
- Savoir situer dans leur complexité les aspects normaux et pathologiques du comportement humain.

Savoir-faire disciplinaire

- Savoir-faire méthodologique (initiation) : intégration des méthodes d'observations, expérimentales et cliniques, des méthodologies d'entretiens, d'enquêtes, de questionnaires, d'élaboration d'échelles, initiation à la pratique des tests, méthodologies psychométrique et docimologique, méthodes de dynamique de groupe.
- Traitements statistiques et analyses des données.
- Initiation à la recherche : connaissance des différents paradigmes de recherche et des différentes étapes de la mise en œuvre d'une recherche.
- Sensibilisation à la pratique professionnelle.

Différents régimes de formation

A l'Université Lyon 2, il existe quatre possibilités différentes d'obtenir la licence de psychologie. Il y a d'abord, bien-sûr, le « régime général » qui concerne la plupart des étudiants, principalement en formation initiale. Mais pour les personnes qui sont déjà inscrites dans des pratiques professionnelles (professionnels de la santé, du social, de l'éducation, de l'entreprise) et qui souhaitent approfondir ces pratiques ou qui souhaitent une reconversion professionnelle, le département de Formation en Situation Professionnelle (FSP) de l'Institut de Psychologie propose deux régimes spéciaux de formation permettant également d'obtenir la Licence de Psychologie : la Formation à Partir de la Pratique (FPP) et le Contrat de Formation Personnalisé (CFP). Enfin, pour les professionnels justifiant d'une importante expérience professionnelle ayant exigé une formation autodidacte à la psychologie, il est possible de candidater à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Régime général

Chacune des trois années de la licence est organisée en deux semestres correspondant chacun à 13 semaines d'enseignement suivies d'une période d'examens. La spécificité du régime général est que l'enseignement a lieu à « temps plein » (du lundi au vendredi de 8h à 20h) selon la répartition horaire suivante :

- semestre 1 (91h CM + 133h TD)
- semestre 2 (91h CM + 133h TD)
- semestre 3 (112h CM + 124,25h TD)
- semestre 4 (105h CM + 117,25h TD)
- semestre 5 (112h CM + 115,5h TD)
- semestre 6 (105h CM + 108,5h TD + 105h de stage)

Comme indiqué à la rubrique suivante « Spécificités de la formation universitaire », une heure de cours en présentiel à l'université devrait correspondre à au moins deux heures de travail personnel complémentaire. De ce point de vue, et même si la plupart des étudiants du régime général sont salariés à temps partiel pour pouvoir financer leurs études, ce régime de formation est relativement incompatible avec une vie personnelle ou professionnelle déjà très remplie.

L'avancée progressive en licence s'organise donc autour des trois années dont les maquettes d'enseignement sont présentées plus loin dans ce guide :

- la L1, commune avec la licence de sciences cognitives, est centrée sur la découverte de la psychologie et des sciences cognitives, et vise également à permettre l'acclimatation à l'université et à ses exigences ;
- la L2 exige plutôt des étudiants un effort d'appropriation et d'approfondissement de leurs connaissances dans les quatre grandes sous-disciplines de la psychologie (clinique, sociale, cognitive et développementale) tout autant que dans les enseignements de statistiques, psychobiologie, méthodologie, langue et TIC. Au-delà de ces acquisitions, la L2 devrait représenter pour les étudiants un moment de renforcement de leur motivation à poursuivre leur formation en psychologie ;
- la L3 est l'année lors de laquelle se dessinent les choix, où se prépare la spécialisation, et surtout où est délivré le diplôme validant les acquis de trois années d'études supérieures spécialisées en psychologie. Il s'agit aussi de l'année de la découverte du terrain pour la plupart des étudiants, avec le stage d'observation obligatoire. La L3 vise aussi à favoriser l'insertion professionnelle des étudiants qui ne souhaitent pas poursuivre leurs études après la licence par le biais de l'option pré-professionnalisante et de l'accompagnement au développement du Projet Professionnel Personnalisé.

La licence de psychologie est acquise par la capitalisation de 180 ECTS (crédits européens) obtenus dans la discipline. Chaque semestre vaut 30 ECTS, chaque année en vaut donc 60. Les modalités d'acquisition de ces ECTS et de progression d'une année à l'autre sont détaillées plus loin dans ce guide, à la rubrique concernant le règlement de scolarité. Néanmoins, pour dire les choses rapidement (mais trop simplement) : il suffit que la moyenne annuelle soit supérieure à 10 pour obtenir 60 ECTS et être admis à l'année suivante. L'obtention d'une moyenne annuelle supérieure à 10 en L3 entraîne l'obtention de la licence de psychologie.

Formation à Partir de la Pratique (FPP)

Il s'agit d'un régime original permettant à des étudiants, entreprenant des études de psychologie, et qui justifient d'une pratique sociale ou relationnelle, de 3 ans minimum, de s'appuyer sur cette pratique pour se former, parce que c'est à partir d'elle qu'ils abordent les études de psychologie.

Il s'agit bien d'un régime d'études et non d'une filière parallèle : c'est-à-dire que les titres auxquels il prépare sont les mêmes que ceux du régime général. La principale différence administrative réside dans le mode de validation : au lieu d'accumuler des UE, chaque étudiant présente en fin ou en cours d'année un dossier de travaux personnels devant un jury de trois personnes.

Mais cette différence administrative reflète un parti-pris pédagogique :

- "autodidacte aidé", l'étudiant prend en charge la conduite de son travail intellectuel, fort de la familiarité que sa pratique lui confère avec la réalité concrète ;
- il glisse progressivement des modes de pensée et des repères propres à son terrain de pratique vers ceux, spécifiques, de la psychologie : c'est une formation « à partir » de la pratique, non « par » la pratique et encore moins « à » la pratique ;
- l'intrication entre les différents aspects de la psychologie et les autres sciences humaines et sociales est souligné, plutôt que leurs découpages ;
- on s'attache à rendre sensible à l'étudiant qu'il ne saurait s'approprier vraiment un savoir en psychologie sans retrouver par lui-même comment ce savoir s'inscrit dans sa propre expérience.

Le régime FPP permet d'obtenir la licence de psychologie et de valider la 1ère année du master de psychologie (la 2è année - orientation professionnelle ou orientation recherche – est commune pour l'ensemble des étudiants, à la fois quant aux modalités de sélection et quant à l'enseignement).

Renseignements complémentaires :
https://psycho.univ-lyon2.fr/formation/formation-continue/formation-a-partir-de-la-pratique-fpp

Contrat de Formation Personnalisé (CFP)

Le Contrat de Formation Personnalisé est un aménagement du régime général des études de psychologie destiné aux étudiants justifiant de 3 ans d'activité professionnelle en continu ou par périodes, ayant un niveau de formation suffisant (bac+1 pour intégrer le CFP au niveau L2, par exemple), et travaillant au moins à 70% au moment de la demande ou ayant à charge un enfant de moins de 6 ans.

Les enseignements sont les mêmes que ceux que suivent les autres étudiants : cours magistraux, travaux dirigés, et dans certains cas stages. Le mode de validation, lui aussi, est identique : épreuves sur tables ou dossiers personnels suivant les cours. Les aménagements sont de nature essentiellement pratique, et visent à permettre à ceux qui en ont besoin de concilier leurs contraintes matérielles et une reprise d'études. La formation dans le cadre du CFP s'étend de la Licence 2 - il n'y pas de première année - au Master 1 (Mention Psychopathologie clinique psychanalytique).

Le principe essentiel du dispositif de formation du CFP réside dans un contrat qui est établi avec chaque étudiant pour déterminer ses possibilités d'étude pendant une année. Les aménagements du dispositif général sont les suivants :

- les étudiants préparent chacune de leurs années d'études sur deux ans ;

- les cours magistraux sont enregistrés en semaine et mis à disposition des étudiants du C.F.P.
- les TD ont lieu le samedi (cette organisation comporte certaines limites : il n'est pas possible de proposer le samedi la gamme complète des TD optionnels).
- les étudiants participent le samedi, en plus de leurs TD, à un groupe d'élaboration ayant pour objectif d'échanger, ensemble et avec un enseignant, sur le contenu des cours magistraux.

Renseignements complémentaires :
https://psycho.univ-lyon2.fr/formation/formation-continue/contrat-de-formation-personnalise-cfp

Validation des Acquis de l'Expérience

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet de valider tout ou partie d'un diplôme universitaire suite à la présentation d'un dossier et à la rencontre avec un jury.

Le jury de VAE de Licence vérifie que le candidat est en mesure de justifier des savoirs fondamentaux de l'ensemble des champs abordés dans les premières années du cursus (cf. partie « Référentiel des compétences », rubrique suivante) :

- les connaissances disciplinaires : références aux connaissances sous-disciplinaires minimales censées être enseignées au département de Psychologie ;
- des savoir-faire disciplinaires : références aux acquis méthodologiques spécifiques, sinon à la psychologie, au moins aux sciences humaines ;
- les savoir-faire généraux : références aux acquis attendus d'un étudiant titulaire d'un diplôme Bac+3 (capacités d'expression orale et écrite et de synthèse argumentée).

Le candidat atteste de l'acquisition de ces compétences par la constitution d'un dossier de VAE et lors d'un entretien avec le Jury qui décide, sur la base de ces éléments, d'accorder ou non le diplôme demandé.

Pour de plus amples renseignements, prendre contact avec le Service Commun de Formation Continue : https://www.univ-lyon2.fr/formation/formation-continue/obtenir-un-diplome-par-la-vae

Spécificités de la formation universitaire

Il n'y a pas à l'université de « programme » national fixant les contenus des enseignements proposés à l'université comme il en existe dans le primaire ou le secondaire. La maquette des enseignements qui vous sera présentée plus loin dans ce guide est le fruit d'un travail de concertation des équipes pédagogiques de notre Institut, validé ensuite par l'Université et son Ministère de tutelle. Cette maquette est une sorte de « squelette » qui fixe les grands principes de la formation de sorte qu'elle réponde au référentiel de compétences pour la Licence de psychologie (décrit dans une rubrique précédente de ce guide). Si elle présente évidemment des similitudes avec les maquettes des autres universités françaises (le référentiel est national), cette maquette reste spécifique à Lyon 2.

De plus, les équipes pédagogiques de l'Institut de Psychologie ont nommé des responsables d'UE (Unité d'Enseignement) pour les enseignements dont elles ont la charge. Ces « responsables » ont défini (et réactualisé) plus ou moins précisément l'organisation et les contenus des enseignements de l'UE, et s'assurent de leur mise en œuvre effective auprès des étudiants. C'est toutefois aux enseignants qui assurent effectivement les CM et les TD qu'incombe finalement de construire leurs séances de cours et de choisir leurs modalités pédagogiques dans le cadre défini par le responsable de l'UE. Les contenus et supports de cours peuvent donc varier sensiblement d'un enseignant à l'autre.

Il résulte de ce mode d'organisation (national) que la formation universitaire reçue par chaque étudiant en France est quasi-unique puisqu'elle dépend des enseignants qu'il a pu rencontrer au cours de sa formation, et a fortiori des universités qu'il a fréquentées. Si cette extrême hétérogénéité des formations n'a de cesse de surprendre les étudiants, qui la perçoivent généralement comme une faiblesse de l'université, elle n'en demeure pas moins incontournable et le signe, peut-être, que le système performe. En effet, l'université a vocation non seulement à transmettre des savoirs, mais aussi à les produire, c'est-à-dire à innover. Les enseignants universitaires sont donc aussi, pour une grande partie d'entre eux, des chercheurs experts de leur domaine, au fait des plus récents développements théoriques et méthodologiques dans leurs champs d'investigation. L'université s'appuie sur leurs compétences pour transmettre aux étudiants non pas un savoir figé, mais des clés de compréhension de leur objet d'étude (le comportement humain, donc, dans votre cas) perpétuellement actualisées.

La vocation des enseignants à l'université n'est donc pas de remplacer les manuels de psychologie (souvent très bons !) écrits à l'usage des étudiants, mais de fournir à ces derniers les mots-clés qui ont du sens aujourd'hui et qui les guideront sur la voie de l'auto-formation

tout au long du cursus universitaire puis de la carrière professionnelle. Car la formation d'un psychologue ne peut résolument pas se réduire aux contenus abordés sur les bancs de l'université : elle serait terriblement lacunaire et rapidement désuète faute d'actualisation.

C'est peut-être là que réside finalement le vrai piège de la formation universitaire : il est souvent possible de valider les examens en ayant travaillé les contenus abordés en présentiel ou les supports pédagogiques fournis par les enseignants. Mais le travail de l'étudiant doit résolument viser un objectif bien plus ambitieux qui requerra probablement beaucoup plus de temps que celui dévolu à la simple présence en cours. Il doit en effet prendre du recul par rapport aux contenus dispensés pour pouvoir les situer dans le contexte plus vaste des connaissances scientifiques actuelles sur la question traitée. Cette recontextualisation des enseignements abordés doit lui permettre d'entreprendre sa propre formation sur les éléments non traités par l'enseignant ou juste survolés. C'est alors que l'étudiant doit faire preuve de curiosité pour investiguer par lui-même la littérature disciplinaire sur la base des mots-clés du cours, sans faire l'impasse sur la littérature anglo-saxonne au sein de laquelle sont publiés les avancées les plus stimulantes en psychologie à l'échelle internationale[6].

Lire est tout autant fondamental à l'université que pour les psychologues en exercice. C'est aussi une démarche qui se doit d'être autonome et volontaire, stimulée par la curiosité et l'envie d'enrichir sa formation, d'acquérir des connaissances et des compétences variées et robustes qui assureront le succès non seulement sur le plan académique[7] mais aussi au moment de l'insertion professionnelle.

Les équipes pédagogiques se tiennent à votre disposition pour vous guider dans ce travail d'auto-formation : n'hésitez pas à demander des conseils de lectures à vos enseignants.

[6] Il n'est pas rare d'entendre des étudiants se plaindre de devoir lire des articles en anglais, ou refuser d'utiliser les moteurs de recherche internationaux (ex. Google Scholar) pour se concentrer sur des index francophones (Cairn, Persée…). L'anglais est pourtant la langue scientifique internationale et il paraît bien déraisonnable d'imaginer que l'on peut se former au métier de psychologue en faisant l'impasse sur l'innovation scientifique qui s'opère dans le reste du monde.

[7] Par exemple, la culture disciplinaire s'avère désormais primordiale au moment de construire des dossiers de demande d'accès en Master…

Comment intégrer la formation ?

Voici d'abord un schéma récapitulatif des voies d'accès à la licence de psychologie au régime général :

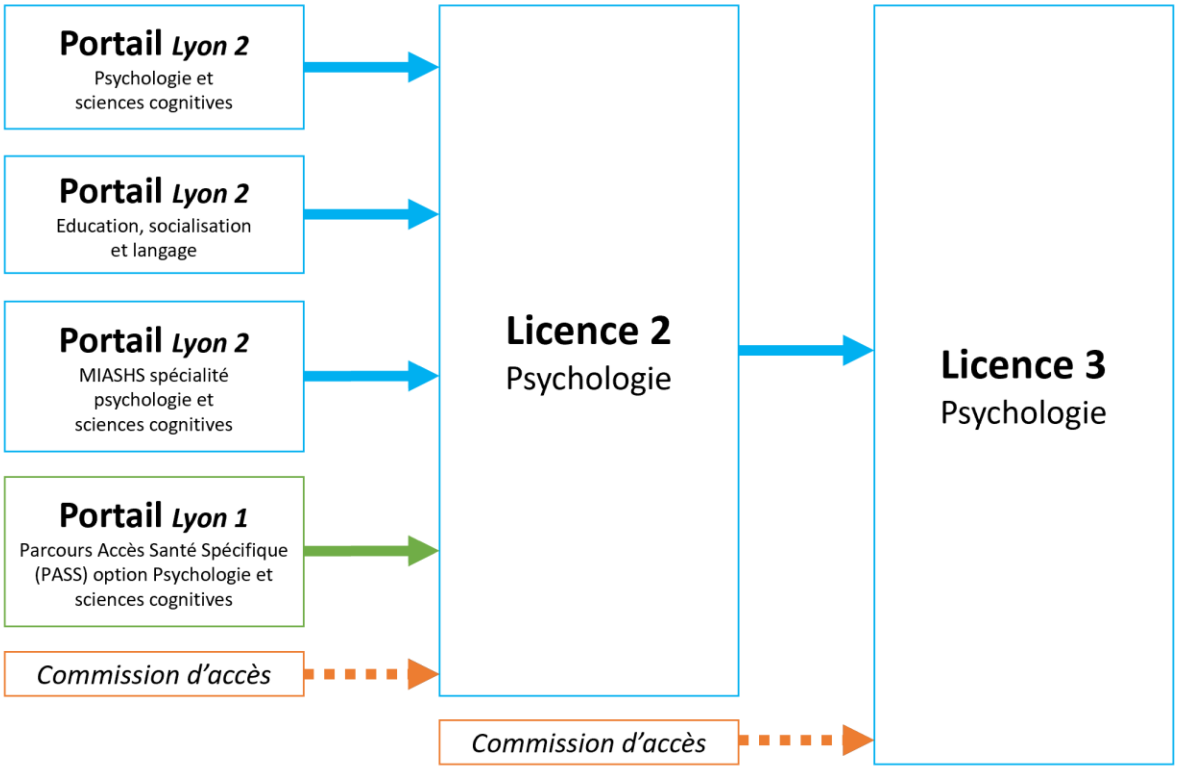

Les conditions d'inscription diffèrent en fonction du curriculum universitaire des étudiants. En cas de difficultés pour une première inscription ou une réinscription au sein de notre formation, contactez le responsable administratif de l'année concernée.

Candidats n'ayant jamais étudié la psychologie

A de très rares exceptions (dont l'acceptabilité est du ressort exclusif de commissions d'accès dûment habilitées), les personnes n'ayant jamais entamé d'études universitaires en psychologie (quels que soient leurs diplômes obtenus dans d'autres disciplines) intègrent notre formation exclusivement via la plateforme nationale d'accès aux études supérieures : Parcoursup[8].

[8] http://parcoursup.fr/

A Lyon 2, trois portails de première année permettent in fine de rejoindre de droit la L2 psychologie[9] :

- le portail « psychologie et sciences cognitives » (par lequel transitent 3/4 des étudiants qui accèdent à la L2 psychologie) : c'est la voie privilégiée puisqu'elle permet aux étudiants de se former pendant toute une année à la psychologie (voir maquette plus loin dans ce guide) et d'être parfaitement outillé pour entrer en 2ème année de licence de psychologie. Ce portail permet aussi aux étudiants de découvrir les sciences cognitives et de s'y orienter en licence 2 s'ils le souhaitent.

  NB : à compter de la rentrée 2020-2021 : ce portail est aussi proposé avec l'option « accès santé » offrant aux étudiants 50 heures de cours supplémentaires en lien avec les formations en santé (physiologie, sciences humaines et sociales / santé publique, anatomie, initiation à la connaissance du médicament, chimie, biochimie, biologie moléculaire, histologie, biologie du développement, biologie cellulaire). Les étudiants validant à la fois le portail psychologie – sciences cognitives et l'option santé sont autorisés à ***candidater*** *à l'accès à la L2 MMOP (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie).*

- le portail « éducation, socialisation, langage » (par lequel transitent 1/4 des étudiants qui accèdent à la L2 psychologie) allie différents enseignements issus des sciences de l'éducation, de la sociologie et des sciences du langage. Il contient également deux unités d'enseignement en psychologie « introduction à la psychologie » (semestre 1) et « psychologie et pratiques éducatives » (semestre 2). Ces enseignements permettent aux étudiants de ce portail de découvrir la psychologie par des présentations très succinctes, et de rejoindre la 2ème année de licence de psychologie s'ils le souhaitent, mais il est dans leur intérêt alors de « rattraper » leur retard en se procurant spontanément les cours du portail « psychologie et sciences cognitives ».

- le portail « MIASHS » (par lequel transite seulement 1% des étudiants qui accèdent à la L2 psychologie) est une formation en mathématiques et informatique appliquée aux sciences humaines et sociales. De ce fait, outre des enseignements en mathématiques et en informatique, les étudiants de ce portail suivent certains cours d'autres portails relevant plus spécifiques des sciences humaines et sociales. Ainsi, les étudiants qui choisissent l'option « psychologie et sciences cognitives » suivent certains enseignements du portail correspondant et peuvent de ce fait intégrer la 2ème année de licence de psychologie. Là encore il est dans l'intérêt des étudiants de « rattraper leur retard » en se procurant les cours du portail de psychologie qu'ils n'ont pas suivis.

[9] https://www.univ-lyon2.fr/formation/portails-l1

En outre, à compter de la rentrée 2020-2021, les étudiants inscrits au sein du Portail Parcours Accès Santé Spécifique (PASS) de l'Université Lyon 1 ont la possibilité de choisir l'option Psychologie et sciences cognitives, leur fournissant 84 heures de cours dans ces disciplines (sciences cognitives, neuropsychologie, psychologie sociale, psychologie du développement). Les étudiants qui valident l'année de PASS d'une part, et les examens relatifs aux enseignements de psychologie et sciences cognitives d'autre part, sont par principe admis en L2 psychologie (ils sont invités à se rapprocher des services de scolarité de Lyon 2 pour connaître les modalités administratives de transfert de leur dossier depuis Lyon 1).

Le nombre de places dans chacun de ces quatre portails est limité. Sur Parcoursup, les candidats sont donc invités à réaliser jusqu'à dix vœux, dans plusieurs formations et/ou plusieurs établissements. Les (nombreuses ![10]) candidatures reçues sont alors classées en avril-mai par la commission d'examen des vœux de chaque portail, et la plateforme Parcoursup indique régulièrement aux candidats, jusque septembre, si leur candidature est acceptée ou non dans chaque formation, en fonction de leur place dans chaque classement.

La plateforme Parcoursup renseigne les candidats sur les attendus et modalités d'examen de leurs candidatures au sein de chaque formation. Pour le portail « psychologie et sciences cognitives », lors de l'examen du dossier, la commission d'examen des vœux porte une attention particulière à toutes les notes de première et de terminale.

Etudiants ayant échoué dans l'un des trois portails Lyon 2 cités précédemment

La réinscription administrative est de droit pour tous les étudiants qui ont entamé leurs études dans l'un des trois portails Lyon 2 indiqués précédemment (psychologie, ESL, ou MIASHS) et qui n'ont pas validé leur année (étudiants « ajournés »). La formation dans le même portail leur sera proposée automatiquement au moment de l'inscription administrative en ligne.

[10] A titre indicatif, la commission d'examen des vœux du portail « psychologie et sciences cognitives » de Lyon 2 classe chaque année plus de 5000 demandes pour 435 places disponibles dans le portail en 2020. Les chiffres se sont avérés à peu près équivalents dans le portail « éducation, socialisation, langage ».

Etudiants ayant validé l'année (ou ayant échoué avec la mention AJAC) dans l'un des trois portails Lyon 2 ou dans le portail Lyon 1 cités précédemment ; et étudiants ayant échoué en L2 psychologie à Lyon 2

L'inscription administrative en L2 psychologie à l'Université Lyon 2 est de droit pour tous les étudiants qui ont validé l'un des trois portails Lyon 2 indiqués précédemment (psychologie, ESL, ou MIASHS), qui y ont obtenu le statut AJAC L1-L2 (validation de 48 ECTS sur 60 dans le portail, autorisant l'inscription en L2 avec « dette »), ou ont échoué en L2 à Lyon 2 (année non validée : étudiant « ajourné »). La formation « L2 psychologie » leur sera proposée automatiquement au moment de l'inscription administrative en ligne.

Etudiants ayant validé une L1 psychologie[11] ou ayant échoué en L2 psychologie au sein d'une autre université et ne relevant pas du portail « Etudes en France »[12]

Pour pouvoir procéder à votre inscription administrative, il faudra préalablement déposer un dossier de demande d'accès à la L2 psychologie de Lyon 2 via notre site eCandidat[13], ouvert généralement de fin mai à la mi-juin, pour intégrer notre formation dès la rentrée universitaire de septembre. Toute demande hors délai est rejetée (en revanche, les justificatifs complémentaires tels que des relevés de notes de l'université d'origine peuvent être joints au dossier dans le courant de l'été à condition que la candidature ait bien été effectuée dans les délais initiaux).
Les dossiers de demande d'accès sont évalués par une commission d'accès souveraine qui évalue la recevabilité de la demande sur la base notamment de la formation antérieure et des motivations.

---

[11] Actuellement, à titre exceptionnel et sous réserve de modifications par la commission d'accès compétente, les étudiants ayant validé l'année de PACES peuvent également demander une autorisation d'accès en L2 psychologie à Lyon 2.

[12] Ne relèvent pas du portail « Etudes en France » les étudiants dont la dernière inscription universitaire a eu lieu au sein d'une université de l'Union Européenne. Ne sont pas non plus concernés les étudiants précédemment inscrits au sein d'une université étrangère hors de l'Union Européenne mais qui résident en France ou dans un pays qui ne figure pas au sein de cette liste : *Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Egypte, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Togo, Tunisie, Turquie, Vietnam*

[13] https://ecandidat.univ-lyon2.fr/

Etudiants ayant validé une année de psychologie au sein d'une université étrangère hors de l'Union Européenne et résidant dans un pays relevant du portail « Etudes en France »

Pour pouvoir procéder à votre inscription administrative, il faudra préalablement déposer un dossier de demande d'accès à la L2 psychologie de Lyon 2 via le portail « Etudes en France »[14]. Ce portail a été mis en place pour simplifier vos démarches de pré-inscription auprès de plus de 250 universités et écoles en France, et pour vous aider à préparer votre demande de visa. Il n'y a qu'une seule campagne de demandes d'accès par an, au printemps, pour intégrer notre formation dès la rentrée universitaire de septembre.
Les dossiers de demande d'accès sont évalués par une commission pédagogique souveraine qui évalue la recevabilité de la demande sur la base notamment de la formation antérieure, des motivations, et de la maîtrise du français.

Etudiants ayant validé la L2 psychologie (ou ayant échoué avec la mention AJAC) à Lyon 2 ; et étudiants ayant échoué en L3 psychologie à Lyon 2

L'inscription administrative en L3 psychologie à l'Université Lyon 2 est de droit pour tous les étudiants qui ont validé la L2 psychologie à Lyon 2, qui y ont obtenu le statut AJAC L2-L3 (validation de 50 ECTS sur 60 en L2, autorisant l'inscription en L3 avec « dette »), ou ont échoué en L3 à Lyon 2 (année non validée : étudiant ajourné). La formation « L3 psychologie » leur sera proposée automatiquement au moment de l'inscription administrative en ligne.

[14] https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance

Etudiants ayant validé une L2 psychologie[15] ou ayant échoué en L3 psychologie au sein d'une autre université et ne relevant pas du portail « Etudes en France »[16]

Pour pouvoir procéder à votre inscription administrative, il faudra préalablement déposer un dossier de demande d'accès à la L3 psychologie de Lyon 2 via notre site eCandidat[17], ouvert généralement de fin mai à la mi-juin, pour intégrer notre formation dès la rentrée universitaire de septembre. Toute demande hors délai est rejetée (en revanche, les justificatifs complémentaires tels que des relevés de notes de l'université d'origine peuvent être joints au dossier dans le courant de l'été à condition que la candidature ait bien été effectuée dans les délais initiaux).
Les dossiers de demande d'accès sont évalués par une commission d'accès souveraine qui évalue la recevabilité de la demande sur la base notamment de la formation antérieure et des motivations.

Etudiants ayant validé au moins deux années de psychologie au sein d'une université étrangère hors de l'Union Européenne et résidant dans un pays relevant du portail « Etudes en France »

Pour pouvoir procéder à votre inscription administrative, il faudra préalablement déposer un dossier de demande d'accès à la L3 psychologie de Lyon 2 via le portail « Etudes en France »[18].
Ce portail a été mis en place pour simplifier vos démarches de pré-inscription auprès de plus de 250 universités et écoles en France, et pour vous aider à préparer votre demande de visa.
Il n'y a qu'une seule campagne de demandes d'accès par an, au printemps, pour intégrer notre formation dès la rentrée universitaire de septembre.
Les dossiers de demande d'accès sont évalués par une commission pédagogique souveraine qui évalue la recevabilité de la demande sur la base notamment de la formation antérieure, des motivations, et de la maîtrise du français.

---

15 Actuellement, à titre exceptionnel et sous réserve de modifications par la commission d'accès compétente, les éducateurs spécialisés diplômés de l'ARFRIPS (uniquement) peuvent également demander une autorisation d'accès en L3 psychologie à Lyon 2.

16 Ne relèvent pas du portail « Etudes en France » les étudiants dont la dernière inscription universitaire a eu lieu au sein d'une université de l'Union Européenne. Ne sont pas non plus concernés les étudiants précédemment inscrits au sein d'une université étrangère hors de l'Union Européenne mais qui résident en France ou dans un pays qui ne figure pas au sein de cette liste : *Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Egypte, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Pérou, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Togo, Tunisie, Turquie, Vietnam*

17 https://ecandidat.univ-lyon2.fr/

18 https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance

Crédit photo : agence Patriarche

VOTRE SCOLARITE

Le cadre institutionnel 28
Qui contacter ? 31
Inscriptions administrative et pédagogique 39
Validations d'acquis 43
Régimes Spéciaux d'Etudes 45
Testothèque 47
Mobilité académique internationale 48
Césure 50
Engagement étudiant 51
Règlement de scolarité 52
Participation aux examens 54
Accompagnement à l'entrepreneuriat 57

Le cadre institutionnel

C'est lorsque l'on discute avec les étudiants à propos de la qualité de nos formations et d'éventuelles perspectives d'amélioration que l'on se rend compte de leur globale méconnaissance du cadre institutionnel au sein duquel ils évoluent, origine de nombreuses incompréhensions ou mésinterprétations des décisions administratives et pédagogiques prises par les enseignants ou les personnels de scolarité notamment. Sans entrer dans les détails, voici donc un bref « rappel » du cadre institutionnel au sein duquel sont dispensées nos formations, et notamment notre Licence de Psychologie. Nous encourageons vivement les étudiants à aller chercher des informations plus précises et détaillées sur les ressources en ligne indiquées.

L'Université Lumière Lyon 2

L'Université Lumière Lyon 2, membre de l'Université de Lyon, est un établissement public accrédité par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Elle assure des missions de service public consistant à produire des savoirs (recherche) et les diffuser auprès du public (formation initiale et continue notamment) dans différentes disciplines relevant des lettres et des sciences humaines et sociales d'une part, et du droit, de l'économie et de la gestion d'autre part. Bien que les activités de l'Université soient cadrées par des directives du Ministère et soient régulièrement évaluées par lui, l'Université dispose d'une relative autonomie politique et budgétaire pour ce qui concerne la mise en œuvre de ses missions. De ce fait, elle est gouvernée par un Conseil d'Administration (CA) qui élit le/la Président.e de l'Université et appuie ses décisions sur les avis émis par un Conseil Académique (CAc) concernant l'orientation des politiques de formation et de recherche de l'établissement. Ces instances sont composées de personnels de l'Université, de représentants étudiants et de personnalités extérieures élus tous les quatre ans[19]. Le fonctionnement de l'université repose sur différents services centraux (ex. DRH) et communs (ex. bibliothèque, etc.), ainsi que de différentes composantes de formation (ex. Institut de Psychologie) et des laboratoires de recherche (ex. il en existe plusieurs en psychologie).

[19] Informations complémentaires sur http://www.univ-lyon2.fr/universite/gouvernance/

L'Institut de Psychologie

Il s'agit de la composante de formation dont vous dépendez, qui accueille chaque année plus de 5000 étudiants. Notre institut a pour missions notamment de concevoir l'offre de formation (Licence, Master, Doctorat, DU…) en psychologie et en sciences cognitives au sein de notre Université et de mettre en œuvre cette formation au profit des étudiants en formation initiale ou continue, ceci conformément aux directives du Ministère et de l'Université. A l'image de l'Université, l'Institut de Psychologie est gouverné par un Conseil d'Institut (composé de membres élus : enseignants-chercheurs, personnels non enseignants, étudiants, personnalités extérieures à l'université), qui élit le/la Direct.rice de l'Institut et appuie une partie de ses décisions sur les avis d'une Commission Pédagogique composée quant à elle d'enseignants-chercheurs et de personnels non enseignants. Le fonctionnement de l'Institut s'appuie sur des personnels administratifs qui en assurent la gestion globale (dotation budgétaire, allocation de salles…), de gestionnaires de scolarité qui coordonnent les aspects administratifs de la formation et sont au contact des étudiants, ainsi que de cinq Départements de formation regroupant les enseignants-chercheurs spécialistes :

- Département de Psychopathologie et Psychologie Clinique
- Département de Psychologie Sociale et du Travail
- Département de Psychologie Cognitive Expérimentale et Neuropsychologie
- Département de Psychologie du Développement, de l'Education, et des Vulnérabilités
- Département de Formation en Situation Professionnelle

Si l'Institut assure la coordination globale des formations et des enseignements dits « transversaux » (communs à toutes les disciplines, par ex. l'histoire de la psychologie ou la méthodologie), ce sont les Départements de formation qui en fixent les contenus (dans le cadre l'offre de formation accréditée par le Ministère) et assurent la répartition des cours parmi les enseignants-chercheurs qui composent leur équipe pédagogique. Précisions que les formations de niveau Master, bien que gérées par l'Institut de Psychologie et assurées au sein de ses Départements de formation, sont adossées à un laboratoires de recherche. Ces laboratoires accueillent également les étudiants préparant un Doctorat et qui dépendent des Ecoles Doctorales de l'Université de Lyon (EPIC pour la psychologie, NSCo pour les neurosciences et la cognition). Les laboratoires de recherche sont composés essentiellement d'enseignants-chercheurs, de chercheurs associés, et d'ingénieurs de recherche. Il en existe quatre, actuellement, au sein de notre Université, dans les domaines de la Psychologie et des Sciences cognitives :

- Centre de Recherches en Psychopathologie et Psychologie Clinique (UR CRPPC)
- Groupe de Recherche en Psychologie Sociale (UR GRePS)
- Laboratoire d'Etude des Mécanismes Cognitifs (UR EMC)
- Equipe Développement, Individu, Processus, Handicap, Education (UR DIPHE)

Les statuts des enseignants-chercheurs

Il n'est pas rare que les étudiants se plaignent que tel ou tel enseignant ne réponde pas suffisamment vite à leurs mails… Lorsqu'on discute avec ces étudiants, on se rend compte généralement qu'ils ont une mauvaise compréhension du statut des enseignants et de leur charge de travail. Il n'est donc peut-être pas complètement inutile de rappeler les faits suivants :

1) Contrairement aux enseignants du secondaire, les enseignants universitaires, quel que soit leur statut, ont une charge de travail annexe au moins égale (et souvent supérieure) à leur charge d'enseignement. Il s'agit généralement soit de missions de recherche et de responsabilités universitaires (administratives et pédagogiques), soit d'activités professionnelle en dehors de l'université légitimant leur statut d'enseignant. Autrement dit**, enseigner et gérer les demandes des étudiants n'est pas la fonction principale des intervenants de CM et de TD**.

2) Tous les intervenants n'ont pas le même statut, néanmoins tous sont qualifiés en psychologie et disposent des compétences nécessaires pour enseigner au niveau requis. Les statuts des enseignants auxquels les étudiants sont confrontés à l'Institut de psychologie peuvent en effet être multiples :
   - **enseignants-chercheurs (Professeurs ou Maîtres de Conférences) :** ils sont agents titulaires de la fonction publique d'Etat recrutés sur concours. Leurs activités se répartissent entre l'enseignement, la recherche scientifique, et les responsabilités administratives et pédagogiques qui permettent de faire fonctionner les différentes composantes de l'Université (conseils centraux, départements de formation…) et des organismes publics et de recherche affiliés ou gravitant autour de l'Université.
   - **enseignants-chercheurs contractuels (ATER) :** eux aussi sont recrutés sur concours et fournissent une activité de recherche en plus des enseignements qu'ils assurent. Ils sont en contrats à durée déterminée pour une période maximale de deux ans.
   - **enseignants-chercheurs associés et invités (PAST) :** ces personnels, qui justifient d'une activité professionnelle longue hors de l'université, fournissent principalement une activité d'enseignement pour une durée maximale de six ans et sont susceptibles de poursuivre parallèlement leur activité professionnelle.
   - **enseignants sous contrat doctoral (CDU) :** il s'agit d'étudiants qui reçoivent un financement pour préparer une thèse de doctorat, qui sont sous contrat avec l'université dans ce cadre, et à qui l'université propose une activité d'enseignement en plus de leurs travaux de recherche.
   - **chargés d'enseignement vacataires :** ce sont des personnes qui effectuent quelques heures d'enseignement en supplément et en dehors de leur emploi principal, le plus souvent hors de l'université (ex. psychologues et consultants expérimentés).

Qui contacter ?

Avec le développement fulgurant des technologies de l'information et de la communication, trouver une réponse aux questions que l'on se pose n'a jamais été aussi facile et rapide. Or, probablement parce que l'organisation universitaire est un peu complexe, et pas toujours très claire, les étudiants ont régulièrement de nombreuses interrogations… La mauvaise idée, qui malheureusement se généralise, consiste à poser ses questions par mail au premier nom qui vous vient en tête…

C'est une mauvaise idée parce que la multiplication (vous n'avez pas idée !) des demandes en tous genres dans les boîtes e-mail des personnels enseignants et administratifs a pour effet, outre d'engorger leurs espaces de stockage très (trop) limités, de leur prendre un temps déraisonnable pour répondre, temps qu'ils ne peuvent pas consacrer à leurs missions régulières (qui ne consistent pas à répondre à des e-mails, évidemment). Cela a aussi pour effet d'augmenter considérablement les délais mêmes de leurs réponses, ce qui peut devenir problématique quand une demande réellement urgente d'un étudiant est noyée dans un flot continu d'e-mails moins urgents / importants / utiles. Dans l'intérêt de tous, il est donc impératif que chacun fasse l'effort de se s'auto-réguler quant à cette tendance : on n'envoie pas un e-mail aux personnels d'une université comme on en enverrait un message sur Whatsapp à des amis. Vérifiez trois fois que l'information ne peut pas être obtenue autrement avant de cliquer frénétiquement sur le bouton « nouvel e-mail ».

Les sources d'information à consulter en priorité sont :

1) **La page du site de l'Institut de Psychologie relative à votre année d'inscription :**
   L1 Psychologie et sciences cognitives :
   https://psycho.univ-lyon2.fr/formation/portail-psychologie-sciences-cognitives
   L2 : https://psycho.univ-lyon2.fr/formation/licence-psychologie-2eme-annee
   L3 : https://psycho.univ-lyon2.fr/formation/licence-de-psychologie-3eme-annee
   Vous y trouverez des informations relatives à l'emploi du temps, aux absences (connues) des enseignants[20], aux reports de cours, aux modalités d'inscriptions pédagogiques, à différents types de procédures administratives ponctuelles, aux modalités d'examens, aux modalités de recherche de stage le cas échéant, à des dysfonctionnements susceptibles de vous impacter, etc.

[20] Les absences connues des enseignants sont mentionnées sur ces pages : si une absence n'est pas mentionnée, c'est que le secrétariat de scolarité n'en a pas l'information.

2) L'intranet de l'Université :

Vous y trouverez, via les différents outils mis à votre disposition, des informations, documents, et applications concernant vos inscriptions administratives et pédagogiques, vos relevés de notes, vos conventions de stage… La plupart des enseignants déposent également sur Moodle leurs supports de cours, des documents de travail, ou même des consignes pour les examens…
https://casl2.univ-lyon2.fr/cas/login

3) Le présent guide relatif à la formation :

Eh oui ! Il serait particulièrement malvenu de contacter des personnels de l'université pour leur poser une question dont la réponse se trouve ici, quelques pages plus loin ou en amont... En tout cas, le cas échéant, ne vous étonnez pas de recevoir une réponse lapidaire.

4) Le site de l'Université :

Vous trouverez également sur le site de l'Université des informations utiles pour votre scolarité et susceptibles de répondre à vos interrogations. Au-delà du site institutionnel, pensez notamment à consulter le portail étudiant de Lyon 2 (Web Etu), qui contient de nombreuses informations importantes pour votre parcours universitaire : https://www.univ-lyon2.fr/

5) Les sites des autres Universités :

Si votre question concerne votre orientation, notamment en Master, notez que vous trouverez sur le web[21] l'ensemble des informations relatives aux formations de niveau Master à Lyon 2 et dans les autres universités françaises, ainsi que les modalités d'accès à ces formations et leurs prérequis (notamment, éventuellement, les pré-spécialisations de L3).

6) La littérature scientifique :

Si votre question relève des contenus de l'enseignement (un concept vous échappe ? la méthodologie de l'étude rapportée par l'enseignant ne vous paraît pas claire ?), reportez-vous en priorité à la bibliographie que l'enseignant vous a probablement recommandée en début de cours. Si vous n'avez pas les livres / chapitres / articles sous la main, vous trouverez également probablement toutes les réponses à vos questions sur le web en tapant les bons mots-clés dans les bons moteurs de recherche[22].

[21] https://www.trouvermonmaster.gouv.fr/

[22] Si vous pouvez commencer par Wikipédia pour retrouver vos mots-clés, on ne se lassera jamais de répéter que les sources fiables se trouvent sur google books et google scholar (pas sur le google « web » classique, en revanche !). Dans tous les cas, vérifiez la fiabilité de votre source d'information avant d'en parcourir le contenu.

Si le doute persiste, **demandez à vos collègues** s'ils ont une réponse à votre question. Certains d'entre eux ont pu être plus attentifs que vous aux détails complexes d'un enseignement dense ou sont peut-être plus aguerris que vous aux méandres administratifs. Attention, cependant, à vérifier ensuite l'information qui vous est donnée : de folles rumeurs courent régulièrement sur les réseaux sociaux ainsi que des informations qui s'avèrent souvent fausses… Malheureusement, c'est le cas aussi au sein des prises de notes des étudiants.

Enfin, si vraiment, vraiment, la question est cruciale et si elle est restée sans réponse malgré la nuit entière que vous avez passée à chercher l'information sur le web et les réseaux sociaux, alors nous vous suggérons de vous référer scrupuleusement au guide ci-dessous pour savoir à qui vous adresser. En effet, il n'y a pas que les mails inutiles qui saturent les personnels, il y a aussi ceux qui ne relèvent pas de leurs compétences…
Et au-delà de savoir à qui vous adresser, quelques petites remarques de forme pour accélérer le traitement de votre demande :

- Annoncez le motif de votre demande dans l'objet de votre e-mail ou dès le début de la conversation téléphonique. Les objets du style « urgent » ne sont pas informatifs (tout est urgent, au 21ème siècle).
- Soyez clairs et concis, mais donnez-nous immédiatement tous les éléments nécessaires pour répondre à votre demande (y compris les documents qui pourraient être nécessaires à l'examen de votre situation).
- Laissez-nous le temps de réagir : cela peut prendre plusieurs jours et il est inutile de vous acharner même si vous trépignez d'impatience…
- Restez courtois et respectueux en toutes circonstances (cela va sans dire…).

Votre question concerne l'enseignement des langues ou des TIC pour les UE transversales ?

Par exemple : Vous avez des doutes concernant votre inscription pédagogique en langues ? Vous avez des soucis d'emploi du temps ou d'assiduité aux cours de TIC ? Quelque chose n'est pas clair ou vous paraît étrange sur votre relevé de notes concernant les langues ? Vous avez besoin de conseils pour votre formation en TIC ?

Ces enseignements ne relèvent pas de l'Institut de Psychologie et nous sommes donc parfaitement incompétents pour vous aider !!!

Pour les langues, contactez le **Centre de Langues** : https://cdl.univ-lyon2.fr/fr/contact/
Pour les TIC, contactez l'**Institut de la Communication** : https://goo.gl/L9dxqT

Votre question concerne la mobilité internationale ?

Par exemple : Vous souhaitez passer un semestre ou une année universitaire sur un campus étranger ? Vous êtes actuellement en mobilité et avez des doutes sur les enseignements que vous devez suivre ? Vous éprouvez des difficultés avec certains enseignements sur place ? Vous avez des questions sur la validation de votre année lors de votre retour en France ? Vous êtes en mobilité entrante et avec des questions sur l'organisation des enseignements ?

Contactez la responsable des relations internationales pour l'Institut de Psychologie : **Lila Mitsopoulou** (A.Mitsopoulou-Sonta@univ-lyon2.fr), bureau K150bis.

Votre question concerne un aspect administratif de votre scolarité ?

Par exemple : Vous avez des doutes concernant votre inscription administrative, ou vos inscriptions pédagogiques ? Vous avez des soucis d'emploi du temps ? Quelque chose n'est pas clair ou vous paraît étrange sur votre relevé de notes ? Un organisme vous réclame un document incongru (attestation d'assiduité, attestation de réussite aux examens, etc.) ? Vous souhaitez récupérer votre diplôme de Licence ?

Contactez le responsable administratif de votre année d'inscription, qui répondra à votre question ou vous indiquera les personnes à contacter si cela ne relève pas de ses compétences :

L1 et L2 : Brigitte Schellenberger et Adeline Bonnet

- de visu (de préférence) : bureau H010B, tous les jours sauf mer. de 13h30 à 16h30
- par téléphone : 04 78 77 24 47 ou 04 78 77 26 49
- par e-mail (si vraiment c'est indispensable) : psycho-l1@univ-lyon2.fr ou psycho-l2@univ-lyon2.fr

L3 : Pascal Rozet

- de visu (de préférence) : bureau H010A, tous les jours de 13h30 à 16h30
- par téléphone : 04 78 77 24 30 (sauf le mercredi matin)
- par e-mail (si vraiment c'est indispensable) : pascal.rozet@univ-lyon2.fr

Votre question concerne un enseignement spécifique, les modalités ou les résultats d'un examen ?

Par exemple : Vous n'avez pas pu assister à un cours et souhaitez récupérer le contenu ? Il vous semble avoir repéré une erreur dans le discours de l'enseignant lors du dernier CM de psychologie clinique ? Vous n'avez peut-être pas bien compris comment était organisé le contrôle continu du TD d'épistémologie ? Vous souhaitez savoir quelles seront les modalités d'examen de la seconde session en psychologie cognitive ? Vous ne comprenez pas pourquoi vous avez une note si faible en psychologie sociale ?

Si malgré vos plus scrupuleuses investigations, les propos de votre enseignant vous paraissent paradoxaux eu égard à vos nombreuses lectures personnelles, ou si votre échec à l'examen demeure mystérieux, vous pouvez bien entendu vous rapprocher de **l'enseignant qui a dispensé l'obscur contenu**[23]. Rappelez-vous toutefois qu'il a d'autres activités en dehors des enseignements, et qu'il est donc plus judicieux d'attendre le prochain cours avec lui pour lui poser votre question (en début ou en fin de séance) que de lui demander de vous réexpliquer personnellement par mail ce qu'il a passé dix minutes à expliquer la veille en amphi.

Certains enseignants donnent leur adresse e-mail dès le début des cours… d'autres pas (sans doute un indice du fait qu'il faut éviter ce mode de communication…). Si vous ne disposez pas de l'adresse mais que toutefois un e-mail s'impose car il n'est plus prévu pour vous de revoir l'enseignant en cours, vous retrouverez probablement facilement son adresse sur le web. Sinon, demandez-la au **responsable de l'UE** en question, identifié plus loin dans ce guide.

D'ailleurs, si votre enseignant de CM ou de TD ne vous répond pas ou que sa réponse ne vous satisfait pas (cela concerne plus souvent les questions liées aux examens qu'au contenu des cours en tant que tel, à vrai dire), contactez par e-mail le responsable de l'UE qui pourra probablement vous apporter des éléments de réponse. Vous pouvez également contacter le responsable de l'UE dans le cas d'un contentieux avec votre enseignant de CM ou de TD que vous n'avez pas pu régler par le dialogue (courtois !) avec lui[24]. Enfin, si même le responsable de l'UE n'est pas en mesure de vous apporter satisfaction (c'est-à-dire pratiquement jamais !), vous pouvez en dernier ressort contacter le **responsable pédagogique de l'année** dont dépend l'enseignement (coordonnées page suivante).

[23] L'enseignant qui a corrigé votre copie pourra sans doute vous éclairer sur les raisons de votre échec à l'examen (pour cela, évitez la discussion par mail : prenez rendez-vous avec lui ou allez à la consultation de copies qu'il a organisée à cet effet), mais qu'il ne s'agit pas de marchander votre note avec lui. En effet, sauf erreur importante et improbable de sa part, vos notes sont définitives puisqu'elles ont déjà été validées par le jury d'année et ne peuvent être modifiées que par ce dernier.

[24] A toutes fins utiles (parce que la question est récurrente), nous précisions que la double correction des copies n'est pas un droit à l'Université et n'est prévue ni par le règlement de scolarité, ni par la charte des examens de Lyon 2.

Votre question concerne les conditions ou des difficultés de validation de votre année ?

Par exemple : Vous souhaitez changer d'option en cours de semestre ? Vous pensez avoir droit à des validations d'acquis en L2 ? Vous ne comprenez pas bien quels examens vous avez à repasser pour valider votre année ? Vous éprouvez des difficultés spécifiques qui pourraient compromettre la validation de votre année ? Vous êtres en régime spécial d'études (RSE) et nécessitez des aménagements de votre formation ?

Contactez le responsable pédagogique de l'année pour lui poser vos questions ou lui exposer vos difficultés et lui présenter tous les documents justificatifs nécessaires, le cas échéant :

L1 : Johann Jung (au semestre 1) ou François Osiurak (au semestre 2)

- par e-mail : j.jung@univ-lyon2.fr ; francois.osiurak@univ-lyon2.fr ;

⇨ Vous pouvez aussi vous rapprocher de votre directrice des études et solliciter auprès d'elle un rendez-vous individuel : Audrey Gally : a.gally@univ-lyon2.fr

L2 : François Osiurak

- par e-mail : francois.osiurak@univ-lyon2.fr

L3 : Tanguy Leroy

- en priorité, de visu (bureau V114) mais uniquement aux heures de permanence, variables d'une semaine à l'autre et indiquées ici : https://frama.link/Yrd8TxRW
- par e-mail (seulement si c'est indispensable) : tanguy.leroy@univ-lyon2.fr

Votre question concerne globalement votre parcours universitaire, et en particulier votre progression au sein de la licence de psychologie ?

Par exemple : Vous avez des doutes quant aux options les plus adéquates par rapport à votre projet d'orientation ? Vous connaissez une situation personnelle ou professionnelle susceptible fragilisant votre progression au sein du cursus ? Vous avez un projet de césure ou de mobilité internationale mais craignez qu'il ne compromette vos chances de réussite universitaire ?

Contactez, **Tanguy Leroy,** responsable de la licence de psychologie, pour discuter de tout cela avec lui :

- en priorité, de visu (bureau V114) mais uniquement aux heures de permanence, variables d'une semaine à l'autre et indiquées ici : https://frama.link/Yrd8TxRW
- par e-mail (seulement si c'est indispensable) : tanguy.leroy@univ-lyon2.fr

GUIDE DES DISPOSITIFS SOCIAUX ET MÉDICAUX POUR LES ÉTUDIANT.ES

université Lumière Lyon 2

AIDES FINANCIÈRES

BOURSES

Toutes les questions relatives aux bourses des étudiant.es sont traitées par le service des bourses du CROUS de Lyon (DSE). Vérifiez que votre inscription a bien été prise en charge et que votre statut de boursier.e a bien été intégré.

En cas de problème, contactez le centre d'inscription de l'Université Lumière Lyon 2.

CONTACTS :

DSE du CROUS
25 rue Camille Roy, Lyon 7e
(Métro B arrêt Jean Macé
ou Tramway T2 arrêt Garibaldi-Berthelot),
Ouvert au public du lundi au jeudi
de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 12h
Tel : 04 72 80 17 70

Centre d'inscription
Université Lumière Lyon 2
4 bis rue de l'Université, Lyon 7e
Bâtiment Clio (RDC)
Ouvert tous les jours de 13h30 à 16h
Tél : 04 78 69 73 33
Mail : inscriptions@univ-lyon2.fr

En cas d'importants problèmes de santé, des dispositifs particuliers de maintien des bourses peuvent être envisagés.
› Contactez le service de santé universitaire (SSU)

DIFFICULTÉS SOCIALES, FINANCIÈRES… RENCONTRER UN.E ASSISTANT.E SOCIAL.E

Les étudiant.es de l'Université Lumière Lyon 2 sont reçu.es par un.e assistant.e social.e du CROUS ou de l'Université, uniquement sur rendez-vous, attribués en fonction des créneaux disponibles et, dans la mesure du possible, du campus de l'étudiant.e.

QUATRE MODES DE PRISE DE RENDEZ-VOUS SONT POSSIBLES :

- **Par mail** à ssocial@crous-lyon.fr (précisez nom, prénom, établissement d'études et numéro de téléphone).
- **Par téléphone** en appelant le secrétariat du service social au 04 72 80 13 25. Les permanences téléphoniques sont le mardi de 13h30 à 16h30 et le jeudi de 9h à 12h.
- **En ligne** à cette adresse : https://www.clicrdv.com/crous-de-lyon (attention, tous les rendez-vous libres ne sont pas disponibles à la prise de rendez-vous en ligne).
- **En présentiel :** s'adresser au secrétariat du service social du CROUS, 59 rue de la Madeleine à Lyon 7e. L'accueil physique du service social est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h. En cas d'extrême urgence, veuillez privilégier ce mode de prise de RDV.

Les délais d'attente sont compris entre 2 et 4 semaines selon les périodes de l'année.

Les étudiant.es en formation continue et alternance ne peuvent prétendre aux aides proposées par le CROUS et l'Université (contacter son employeur).

LOGEMENT

L'aide au logement est une compétence exclusive du CROUS, qui dispose d'un service logement à même de répondre aux questions des étudiant.es.

CONTACT :

CROUS de Lyon
59 rue de la Madeleine
Lyon 7e

Plus d'informations sur le site :
http://www.crous-lyon.fr/logements/
Ressource utile :
https://www.lyoncampus.com/je-trouve-un-logement

EXONÉRATION DE DROITS D'INSCRIPTION

Ce dispositif concerne les étudiant•es qui, en raison de difficultés financières imprévisibles en début d'année universitaire, se trouvent en situation de grande précarité.

Cette aide ne peut être accordée qu'une seule fois au cours d'un même cycle d'études à l'Université Lumière Lyon 2 et ne concerne pas les étudiant.es de Campus France qui font leur première inscription à l'Université Lumière Lyon 2.

Les dossiers sont à retirer à la Maison de l'Étudiant.e (bureau U113) ou auprès du service social du CROUS. Un entretien avec un.e assistant.e social.e du CROUS ou de l'Université est obligatoire, pour une évaluation de sa situation avant la remise du dossier à l'Université.

Les étudiant.es inscrit.es en D.U et en formation continue ne relèvent pas de ce dispositif.

CONTACT :

Service Vie Étudiante (bureau U113)
Maison de l'Étudiant.e - Campus Porte des Alpes
5 avenue Pierre Mendès-France 69676 Bron Cedex
Tel : 04.78.77.31 04

EPICERIE SOLIDAIRE

Depuis la rentrée, une épicerie solidaire a ouvert ses portes sur le Campus Porte des Alpes. Elle est réservée aux étudiant.es de l'Université Lumière Lyon 2. Cette ouverture est le fruit d'un partenariat entre l'Université et l'association étudiante GAELIS qui met en oeuvre le projet.

Cette épicerie propose aux étudiant.es ayant de faibles ressources, d'accéder à des produits alimentaires et d'hygiène à moindre coût (environ 10% du prix réel).

L'accès à l'épicerie « l'Agorae », se fait uniquement sur dossier avec une prise en compte des ressources.

Les étudiant.es peuvent récupérer le dossier en ligne à cette adresse : http://gaelis.fr/wp-content/uploads/2019/10/Dossier-demande-AGORAé-2019-Lyon-2.pdf

Seul.es les étudiant.es dont le reste à vivre journalier (ressources-charges/30 jours) est compris entre 1 euro et 3,25 euros sont éligibles à l'épicerie. Les étudiant.es dont les ressources sont inférieures, à 1€/jour peuvent prendre contact avec le service social du CROUS.

CONTACT :

Épicerie solidaire
(située en face de la Maison de l'Étudiant.e)
Ouverte du lundi au jeudi aux horaires suivants :
lundi de 13h à 16h
mardi de 15h à 18h
mercredi de 11h à 14h
jeudi de 13h à 16h

ÉTUDIANT.ES EN DIFFICULTÉ PSYCHIQUE

Les étudiant.es qui souhaitent une aide médico-psychologique peuvent consulter un.e psychologue en entretien particulier, sur rendez-vous.

Les étudiant.es peuvent aussi rencontrer un.e infirmièr.e (sans RDV) ou un.e médecin (sur RDV) afin de discuter, d'évaluer une situation et de recevoir soutien et conseils.

Pour prendre RDV, vous pouvez contacter le SSU par téléphone, par mail ou venir sur place.

Ces consultations sont gratuites.

CONTACT :

Service de Santé Universitaire (SSU)
campus Porte des Alpes - bâtiment L
5 avenue Pierre Mendès-France
69676 Bron cedex
accès tram T2 - arrêt Europe-Université

04 78 77 43 10
ssu@univ-lyon2.fr

CRÈCHE

L'Université dispose de places d'accueil pour les enfants des étudiant.es dans la crèche Equal à Bron (située à l'entrée du parc de Parilly, à côté du campus Porte des Alpes). L'étudiant.e doit contacter la crèche EQUAL au 04 78 78 09 47 ou se rendre directement sur place.

CONTACTS :

www.crechequal.fr
crechequal@free.fr
https://etu.univ-lyon2.fr/pratique/creche-equal-552842.kjsp

Pour bénéficier d'une place en crèche, les étudiant.es doivent obligatoirement être inscrit.es à l'Université Lumière Lyon 2

Inscriptions administrative et pédagogique

Inscription administrative

L'inscription administrative est la première étape, obligatoire pour être autorisé à suivre les cours et se présenter aux examens notamment. Elle se fait en premier lieu via le site web de l'Université et est ouverte en général de début juillet à mi-septembre pour la Licence (sauf entre mi-juillet et mi-août). Pour les étudiants admis en L2 ou L3 par les commissions d'accès ou via le portail Etudes en France, l'inscription administrative n'est possible qu'après que vous ayez reçu du secrétariat de scolarité une autorisation d'inscription… merci de votre patience.

L'inscription administrative est considérée comme régulière après l'édition du certificat de scolarité (qui intervient après paiement des frais d'inscription et production des pièces justificatives). Les étudiants en situation d'irrégularité administrative doivent impérativement corriger leur situation auprès des services centraux de l'Université le plus rapidement possible sous peine de ne pas pouvoir composer lors des sessions d'examens et de se voir refuser l'accès aux TD.

Inscription pédagogique en L1 et L2

L'inscription pédagogique en L1 et L2 est une étape obligatoire, vous devez la réaliser le plus rapidement possible après l'inscription administrative, et dans tous les cas avant le début des cours. Pour réaliser votre inscription pédagogique, rendez-vous sur l'application IPWEB : https://inspedaweb.univ-lyon2.fr/ip-web/loginInscription.jsf

Les numéros des CM (Cours Magistraux) et des TD (Travaux Dirigés) du contrat pédagogique et de l'emploi du temps doivent concorder ! Votre contrat pédagogique doit être retourné à votre secrétariat de scolarité après le début des cours, non au pôle ETIP (cf. pages suivantes).

Le pôle ETIP réalise les emplois du temps et complète les contrats pédagogiques des étudiants de L1 et L2, ou ayant une dette dans l'une de ces deux années (semestre, UE ou enseignement non validé). Il se charge également de la mise en ligne des emplois du temps au mois de septembre et des demandes d'aménagements d'emploi du temps (avec justificatifs).

Pour les étudiants ayant correctement finalisé leur inscription pédagogique, les emplois du temps de L1 et L2 seront disponibles sur l'onglet « applis » de l'ENT début septembre, une

semaine avant le début des enseignements. Nous vous invitons à consulter régulièrement votre emploi du temps, car il est susceptible d'être modifié.

Pour toute information complémentaire relative à l'inscription pédagogique et à l'emploi du temps, notamment pour les étudiants AJAC, rapprochez-vous de votre secrétariat de scolarité.

En cas de difficulté persistante, contactez le Pôle ETIP en indiquant votre numéro d'étudiant : pole-etip@univ-lyon2.fr

Inscription pédagogique en L3

En L3, l'inscription pédagogique n'a pas lieu tout de suite après l'inscription administrative. Vous devez attendre la réunion de prérentrée qui se déroule début septembre. L'inscription pédagogique sera possible rapidement après cette réunion via IPWEB[25] (uniquement pour les étudiants ayant finalisé leur inscription administrative !). Les étudiants auront alors à :

- choisir leur option du semestre 5
- s'inscrire aux enseignements du semestre 5 pour construire leur emploi du temps
- procéder à leur inscription en langue

Les choix d'option et inscription aux enseignements du semestre 6 a lieu fin octobre.

1) Choix de l'option du semestre

Pour chacun des deux semestres de la L3, les étudiants ont à choisir une option parmi celles qui sont proposées. L'inscription dans ces options s'effectue en deux temps.

Pour l'option du semestre 5, lors de la réunion de pré-rentrée, les étudiants seront amenés à indiquer, sur le bulletin distribué à cet effet, leurs vœux d'option professionnalisante. Cette première étape n'engage pas les étudiants, ni les équipes pédagogiques. Elle est cependant cruciale car le décompte des différents vœux formulés permettra de connaître le niveau de demande de chaque option. Du fait de contraintes budgétaires qui s'imposent à l'ensemble des formations de l'Université, les options trop peu demandées pourraient ne pas ouvrir, tandis que plusieurs TD seront ouverts pour les options très demandées.

L'inscription effective dans l'une des options ouvertes aura lieu au cours des jours suivants, à partir de la date indiquée lors de la réunion de pré-rentrée, via IPWEB. Comme pour les TD de langues, l'étudiant pourra alors choisir ses CM et TD d'option parmi l'ensemble de ceux qui sont ouverts (le CM et le TD doivent toutefois faire partie de la même option). Nous ne pouvons pas garantir que chaque étudiant pourra s'inscrire dans son option préférée (si elle

[25] Application disponible à cette adresse : http://inspedaweb.univ-lyon2.fr/ip-web/loginInscription.jsf

n'ouvre pas ou qu'il n'y a plus de place), et il faudra peut-être se rabattre sur un second choix auquel il faudra donc avoir réfléchi avant l'ouverture des inscriptions sur IPWEB.

Pendant toute la période d'ouverture d'IPWEB, il sera possible de changer d'option dans la limite des places disponibles. Pendant les deux premières semaines de cours, vous pourrez changer d'option dans la limite des places disponibles en faisant la demande au secrétariat de scolarité[26]. Quinze jours après la rentrée universitaire, les changements d'option ne seront plus autorisés.

La même procédure aura lieu à la mi-octobre pour l'inscription dans l'UE stage du semestre 6 : suite à une réunion d'information à la mi-octobre, les étudiants auront à indiquer leurs préférences sur la base desquelles le nombre de TD ouverts sera déterminé, et l'inscription effective aura lieu via IPWEB quelques jours plus tard.

2) Inscriptions aux cours et construction de l'emploi du temps

Le pôle ETIP ne fournit pas d'emploi du temps individuel aux étudiants de L3 avant la rentrée. C'est donc à vous de construire vous-mêmes votre emploi du temps personnel. Les horaires des CM et des différents TD ouverts pour chaque UE sont communiqués sur la page L3 du site de l'Institut avant la pré-rentrée de septembre.

L'inscription en CM et TD est obligatoire, leur capacité étant limitée respectivement à 300 et 40 étudiants (un peu moins pour certains TD). Pour le semestre 5, cette inscription se fait à partir de la date annoncée lors de la pré-rentrée et avant le début des cours sur l'IPWEB. Choisissez les horaires qui conviennent le mieux à vos impératifs et contraintes personnels. En effet, nous ne délivrons pas de dispense d'assiduité et la présence aux TD est donc obligatoire pour valider les examens de contrôle continu en première session[27].

Pendant toute la période d'ouverture d'IPWEB, il sera possible de changer d'horaire de TD dans la limite des places disponibles. Pendant les deux premières semaines de cours, vous pourrez ensuite changer d'horaire dans la limite des places disponibles en faisant la demande au secrétariat de scolarité[28]. Quinze jours après la rentrée universitaire, les changements d'horaires ne seront plus autorisés.

---

[26] Il est absolument impossible pour le secrétariat de scolarité d'inscrire un étudiant dans un groupe complet sans l'accord écrit de l'enseignant en charge dudit créneau complet : il revient à l'étudiant concerné de contacter l'enseignant pour obtenir un éventuel accord écrit de sa part.

[27] Que les étudiants ayant de lourdes charges personnelles et professionnelles se rassurent : il est toujours possible de valider les examens terminaux de TD lors de la seconde session en juin, à condition toutefois d'avoir pu se procurer les supports d'enseignement (le plus souvent disponibles en ligne) et les contenus des cours (auprès de vos collègues). Ce sera le cas aussi, dès la première session, si vous ne pouvez pas assister aux CM.

[28] Il est absolument impossible pour le secrétariat de scolarité d'inscrire un étudiant dans un groupe complet sans l'accord écrit de l'enseignant en charge dudit créneau complet : il revient à l'étudiant concerné de contacter l'enseignant pour obtenir un éventuel accord de sa part.

La même procédure sera mise en place fin octobre ou début novembre pour les TD du semestre 6.

3) Inscription au cours de langue

Comme en L1 et L2, les cours de Langue sont obligatoires dans chacune des UE transversales des semestres 5 et 6. Ces enseignements sont entièrement gérés par le Centre de Langues et ne dépendent pas de l'Institut de Psychologie.

Au semestre 5, courant septembre, les étudiants doivent se connecter à l'IPWEB, aux dates indiquées lors de la réunion de rentrée pour procéder à leur inscription pédagogique auprès du Centre de Langues. A défaut, ils n'auraient pas accès aux cours de langue transversale ni aux examens, et seraient donc dans l'impossibilité de valider leur année.

Sur l'IPWEB, les étudiants ont à choisir un TD, pour la même langue transversale qu'en L2, ceci en fonction de l'emploi du temps qu'ils ont construit et du niveau de langue acquis à la fin de la L2 (A1, A2, B1, B2 ou C1 : niveau indiqué sur le relevé de notes du Semestre 4). Chaque étudiant doit impérativement s'inscrire dans le niveau de langue qui lui correspond, à défaut de quoi un changement de groupe serait effectué a posteriori, avec une probable réorientation vers les TD peu demandés…

Les mêmes modalités d'inscription en langue auront lieu pour le semestre 6 en janvier.

Remise du contrat pédagogique

Le contrat pédagogique est un document individualisé récapitulant la liste des éléments pédagogiques et unités d'enseignements que l'étudiant s'engage à préparer pour l'année en cours. Après le début des cours (en novembre, pour les étudiants de L3, c'est-à-dire après les inscriptions au semestre 6), l'étudiant imprime son contrat pédagogique sur l'IPWEB : http://inspedaweb.univ-lyon2.fr/ip-web/loginConsultation.jsf

Ce contrat doit impérativement être soigneusement vérifié et signé avant d'être remis au secrétariat de scolarité avant la date limite précisée sur le site de l'Institut. En cas d'erreur, des corrections peuvent être effectuées avec l'accord du secrétariat de scolarité et, si nécessaire, du responsable pédagogique d'année, mais dans tous les cas avant la tenue des examens. Le contrat signé, une fois remis, devient définitif. Il est absolument impossible de vous présenter à des examens qui n'apparaissent pas sur votre contrat pédagogique.

Validations d'acquis

Validation des acquis universitaires

Dans des cas très particuliers, les étudiants peuvent être dispensés de suivre certains enseignements et de se présenter aux examens correspondants. Ces étudiants bénéficient alors d'une validation d'acquis (« VAC » avec ou sans note) au titre de leurs acquis antérieurs. C'est le cas notamment :

- des étudiants ayant déjà obtenu une licence (ou validé une formation de niveau supérieur à la licence) dans un autre cursus que la psychologie ;
- des étudiants ayant étudié à l'étranger, notamment dans un pays anglosaxon (permettant éventuellement la validation des langues…) ;
- des étudiants ayant déjà été inscrits en licence de psychologie à Lyon 2 dans une ancienne maquette d'enseignement et qui n'avaient pas validé l'année ;
- des étudiants ayant déjà été inscrits en licence de psychologie dans une autre université que Lyon 2 et qui n'ont pas validé l'année ;
- des étudiants ayant obtenu certains diplômes au sein d'un établissement sous convention avec l'Institut de Psychologie (ARFRIPS, par exemple).

La validation d'acquis ne se définit que par rapport à un diplôme à obtenir : elle ne donne d'autre droit que celui de préparer ce diplôme, suivant un régime de scolarité spécifique. C'est la nature de ce diplôme à obtenir qui permet de déterminer la validation d'acquis, en d'autres termes le niveau de scolarité auquel sera d'emblée placé l'étudiant bénéficiaire de la VAC. Pratiquement, ce processus revient à dispenser l'étudiant d'une partie de la scolarité normalement requise en vue d'un diplôme déterminé. L'attestation de validation d'acquis décrira la scolarité réduite que l'étudiant bénéficiaire devra accomplir en vue du diplôme qu'il brigue ; cette description sera obtenue par une opération de soustraction à partir de la scolarité complète normalement requise, en fonction des règlements de scolarité en vigueur. En conséquence, l'attestation de validation d'acquis précisera toujours en vue de quel diplôme elle est accordée et elle ne sera valable que pour l'Université qui l'accorde – en l'occurrence Lyon 2 – et pour la maquette d'enseignements en cours.

Toute validation d'acquis devra être demandée dès le mois de septembre (et dans tous les cas avant la signature du contrat pédagogique) au responsable pédagogique de l'année dont vous dépendez, seul habilité à l'accorder. Généralement, une permanence est organisée début septembre par les responsables d'année pour centraliser les demandes de validation d'acquis. La demande devra quoi qu'il en soit être accompagnée de tout document justificatif permettant d'attester les acquis de formations antérieures. Aucune validation d'acquis ne sera accordée pour un élément pédagogique dont l'examen de première session a déjà eu lieu.

Mises en garde spécifiques à l'attention des étudiants de L3

Pour les étudiants redoublants de L3, les validations d'acquis du CM ou du TD de l'une des UE optionnelles ne sont valables que si vous êtes de nouveau inscrit dans la même option cette année.

La Validation d'Acquis fait évidemment gagner du temps pour la formation ; souvent, elle est aussi rassurante pour les étudiants qui ont ainsi déjà validé une partie de la formation. Elle peut néanmoins être un piège dans certaines circonstances : une validation d'acquis sans note pour des étudiants qui ont un bon niveau (par exemple, pour l'élément pédagogique de langues) ou une validation d'acquis avec un note médiocre (10 ou 11) ne permettent pas de compenser des notes plus basses dans d'autres éléments pédagogiques. De plus, pour maximiser leurs chances d'entrer en master, les étudiants de L3 ont intérêt à maximiser leur moyenne générale à l'année… de ce point de vue, la VAC sur un élément « bien maîtrisé » par l'étudiant peut lui être davantage préjudiciable que bénéfique même si bien sûr elle lui fait gagner un peu de temps au cours du semestre.

Validation des Acquis de l'Expérience

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet de valider tout ou partie d'un diplôme universitaire à la suite de la présentation d'un dossier et à la rencontre avec un jury.

Informations complémentaires page 18 de ce guide.

Régimes Spéciaux d'Etudes

Etudiants en situation de handicap

Pour rétablir l'égalité des chances et faciliter l'accès au savoir, les étudiants en situation de handicap peuvent demander à bénéficier d'un plan de compensation du handicap adapté à leur situation individuelle : aménagement des études et/ou des examens par la mise en œuvre de moyens techniques et/ou humains dont dispose l'Université.

Les étudiants concernés doivent impérativement prendre contact avec la **Mission handicap** et le SUMPPS avant le 15 octobre pour les examens du premier semestre, et avant le 15 février pour ceux du second semestre et de la seconde session. Aucune dérogation à ces dates n'est acceptée. La Mission Handicap peut être contactée :

- à Bron, à la Maison de l'étudiant
- par e-mail : mission.handicap@univ-lyon2.fr
- par téléphone : 04 78 77 31 05

Pour l'organisation des examens et contrôles continus, l'étudiant doit communiquer sa notification d'aménagements à l'ensemble de ses enseignants de TD dès les premiers cours pour que ceux-ci puissent aménager le contrôle continu, et au secrétariat de scolarité de L3 pour l'aménagement des examens terminaux.

Pour les situations les plus complexes, l'étudiant en situation de handicap peut également solliciter un Régime Spécial d'Etudes dont les modalités sont à définir par une équipe plurielle composée de membres du SUMPPS, de la Mission handicap, et des responsables pédagogique et administratif de la L3 (mais aussi de représentants du SCUIO-IP, du SUAPS, du Service culturel, du Crous, de la MDPH, ou de tout autre intervenant pertinent).

Sportifs de Haut Niveau

Prenant appui sur les dispositions législatives et règlementaires assurant la promotion du sport de haut niveau dans l'enseignement supérieur, l'Université Lyon 2 a reçu délégation de responsabilité pour attribuer le statut de "sportif de haut niveau" selon les listes officielles du ministère des sports ou pour assimilation (cf instruction ministérielle n° 1455 du 6 octobre 1987).

Les étudiants pouvant prétendre à ce statut doivent pouvoir justifier d'une pratique sportive compétitive de niveau national minimum. Le statut d'étudiant SHN permet d'obtenir des aménagements accordés au cas par cas, parmi lesquels la priorité d'inscription dans les groupes de TD, les autorisations d'absence en TD, des aménagements des examens (sessions spécifiques de contrôle des connaissances), cursus personnalisé adapté…

Vous ne pourrez bénéficier du dispositif ci-dessus que dans la mesure où vous vous êtes fait connaître et répertorier auprès du SUAPS en début d'année universitaire. Informations complémentaires : https://www.univ-lyon2.fr/campus/sport-de-haut-niveau

Testothèque

Créée au début des années 2000, la testothèque de l'Institut de Psychologie propose un service de prêt et de consultation de tests, manuels, livres et vidéos dont le catalogue est disponible ici : https://psycho.univ-lyon2.fr/presentation/les-ressources/la-testotheque

L'usage de ces outils est strictement réservé à un cadre pédagogique. Les outils peuvent être réservés sur simple demande, sur place, par courriel ou par téléphone.

Les étudiants de L3 psychologie, peuvent accéder à la testothèque et consulter les tests disponibles gratuitement, exclusivement dans les locaux de la testothèque (salle H011) et durant les horaires de permanence.

Ils ne peuvent en revanche emprunter un test que dans le cadre d'un travail de recherche à condition de produire une lettre du responsable de l'enseignement attestant de la recherche. Les conditions d'emprunt sont, en outre, les suivantes :

- emprunt effectué lors des permanences ;
- un seul test à la fois peut être emprunté ;
- dépôt d'un chèque de caution de 150 euros libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'Université Lumière Lyon 2 ;
- durée du prêt : une semaine.

Responsable de la testothèque : Anna Rita Galiano (anna.galiano@univ-lyon2.fr)

Adresse de contact : testotheque.psycho@gmail.com
Téléphone : 04 78 77 24 54
Les horaires des permanences sont indiquées sur la porte de la testothèque et sur cette page : https://psycho.univ-lyon2.fr/presentation/les-ressources/la-testotheque

Mobilité académique internationale

Les étudiants inscrits à l'Université Lyon 2 peuvent effectuer un séjour de mobilité académique, dès la 2ème année de Licence, dans le cadre de programmes internationaux (programme Erasmus) en Europe ou sur les autres continents. Un tel projet constitue indéniablement un atout pour le curriculum vitae et une formidable expérience universitaire et humaine. Que cela soit pour un semestre ou pour une année complète, un séjour de mobilité se prépare du point de vue pédagogique et administratif un an en avance (donc en L2 pour une mobilité en L3, en L3 pour une mobilité en M1).

Depuis la mise en place de commissions d'accès à l'entrée en Master, des inquiétudes émergent chez les étudiants concernant les conséquences possibles d'une mobilité internationale en L3 (année souvent privilégiée pour partir), notamment du point de vue de la formation en tant que telle et de la faisabilité du stage obligatoire de L3. De fait, les étudiants en mobilité sortante au semestre 6 sont dispensés du stage ; néanmoins ils ont bien-sûr la possibilité de réaliser un stage facultatif en L2 ou au semestre 5, ou pourquoi pas, à l'étranger s'ils ont un niveau de langue suffisant. Quoi qu'il en soit, la mobilité internationale est toujours un atout indéniable, et il est très improbable que les commissions pédagogiques qui évaluent les demandes d'accès en Master y voient un obstacle à l'acceptation de votre candidature, surtout si vous faites valoir au sein de votre dossier de candidature les apports humains et académiques de votre séjour à l'étranger. De la même manière, il est improbable que les commissions d'accès en M1 refusent une candidature au motif qu'elle comporte un projet de mobilité issu de leur Université (en revanche ce projet pourrait s'avérer caduque si votre dossier n'est pas retenu pour un quelconque autre motif).

En revanche, des difficultés tout à fait techniques peuvent effectivement apparaître pour les étudiants en mobilité sortante. C'est le cas par exemple des étudiants en mobilité au semestre 5, dont les examens se prolongent parfois jusque fin janvier voire au mois de février : le retour à Lyon 2 se fait alors au cours du semestre 6, alors que les cours ont débuté depuis plusieurs semaines parfois. Cette situation, du fait des absences en cours qu'elle occasionne, est susceptible de poser des difficultés pour le rattrapage des contenus des enseignements d'une part, et pour la validation du contrôle continu de session 1 d'autre part. Par ailleurs, pour les étudiants en mobilité au semestre 6, il arrive malheureusement assez fréquemment que l'année universitaire se termine plus tard à l'étranger qu'à Lyon 2, ou que les résultats aux examens soient communiqués très tardivement à Lyon 2 (en juillet, voire en septembre). Le cas échéant, l'Institut de Psychologie n'est pas en mesure de délivrer d'attestation de réussite au diplôme avant que la plupart des commissions d'accès en Master aient statué sur les candidatures qu'elles ont reçues. Autrement dit, les étudiants en mobilité au semestre 6 ont

parfois des difficultés pour entrer en Master directement après leur Licence : si la mobilité au semestre 6 vous intéresse, il faut donc peut-être prévoir une année intermédiaire, après la licence, de formation complémentaire, d'activité professionnelle, ou de service civique en lien avec la formation de master que vous souhaitez intégrer.

L'Université propose diverses aides financières afin d'aider les étudiants à mener à bien leur projet de mobilité, en échange interuniversitaire ou en stage à l'étranger. Par ailleurs, lors de l'élaboration du projet pédagogique toutes les possibilités de validation sont examinées afin d'optimiser la compatibilité des cursus de formation.

Une « journée de la mobilité internationale » a lieu tous les ans au mois d'octobre et est annoncée sur le site web de l'université et sur celui de l'Institut de Psychologie.

Vous pouvez trouver de nombreux renseignements :

- auprès du Service des Relations Internationales (SRI) :
    - à Bron, à la Maison de l'Etudiant
    - sur les Quais, au 18 quai Claude Bernard, Lyon 7e (sri@univ-lyon2.fr)
    - sur le site web de l'Université : http://www.univ-lyon2.fr/international/
- à l'Institut de Psychologie vous pouvez vous adresser à **Lila Mitsopoulou**, responsable des relations internationales pour l'Institut de Psychologie : A.Mitsopoulou-Sonta@univ-lyon2.fr, bureau K150bis.

Césure

La césure consiste pour un étudiant à suspendre ses études pendant une période pouvant aller de 6 mois à un an (soit un ou deux semestre(s) sur une année universitaire ou deux années consécutives). La césure permet de vivre une expérience personnelle, professionnelle ou d'engagement en France ou à l'étranger qui n'a pas forcément de rapport avec votre formation universitaire. Elle contribue à la maturation des choix d'orientation, au développement personnel, à l'acquisition de compétences nouvelles. Pendant la césure, l'étudiant ne peut se présenter aux examens pour le semestre ou l'année concernée, en revanche son statut d'étudiant est maintenu, son droit éventuel à la bourse également[29], et cette interruption lui garantit une inscription à Lyon 2 à son retour (dans le diplôme dans lequel il sera inscrit avant de partir).

Une année ou un semestre de césure peut être demandé au cours de son cursus universitaire par tout étudiant de l'université. Dans le cas d'une demande de césure annuelle, l'étudiant doit être inscrit en année supérieure (ou admis à redoubler ou admis à se réorienter dans un autre diplôme) pour pouvoir conserver son statut. L'inscription administrative doit être finalisée et les droits d'inscription acquittés pour acceptation finale de la demande.

Si un étudiant peut solliciter une période de césure en début de cursus (dans le cadre d'un diplôme national ou d'établissement), il ne peut bénéficier de ce dispositif à l'issue de sa licence que s'il a été admis à poursuivre ses études dans un autre diplôme au sein de l'université (master ou autre). La césure peut donc être demandée au cours ou à la fin de la L1 jusqu'au M2.

Toute demande doit être déposée, par le biais d'un formulaire, au service des études-pôle scolarité générale, selon le calendrier suivant :

- pour le premier semestre ou pour l'année universitaire entière (de mi-juin à fin août)
- pour le deuxième semestre (entre mi-novembre et fin décembre).

La césure n'est pas de droit : un avis (favorable ou défavorable) à la demande de chaque étudiant est rendu par la Présidente de l'Université, et par délégation par la Vice-présidente chargée de la formation et de la vie étudiante, sur avis de la Directrice de l'Institut de Psychologie.

Informations complémentaires sur la césure et le dossier de candidature à déposer :
https://www.univ-lyon2.fr/formation/construire-son-projet-d-etudes/cesure

[29] Vous pouvez demander le maintien de votre droit à bourse pendant votre césure. Pour cela, vous devez suivre en amont (entre mi-janvier et fin mai) la procédure habituelle relative au dossier social étudiant auprès du CROUS, comme tout étudiant boursier.

Engagement étudiant

Si vous êtes étudiant en L2, L3 ou M1, et…

- engagé.e bénévolement dans une association agréée Lyon 2 ou partenaire de Lyon 2
- engagé.e bénévolement dans le dispositif « Partage de notes » de la Mission Handicap[30]
- étudiant.e élu.e dans l'une des instances de l'Université Lyon 2

alors vous pouvez prétendre à une bonification (jusqu'à 0.4 points sur la moyenne d'un semestre) et/ou des aménagements d'études.

Pour bénéficier de ce dispositif, rapprochez-vous du service de la vie étudiante (vie.etudiante@univ-lyon2.fr) ou par téléphone (04.78.77.26.13 ou 04.78.77.43.80)

Informations complémentaires : https://www.univ-lyon2.fr/formation/dispositifs-d-accompagnement/valorisation-de-l-engagement-etudiant

[30] Pour toute question relative à l'engagement « Solidarité Handicap », vous pouvez vous adresser à la Mission Handicap : mission.handicap@univ-lyon2.fr.

Règlement de scolarité

Le règlement de scolarité et ses annexes définissent l'organisation générale des parcours de Licence, les modalités de validation de la formation, les dispositions relatives à l'assiduité en cours, à l'année de césure, à la tenue des examens, à l'aménagement des formations pour les étudiants en situation de handicap, et aux régimes spéciaux d'études notamment.

Il est disponible sur le site web de l'Université :
https://www.univ-lyon2.fr/campus/vie-pratique/reglement-de-scolarite-2020-2022

Nous vous invitons à en prendre connaissance avec attention. Voici néanmoins un résumé susceptible de répondre aux questions qui nous sont posées le plus fréquemment en licence :

- L'inscription en double cursus est possible en distinguant l'inscription principale de l'inscription secondaire. Dans ce cas, l'UE transversale est validée dans la mention où l'étudiant est inscrit à titre principal. L'université ne garantit pas la compatibilité des enseignements, ni des examens. L'étudiant devra privilégier la validation de sa licence principale et ne pourra prétendre à aucun aménagement de son emploi du temps, ni à aucune session d'examen supplémentaire.

- Les semestres, les UE et les éléments pédagogiques (CM ou TD) validés sont définitivement acquis et ne peuvent pas être repassés. De plus,
  - un EP est acquis si l'étudiant obtient une note supérieure à 10/20 ou si l'UE dont il fait partie est acquise.
  - une UE est acquise si la moyenne coefficientée des EP qui la composent est supérieure à 10/20 ou si le semestre dont elle fait partie est acquise.
  - un semestre est acquis si la moyenne coefficientée des UE qui le composent est supérieure à 10/20 ou si l'année universitaire dont il fait partie est acquise.
  - l'année universitaire est acquise si la moyenne entre les deux semestres qui la composent est supérieure à 10/20.

- Il est possible de se présenter, en seconde session, aux examens de tous les éléments pédagogiques **non acquis** qui font partie d'UE **non acquises** au sein de semestres **non acquis** constituant une année **non acquise**, mais uniquement à ceux-là. En cas de non présentation, la note de première session est conservée. En cas de présentation aux examens de seconde session, c'est la meilleure des deux notes (première ou seconde session) qui est conservée.

- La présence en TD peut être vérifiée et formalisée par l'enseignant. Toute absence devra faire l'objet d'un document, indiquant son motif légitime[31], communiqué à l'enseignant et/ou au secrétariat de scolarité. Un étudiant est susceptible d'être déclaré ABI (absence injustifiée) lors de la première session d'examens dès la 2ème absence injustifiée dans un TD. Il pourra se présenter aux examens de la seconde session.

- Le règlement de scolarité confie aux équipes pédagogiques la gestion des conséquences d'absences justifiées aux épreuves de contrôle continu de TD. En la matière, l'Institut de Psychologie a adopté en septembre 2019 la résolution suivante : ses étudiants perdent systématiquement le bénéfice du contrôle continu en première session dès lors qu'ils sont absents à au moins l'un des examens qui le constituent, que l'absence soit justifiée ou pas. Pour le dire autrement, quel que soit le nombre d'examens prévus pour le contrôle continu du TD, si vous en manquez un vous devrez passer l'examen du TD concerné en session 2[32], quelle que soit la raison de votre absence (souvent tout à fait valable, là n'est pas la question !). Cette règle, qui vise essentiellement à assurer l'égalité des chances des étudiants par rapport aux examens, s'applique pour toutes les années des licences de psychologie et de sciences cognitives et n'est absolument pas négociable avec les enseignants.

- Un étudiant qui n'aurait pas validé sa L1 mais a acquis 48 ECTS sur l'année peut être autorisé par le jury à continuer en L2 (AJAC L1-L2). Lors de sa L2, il devra impérativement valider en priorité les UE manquantes de L1 (i.e. « solder sa dette ») à défaut de quoi sa L2 ne pourrait pas être validée. De même, un étudiant qui n'aurait pas validé sa L2 mais a acquis 50 ECTS sur l'année peut être autorisé par le jury à continuer en L3 (AJAC L2-L3). Lors de sa L3, il devra impérativement valider en priorité les UE manquantes de L2 (i.e. « solder sa dette ») à défaut de quoi sa L3 ne pourrait pas être validée.

[31] Les motifs réputés légitimes sont : l'absence pour maladie, l'absence pour participation à une compétition sportive universitaire, l'absence en raison d'un évènement exceptionnel et non prévisible, ou d'un empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, les autres motifs seront appréciés par l'enseignant et l'autorité administrative.

[32] Pour rappel, la session 2 n'est pas une punition mais une deuxième chance destinée précisément aux étudiants qui, pour quelque motif que ce soit, auraient été empêchés de passer les examens de session 1 dans de bonnes conditions.

Participation aux examens

Les sessions d'examens sont des moments forts de l'année universitaire, pour les étudiants comme pour les enseignants et les personnels administratifs. Afin que tout se passe au mieux pour toutes et tous, nous vous invitons à prendre connaissance et vous conformer aux consignes ci-dessous : le respect de ces consignes permet de limiter fortement les risques d'erreurs et d'améliorer ainsi la sérénité de chacun.

Conduites à tenir lors des examens terminaux en amphis

1) Entrée dans les amphis :
Il vous est demandé d'attendre hors de l'amphi ou de la salle 15 minutes avant le début des examens pour que les enseignant.e.s - surveillant.e.s puissent préparer la salle (ou l'amphi) en disposant les copies d'examens ainsi que les brouillons sur les tables de façon à marquer clairement les places que vous occuperez. Il vous est également rappelé que vous devrez laisser systématiquement une place libre entre vous.

2) Une fois entré.e.s:
Vous devez déposer obligatoirement vos sacs à l'entrée de la salle ou en bas de l'amphi, avec vos téléphone éteints dans vos sacs. Aucun téléphone ne doit être trouvé sur les tables. Le port du téléphone est strictement interdit pendant les examens. Les surveillant.e.s vous donneront l'heure régulièrement et il est à noter que les amphis sont désormais équipés d'horloges. Pensez bien lorsque vous déposerez vos sacs que vous devez conserver sur vous votre matériel (stylo, effaceur, …) pour composer et votre carte IZLY (ou à défaut votre pièce d'identité et un certificat de scolarité).

Pour les étudiant.e.s en situation de handicap qui ne peuvent composer que sur ordinateur, les surveillant.e.s viendront vérifier que votre l'ordinateur ne comporte pas de documents en lien avec l'examen concerné. A la fin de l'examen, les surveillant.e.s viendront récupérer votre fichier sur une clé USB (aucun examen ne sera récupéré par e-mail).

3) Avant le début de l'examen:
Les surveillant.e.s vous redonneront oralement l'ensemble des consignes pour que vous ayez toutes et tous en tête le cadre (documents autorisés ou non, durée de l'examen, pas de téléphone portable sur soi, etc). Attention, vous ne pourrez pas sortir de l'amphi ou de la salle d'examen avant la fin de la première heure d'examen (sauf pour les examens de 45 minutes bien évidemment).

4) Retard :
En cas de retard supérieur à un tiers de la durée totale de l'examen, vous ne serez plus autorisé.e.s à composer. Dans ce cas et quelle que soit la raison de votre retard, vous devrez impérativement passer votre examen en seconde session (en cas de seconde session, une telle situation invaliderait votre année).

5) Emargement :
L'émargement doit être effectué uniquement à la fin de l'examen, au moment où vous rendez votre copie. Les surveillant.e.s vérifieront votre identité au moment de la remise de votre copie, soit via la carte IZLY, soit avec une pièce officielle d'identité (en cas d'oubli ou de perte de la carte IZLY). Pour fluidifier l'émargement, merci de vous conformer aux consignes des surveillants. Au cours de cette période d'émargement, il vous sera demandé de rester silencieux/silencieuses tant que vous n'aurez pas quitté la salle d'examen, surtout si d'autres étudiant.e.s bénéficiant d'un tiers-temps supplémentaire continuent de composer (merci d'avance de votre respect pour le travail de ces étudiants).

Remettre vos dossiers aux enseignants

Tout au long de votre cursus, certains enseignants vous demanderont de remettre des dossiers que vous aurez préparés hors de l'université. Il est indispensable que vous récupériez une preuve de dépôt lors de la remise du dossier : c'est le seul moyen de faire valoir votre travail en cas d'oubli de report de votre note par un enseignant (ce qui peut arriver : vos enseignants reportent plusieurs centaines de notes à chaque session d'examen, soyez indulgents !).

Il existe grosso modo deux types de preuves de dépôt :

- soit vous remettez votre dossier en main propre à l'enseignant ou au secrétariat de département (à une date donnée, lors d'un TD, ou directement dans un bureau), auquel cas, **exigez de signer une feuille d'émargement** commune à l'ensemble des étudiants du TD.
- soit l'enseignant vous demande de remettre votre dossier en ligne (privilégiez le PDF, le cas échéant, pour éviter toute incompatibilité logicielle) : dans ce cas, **exigez de verser votre document dans une boîte de dépôt sur Moodle ou sur Compilatio**. Cela vous permettra de télécharger vous-mêmes vos documents aux endroits indiqués par l'enseignant, en ligne : vos documents seront alors horodatés et vous recevrez une preuve de dépôt par e-mail !

Dans votre intérêt, n'envoyez pas de dossier par mail et ne déposez jamais votre dossier papier dans le casier d'un enseignant sans avoir versé aussi le dossier dans Moodle ou Compilatio : il vous serait impossible de prouver que vous avez remis votre dossier dans les temps, et faute de preuve nous ne pourrions pas vous aider en cas de contentieux.

Eviter toute forme de plagiat

Le plagiat consiste à s'approprier, consciemment ou non, le travail d'une autre personne. C'est pourquoi le lecteur doit pouvoir différencier dans vos travaux ce qui est rédigé par vous-même des éléments empruntés à d'autres auteurs. Vous pouvez pour cela :

- citer, en mettant entre guillemets et en italique un extrait du texte original ;
- reformuler avec vos propres mots (paraphrases) ce que vous avez retenu d'une source.

Dans les deux cas, vous devez préciser immédiatement dans le texte le nom de l'auteur, puis dans votre bibliographie finale, apporter des précisions supplémentaires, conformément aux règles utilisées dans votre établissement. Le manque de compétence en matière de citation et l'usage non maîtrisé du « copier-coller » sont à l'origine de nombreux cas de plagiat. Pour éviter le plagiat par inadvertance, nous vous conseillons, lors de vos recherches ou lectures, d'utiliser un logiciel spécialisé qui vous permettra d'archiver facilement les références utiles et de les intégrer dans vos travaux (renvois, citations, etc.), par exemple Zotero (https://www.zotero.org/). Citer correctement ses sources demande un peu temps : ne travaillez pas à la dernière minute !

Pour lutter contre ce délit, l'Université Lumière Lyon 2 s'est équipée de l'outil Compilatio.net. Certains de vos enseignants vous demanderont donc probablement de verser vos travaux au format numérique directement « dans Compilatio » pour s'assurer qu'ils ne comportent pas de plagiat.

En cas de plagiat avéré, des sanctions seront prises à l'encontre des étudiants responsables, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'ensemble des universités publiques nationales.

https://www.universite-lyon.fr/plagiat

Accompagnement à l'entrepreneuriat

BEELYS À LYON 2

BOOSTER L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE A LYON & ST ETIENNE

Etudier ou entreprendre : Pourquoi choisir quand on peut faire les deux !

BEELYS accompagne vos envies d'entreprendre

Pour favoriser l'esprit d'entreprendre et accompagner la création d'activité, les **étudiant.e.s de l'Institut de Psychologie bénéficient d'un Pôle Etudiant Entrepreneurial lyonnais** qui propose 3 concours, que l'on en soit au stade de l'idée ou en train de créer son entreprise, ainsi qu'un accompagnement pour étudiant.e.es ou jeunes diplômé.e.s entrepreneur.e.s.

Ce pôle est ouvert à toutes formes d'initiatives entrepreneuriales, privées ou publiques, individuelles ou collectives, avec un objectif de profit ou d'utilité sociale, incluses dans une organisation existante [intrapreneuriat] ou en vue de créer une organisation nouvelle.

Participer à un programme BEELYS, c'est la possibilité :

- de développer votre audace, votre créativité et votre compétences entrepreneuriales (création, reprise, développement d'un projet innovant)
- d'être soutenu.e et de profiter de ressources gratuites, réduisant les peurs ou les freins à l'acte d'entreprendre

Plus d'infos ?

Votre interlocutrice à Lyon 2 :
Elsa Laneyrie, Référente Innovation Créativité et Entreprenariat de l'université :
Elsa.Laneyrie@univ-lyon2.fr

Le Statut d'étudiant.e entrepreneur.e (SNEE)

Délivré par chaque PEPITE aux étudiant.e.s lors de comités d'engagement répartis sur l'année (candidature en ligne sur https://www.beelys.org).

Permet aux étudiant.e.s entrepreneur.e.s, à la manière des sportifs de haut niveau, de concilier parcours de formation dans l'enseignement supérieur et développement de leur projet entrepreneurial. Permet également aux jeunes diplômé.e.s de prolonger les avantages d'un statut d'étudiant.e pour lancer leur projet entrepreneurial.

Attention : il ne s'agit pas d'un statut au sens juridique du terme, mais d'une reconnaissance et d'un accompagnement offert aux étudiant.e.s qui s'inscrivent dans une démarche entrepreneuriale.

Le Diplôme d'Etudiant.e Entrepreneur.e (D2E)

Une formation proposée aux étudiant.e.s entrepreneur.e.s qui :

- Permet à l'étudiant.e d'acquérir des compétences pour mieux maitriser le processus entrepreneurial ;
- Aide l'étudiant.e dans la progression de son projet de création ou de reprise d'entreprise ;
- Contribue à sa formation par l'action et la mise en situation.

Le D2E se compose :

1. D'un programme de 9 séminaires de formation en présentiel et de 18 modules de e-learning proposés par des enseignant.e.s d'universités et grandes écoles issu.e.s des établissements membres et partenaires de l'Université de Lyon.
2. D'un accompagnement personnalisé par un binôme de mentors, composé d'un.e enseignant.e et d'un.e professionnel.le.
3. D'un accès à un incubateur : espaces de co-working à Lyon (Campus La Doua) et Saint-Etienne, ateliers collectifs pour se rencontrer et échanger, mise en réseau avec les acteurs de l'écosystème lyonnais et les établissements de l'Université de Lyon, accès à des ressources de prototypage et outil pour le financement des projets innovants (Inovizi phase émergence).

Des ressources qui permettent d'apprendre à entreprendre
et de tester son projet de l'idée à la création

Contenus détaillés des enseignements

Maquettes des enseignements 60
Semestre 1 63
Semestre 2 68
Semestre 3 73
Semestre 4 78
Semestre 5 83
Semestre 6 97
Stage obligatoire 116

Maquettes des enseignements Portail 1 (L1)

SEMESTRE 1		
UE A1 – Psychologie cognitive	21h CM, 21h TD	**(6 ECTS)**
UE B1 – Psychologie clinique	21h CM, 21h TD	**(6 ECTS)**
UE C1 – Psychobiologie et statistiques		**(6 ECTS)**
• Psychobiologie	21h CM	
• Statistiques	21h TD	
UE D1 – Histoire de la psychologie	21h CM, 21h TD	**(6 ECTS)**
UE E1 – Enseignements transversaux		**(6 ECTS)**
• Langue	21h TD	
• Méthodologie	21h TD	
• Techniques de l'Info. et de la Comm.	7h CM, 7h TD	

SEMESTRE 2		
UE A2 – Sciences cognitives	21h CM, 21h TD	**(6 ECTS)**
UE B2 – Neuropsychologie	21h CM, 21h TD	**(6 ECTS)**
UE C2 – Psychologie sociale	21h CM, 21h TD	**(6 ECTS)**
UE D2 – Psychologie du développement	21h CM, 21h TD	**(6 ECTS)**
UE E2 – Enseignements transversaux		**(6 ECTS)**
• Langue	21h TD	
• Méthodologie	21h TD	
• Techniques de l'Info. et de la Comm.	7h CM, 7h TD	

L2 Psychologie

SEMESTRE 3		
UE A3 – Psychologie clinique	21h CM, 19,25h TD	**(5 ECTS)**
UE B3 – Psychologie sociale	21h CM, 19,25h TD	**(5 ECTS)**
UE C3 – Psychologie de la santé	21h CM, 19,25h TD	**(5 ECTS)**
UE D3 – Psychologie cognitive	21h CM, 19,25h TD	**(5 ECTS)**
UE E3 – Outils et méthodes de la psychologie	21h CM, 19,25h TD	**(5 ECTS)**
UE F3 – Enseignements transversaux		**(5 ECTS)**
• Langue	21h TD	
• Techniques de l'Info. et de la Comm.	7h CM, 7h TD	

SEMESTRE 4		
UE A4 – Psychopathologie	21h CM, 19,25h TD	**(5 ECTS)**
UE B4 – Psychologie du travail	21h CM, 19,25h TD	**(5 ECTS)**
UE C4 – Psychologie du développement	21h CM, 19,25h TD	**(5 ECTS)**
UE D4 – Neuropsychologie	21h CM, 19,25h TD	**(5 ECTS)**
UE E4 – Psychobiologie et statistiques		**(7 ECTS)**
• Psychobiologie	21h CM	
• Statistiques	19,25h TD	
UE F4 – Enseignement transversal de Langue	21h TD	**(3 ECTS)**

L3 Psychologie

SEMESTRE 5		
UE A5 – Méthodes et épistémologie	21h CM, 17,5h TD	**(5 ECTS)**
UE B5 – Psychologie clinique	21h CM, 17,5h TD	**(5 ECTS)**
UE C5 – Psychologie sociale et du travail	21h CM, 17,5h TD	**(5 ECTS)**
UE D5 – Statistiques	21h CM, 17,5h TD	**(5 ECTS)**
UE E5 – Option professionnalisante au choix : • Métiers du champ social et du travail • Cognition et forensique – Neuro-marketing • Cliniques de médiation – Cliniques de groupe • Déficiences sensorielles et communication • Accompagnement de la personne dépendante • Clinique de l'entretien et pratiques professionnelles	21h CM, 17,5h TD	**(5 ECTS)**
UE F5 – Enseignements transversaux - Langue - Projet Professionnel Personnalisé	 21h TD 7h CM, 7h TD	**(5 ECTS)**

SEMESTRE 6		
UE A6 – Méthodes et épistémologie	21h CM, 17,5h TD	**(5 ECTS)**
UE B6 – Psychologie cognitive	21h CM, 17,5h TD	**(5 ECTS)**
UE C6 – Psychologie du développement / santé	21h CM, 17,5h TD	**(5 ECTS)**
UE D6 – Neuroscience cognitive	21h CM, 17,5h TD	**(5 ECTS)**
UE E6 – Option stage au choix : • Psychologie sociale • Psychologie du travail • Handicap, vieillissement, santé • ~~Psychologie du développement…~~ Education, Développement, Handicap • Psychopathologie adulte • Psychopathologie enfant • Psychopathologie adolescent • Neuropsychologie cognitive	21h CM, 17,5h TD	**(7 ECTS)**
UE F6 – Enseignement transversal de Langue	21h TD	**(3 ECTS)**

Semestre 1

UE A1 – Psychologie cognitive

Responsables de l'UE :
François Osiurak : francois.osiurak@univ-lyon2.fr
Rémy Versace : remy.versace@univ-lyon2.fr

Objectifs :
La psychologie cognitive se propose d'étudier et de modéliser le fonctionnement cognitif, c'est-à-dire les mécanismes à la base des comportements humains (pensées, actions,…), et les différents niveaux de connaissances impliqués dans l'élaboration de ces comportements. Cette U.E. a donc pour objectif de faire découvrir les principaux travaux et modèles de psychologie cognitive.

Connaissances à acquérir :
Cet enseignement (CM) présentera un aperçu des différentes formes de modélisations du fonctionnement cognitif qui ont été privilégiées chez les psychologues cognitivistes ou chez leurs précurseurs, dans les domaines de la perception, de l'attention, de l'apprentissage et la mémoire, de la cognition sociale et de la prise de décision.

Capacités et compétences à acquérir :
L'objectif est ici l'acquisition des principes de base de la démarche scientifique (TD) : la méthode expérimentale, dans laquelle se situent les recherches de psychologie cognitive, sera évoquée à travers de nombreux exemples de recherches.

Modalités pédagogiques :
Les étudiants se familiariseront avec la démarche scientifique à partir de la présentation de travaux de recherche de psychologie cognitive et en élaborant eux-mêmes des protocoles expérimentaux informatisés.

UE B1 – Psychologie clinique

Responsable de l'UE :
Nathalie Dumet : nathalie.dumet@univ-lyon2.fr

Objectifs :
Cet enseignement (CM + TD) de psychologie clinique constitue une introduction à l'une des grandes spécialités de la psychologie. Il comprend un cours magistral destiné, d'une part, à présenter cette spécialité, son objet, ses méthodes, ses champs d'intervention et, d'autre part, à doter les étudiants des premiers outils théorico-conceptuels inhérents à cette approche de la psychologie. Le groupe de TD organisé à partir de la lecture critique de textes fondamentaux de la discipline, vient en appui des connaissances théoriques du CM.

Connaissances à acquérir :
Représentations et Connaissances de la spécificité de cette approche en psychologie.
Début de maniement de concepts, hypothèses de base dans ce champ sous-disciplinaire de la psychologie.

Capacités et compétences à acquérir :
Lecture critique de textes ; Rédaction d'une fiche de lecture.
Maîtrise des outils informatiques pour la recherche de documentation.
Recherche active de textes par les étudiants / usage Service Commun de Documentation et ses différents logiciels de recherche en ligne.

UE C1 – Psychobiologie et statistiques

Responsables de l'UE :
Hanna Chainay (psychobiologie) : hanna.chainay@univ-lyon2.fr
Jordan Navarro (statistiques) : jordan.navarro@univ-lyon2.fr

CM de Psychobiologie

Objectifs :
Il s'agit d'un enseignement qui vise à décrire les mécanismes neurobiologiques sous-tendant le comportement et la cognition. Les données présentées concernent l'Homme et l'Animal. Ces enseignements portent sur les mécanismes les plus élémentaires aux mécanismes les plus intégrés.

Connaissances à acquérir :
Connaissance sur le système nerveux central et périphérique, la cellule nerveuse, la communication neuronale, le développement et la plasticité cérébrale

Capacités et compétences à acquérir :
Compréhension des mécanismes cérébraux à la base du comportement et de la cognition. Repérer les grandes structures cérébrales et les fonctions qu'elles sous-tendent.

TD de Statistiques appliquées à la psychologie

Objectifs :
Cet enseignement vise à présenter la nécessité de l'usage des statistiques en psychologie expérimentale.

Connaissances à acquérir :
Connaissances sur les statistiques descriptives, les représentations graphiques, la loi normale, la corrélation linéaire, la démarche du test d'hypothèse.

Capacités et compétences à acquérir :
Calcul des principaux paramètres de position et de dispersion, utilisation de la table de la loi normale, application de la démarche du test d'hypothèse pour la corrélation linéaire.

UE D1 – Histoire de la psychologie

Responsable de l'UE :
Nikos Kalampalikis : nikos.kalampalikis@univ-lyon2.fr

Objectifs et contenus :
Ce cours magistral a comme objectifs : 1) de sensibiliser les étudiants à l'histoire de la psychologie en ciblant différentes perspectives (fondements et chronologie, grands courants de la psychologie, contexte scientifique de l'établissement de la psychologie et émergence de la psychologie scientifique, histoire critique, etc.). 2) de mettre l'accent sur les nombreux débats qui ont présidé à son établissement et à son développement d'hier à aujourd'hui.
Les travaux dirigés seront centrés sur un travail de déchiffrage synchronique et diachronique des textes en psychologie et en petits groupes.

Connaissances à acquérir :
Les étudiants pourront acquérir une meilleure connaissance des textes fondateurs de la psychologie, des disciplines de la psychologie ; des différentes écoles, tendances ; des débats, fruit d'un long processus de confrontation d'idées, d'exploration scientifique, de maturation théorique.

Capacités et compétences à acquérir :
Les étudiants pourront acquérir des compétences théoriques visant à exercer leur sens de la réflexion et leur esprit critique.

Références bibliographiques :
Beauchesne, H. (1994). *Histoire de la psychopathologie*. Paris : PUF.
Carroy, J., Ohayon, A., & Plas, R. (2006). *Histoire de la psychologie en France XIX^{e}-XX^{e} s*. Paris : La Découverte.
Escribe, C., Mariné, C. (2010). *Histoire de la psychologie générale*. Paris : In Press.
Kruglanski, A.W., Stroebe, W. (Eds.) (2012). *Handbook of the History of Social Psychology*. New York : Psychology Press.
Nicolas, S., Ferrand, L. (2008). *Histoire de la psychologie scientifique*. Paris : De Boeck.
Sultan, S. (2013). *Histoire de la psychologie*. Paris : Dunod.

UE E1 – Enseignements transversaux

Langue

L'enseignement de langue est géré directement par le Centre de Langue.

TIC

L'enseignement de Techniques de l'Information et de la Communication est géré directement par l'Institut de la Communication.

Méthodologie

Responsable de l'élément pédagogique :
François Osiurak : francois.osiurak@univ-lyon2.fr

Objectifs :
L'objectif de cette UE est d'aider les étudiants de L1 à développer des méthodes de travail afin d'accroître leur succès académique.

Capacités et compétences à acquérir :
Ces TD viseront à aider à comprendre le comportement de procrastination et à développer des stratégies appropriées pour le dépasser. Entre autres, ce TD exigera un travail régulier sur les enseignements fournis dans les autres UE du portail.

Semestre 2

UE A2 – Sciences Cognitives

Responsable de l'UE :

Stephanie Massol : Stephanie.Massol@univ-lyon2.fr
Eddy Cavalli : Eddy.Cavalli@univ-lyon2.fr

Objectifs :

Cet enseignement introductif a comme objectif de familiariser les étudiants à l'approche inter-disciplinaire des sciences cognitives afin de mieux comprendre l'intérêt et le potentiel de cette approche. Il a également comme objectif d'informer les étudiants, via des exemples pratiques, des secteurs de recherche, fondamentale et appliquée, dans lesquels les sciences cognitives offrent aujourd'hui une réelle source de progrès.

Connaissances à acquérir :

Les étudiants doivent apprendre à connaître la spécificité des différentes disciplines constitutives des sciences cognitives et la façon dont elles peuvent coopérer dans l'intérêt d'une meilleure compréhension de la cognition humaine. De nombreux exemples d'applications sont présentés dans différents secteurs professionnels.

Capacités et compétences à acquérir :

Les étudiants sont familiarisés à une approche inter-disciplinaire, vectrice de créativité et d'originalité, par rapport à une approche classique de type disciplinaire.

UE B2 – Neuropsychologie

Responsables de l'UE :

Pascale Colliot : pascale.colliot@univ-lyon2.fr
George Michael : george.michael@univ-lyon2.fr

Objectifs :

Cette UE se donne comme objectif d'initier à l'étude de la cognition perturbée à la suite de pathologies cérébrales et à la compréhension de la cognition normale et du fonctionnement cérébral normal à travers l'étude des principales pathologies du cerveau. Il s'agit également d'initier aux méthodes d'investigation des troubles cognitifs consécutifs à des atteintes cérébrales à l'aide de protocoles individuels et de groupes.

Connaissances à acquérir :

- anatomie cérébrale macroscopique et grands syndromes lobaires
- asymétries hémisphériques et syndrome calleux
- troubles du langage: généralités
- troubles visuospatiaux
- troubles mnésiques
- troubles neurodéveloppementaux
- troubles des grands groupes fonctionnels : fonctions instrumentales, fonctions exécutives…
- initiation à l'étude des syndromes démentiels
- Initiation à la méthodologie de la neuropsychologie clinique et expérimentale
- la psychométrie en neuropsychologie

Capacités et compétences à acquérir :

- abstraction et synthèse des connaissances théoriques de base
- compréhension de la manifestation pathologique
- inférences sur le fonctionnement normal à travers la pathologie
- compréhension de tableaux cliniques des pathologies neuropsychologiques
- méthodologie de l'étude des asymétries hémisphériques
- méthodologie d'investigation expérimentale et clinique en neuropsychologie

UE C2 – Psychologie sociale

Responsable de l'UE :
Tanguy Leroy : tanguy.leroy@univ-lyon2.fr

Objectifs :
- Découverte de la psychologie sociale, de ses objets d'étude, de ses méthodes
- Principaux champs d'investigation de la psychologie sociale et théories fondamentales (partie 1/2) : attitude et changement d'attitude, influences sociales, attractions interpersonnelles, comportements prosociaux, agression interpersonnelle.

Le CM est organisé autour de trois grandes thématiques :
- socialisation, attractions interpersonnelles, comportements prosociaux, agression
- influences sociales
- attitudes et changements d'attitudes, soumission librement consentie, et conclusions sur l'inscription de la psychologie sociale dans le champ disciplinaire

Les TD visent à générer des discussions avec les étudiants sur la base d'expérimentations, vidéos, documents, articles, chapitres d'ouvrages… visant à permettre une articulation des concepts théoriques avec des observations empiriques fondamentales ou de terrain. Les thématiques abordées sont en lien avec les contenus du CM : socialisation et apprentissage social, agression interpersonnelle, paresse sociale, obéissance, conformisme, normalisation et polarisation, influence minoritaire, soumission librement consentie, communication persuasive.

Connaissances à acquérir :
La définition de la psychologie sociale et le contexte dans lequel elle s'est développée.
Les principales théories psychosociales relatives aux apprentissages sociaux, aux effets de contexte, à l'influence sociale et au changement de comportement.

Capacités et compétences à acquérir :
Positionner la psychologie sociale parmi les autres sous-disciplines de la psychologie.
Être capable de lire un article scientifique et de porter dessus un regard critique.
Être capable d'interpréter des faits individuels ou sociaux au regard de théories psychosociales

Lecture fortement recommandée pour la L1 et la L2 :
Leyens, J. P., & Yzerbyt, V. (1997). *Psychologie sociale*. Ed. Mardaga.

UE D2 – Psychologie du développement

Responsables de l'UE :
Dannyelle Valente : dannyelle.valente@univ-lyon2.fr

Objectifs :
L'objectif de cet enseignement est d'amener les étudiants à repérer l'identité de la psychologie du développement : son objet, ses méthodes, son histoire, ses principaux auteurs et les principales théories et à distinguer cette sous discipline de la psychologie des autres sous disciplines. Il s'agira d'aborder les différents domaines du développement de l'enfance à l'âge adulte en interrogeant, également, les troubles du développement.

Connaissances à acquérir :
L'étudiant devra être capable d'identifier les différentes caractéristiques du développement (dimensions affectives, cognitives, sociales, biologiques), la question de l'inné et de l'acquis, les régularités et les aspects différentiels, l'origine des différences interindividuelles, la question de la mesure de l'intelligence et de la personnalité. Il devra aussi utiliser les connaissances acquises en CM pour interroger les spécificités du développement atypique chez l'individu présentant une pathologie ou un handicap.

Capacités et compétences à acquérir :
L'étudiant devra être capable de distinguer et comprendre les grands courants en psychologie du développement et ses différentes méthodes (grilles d'observation, tests, entretien clinico-critique, échelles de personnalité…). Il s'agira d'analyser leur inscription théorique, leurs objectifs et de montrer l'intérêt et les limites de leur utilisation dans la recherche en psychologie et la pratique du psychologue. Il devra acquérir des compétences pour l'analyse des différents aspects développementaux d'un individu de l'enfance à l'âge adulte, et devra développer sa capacité à prendre en compte les besoins et problèmes spécifiques liés au développement.

UE E2 – Enseignements transversaux

Langue

L'enseignement de langue est géré directement par le Centre de Langue.

TIC

L'enseignement de Techniques de l'Information et de la Communication est géré directement par l'Institut de la Communication.

Méthodologie

Responsable de l'élément pédagogique :
Nicolas Baltenneck : nicolas.baltenneck@univ-lyon2.fr

Objectifs :
L'objectif de cette UE est d'aider les étudiants de L1 à développer des méthodes de travail afin d'accroître leur succès académique.

Capacités et compétences à acquérir :
Ces TD viseront à aider à comprendre le comportement de procrastination et à développer des stratégies appropriées pour le dépasser. Entre autres, ce TD exigera un travail régulier sur les enseignements fournis dans les autres UE du portail.

Semestre 3

UE A3 – Psychologie clinique

Responsable de l'UE :
Anne Brun : anne.brun@univ-lyon2.fr

Ce cours forme une introduction à la psychologie clinique et à la métapsychologie psychanalytique. Il concerne la vie psychique et ses enjeux, et s'articule autour de trois spécificités du travail psychique : le travail du lien, le travail du deuil et le travail du rêve. Le cours interroge particulièrement les notions de manifeste et de latent, de pulsion, de conflit psychique, de réalité psychique, de processus représentatif, ainsi que la constitution du narcissisme, avec les liens entre sujet et objet. Cet enseignement dégage donc les fondements de la métapsychologie. La psychopathologie n'est pas abordée sous l'angle sémiologique mais comme origine du questionnement clinique.

UE B3 – Psychologie sociale

Responsable de l'UE :
Tanguy Leroy : tanguy.leroy@univ-lyon2.fr

L'UE psychologie sociale du semestre 3 s'inscrit dans le prolongement de celle de la Licence 1. Les objectifs pédagogiques sont les suivants :
- découverte des principaux champs d'investigation de la psychologie sociale et des théories fondamentales de la discipline (partie 2/2 – première partie au semestre 2)
- initiation à l'articulation de concepts théoriques en psychologie sociale, à la vérification empirique des hypothèses issues de cette articulation, et à l'interprétation des résultats issus de la recherche expérimentale en psychologie sociale.

Le CM est organisé autour de trois grandes thématiques :
- présentation de soi, théories implicites de personnalité, perceptions sociales, attributions causales, formation d'impression
- identité, catégorisation sociale, stéréotypes, préjugés, discriminations, lutte contre les discriminations, inertie sociale, changement social
- régulation sociale des émotions, communication émotionnelle et transmissions sociales, adaptation individuelle et collective aux changements

Les TD visent à générer des discussions avec les étudiants sur la base d'expérimentations, vidéos, documents, articles, chapitres d'ouvrages… visant à permettre une articulation des concepts théoriques avec des observations empiriques fondamentales ou de terrain. Les thématiques abordées sont en lien avec les contenus du CM : stratégie de rehaussement du soi, erreur fondamentale d'attribution, stigmatisation, formation des stéréotypes, prophéties autoréalisatrices, changement social, socialisation de genre, transmissions sociales, changement collectif.

Lectures fortement recommandées en L2 :
Leyens, J. P. (1983). *Sommes-nous tous des psychologues ?* Ed. Mardaga.
Leyens, J. P. (2012). *Sommes-nous tous racistes ?* Ed. Mardaga.
Rimé, B. (2009). *Le partage social des émotions*. Paris : PUF.
Leyens, J. P., & Yzerbyt, V. (1997). *Psychologie sociale*. Ed. Mardaga.

UE C3 – Psychologie de la santé

Responsable de l'UE :
Lydia Fernandez : lydia.fernandez@univ-lyon2.fr
Stephanie Blois - Da Conceicao : stephanie.bloisdaconceicao@univ-lyon2.fr

La psychologie de la santé est un domaine d'enseignements, de recherche et d'applications qui s'intéresse aux processus de santé, et plus précisément aux facteurs et aux processus psychosociaux jouant un rôle dans l'apparition et l'évolution des maladies, aux conséquences psychologiques de ces dernières pour les malades et leur entourage, ainsi qu'aux mécanismes psychosociaux en jeu dans le bien-être des individus. Pour Fischer et Tarquinio (2014), elle peut être définie comme « l'étude de la santé et de la maladie centrée sur l'importance et le rôle de l'interdépendance des facteurs psychologiques, sociaux et biologiques dans le maintien de la santé ou le déclenchement et l'évolution des maladies ».

Cet enseignement, à l'articulation de la psychologie de la santé, de la psychologie clinique et de la psychologie médicale, présentera les théories, méthodes et connaissances scientifiques visant la compréhension des phénomènes de santé et de maladies. Il s'organise autour du continuum santé-maladie.

Une partie des enseignements sera donc consacrée à la présentation des mécanismes psychosociaux en jeu dans le bien-être des individus. Il s'agira de porter un intérêt particulier aux issues de santé positives à travers le concept même de santé, mais aussi des concepts associés de bien-être, bonheur, satisfaction de vie, qualité de vie, etc. Les différents facteurs (sociodémograhiques, psychologiques, transactionnels) pouvant agir sur ces issues de santé seront également présentés, de même que les processus d'adaptation en jeu dans les situations de stress et de maladies.

Une seconde partie de l'enseignement abordera les conceptions générales des manifestations concrètes de la maladie ; La condition de malade et son contexte ; Le quotidien du malade ; Le cours de la maladie ; Le "vécu" des symptômes et les mécanismes de défense ; L'image du corps et l'image de soi ; L'expérience et les théories de la maladie.

UE D3 – Psychologie cognitive

Responsable de l'UE :
Gaën Plancher : gaen.plancher@univ-lyon2.fr

Ce cours présente aux étudiants les concepts fondamentaux de la psychologie cognitive et les bases de la méthode expérimentale. Deux domaines seront abordés: la construction des connaissances chez le bébé et le langage, plus précisément la lecture.

Pour le premier, il s'agit de présenter l'évolution des points de vue sur le développement cognitif qui a conduit à mettre l'accent sur le fonctionnement de l'enfant dans ses rapports avec l'environnement. L'étude des structurations générales de la connaissance (structuralisme) a désormais laissé la place à celle des processus cognitifs (fonctionnalisme). Cet intérêt pour le fonctionnement cognitif de l'enfant s'est accompagné de la mise au point de nouvelles situations expérimentales devenues de véritables paradigmes d'études dans différents domaines de la cognition (catégorisation, langage, perception visuelle, etc.). L'objet de ce cours est de présenter différentes techniques d'études spécialisées du nourrisson et du jeune enfant qui ont conduit à constituer un ensemble de données expérimentales pour argumenter les thèses actuelles dans le domaine du développement cognitif.

Pour le second domaine, la lecture experte et l'apprentissage de la lecture sont abordés en insistant sur les paradigmes d'étude utilisés en reconnaissance de mots écrits (avec leurs intérêts et limites), les différentes unités de traitement et les niveaux de représentations impliqués. Les cadres théoriques et leur évolution sur les 30 dernières années s'attachent à montrer comment l'étude de la lecture et son apprentissage s'est enrichie tant sur le plan de l'architecture des modèles (par ex., des modèles à stades vers des modèles interactifs) que des paradigmes qui se sont affinés et transformés. L'ensemble des travaux présentés conclut à l'articulation entre la recherche fondamentale et la recherche appliquée.

UE E3 – Outils et méthodes de la psychologie

Responsable de l'UE :
Valérie Haas : valerie.haas@univ-lyon2.fr

Objectif :
L'objectif de cet enseignement est d'initier les étudiant.es à la démarche qualitative de recherche en psychologie, en introduisant plus particulièrement des connaissances et des aspects pratiques quant à deux techniques de recueil de données qualitatives : l'observation directe et l'entretien de recherche. Les enjeux épistémologiques et éthiques de la mise en œuvre d'une démarche qualitative de recherche sur le terrain seront également abordés.
Le principe du TD est que les étudiant.es construisent des outils (observation et entretien) et les appliquent sur un terrain en réfléchissant aux conditions de la méthode.

Modalités pédagogiques :
CM : Apport de contenus
TD : Mise en pratique sur un terrain des connaissances sur l'observation directe et l'entretien de recherche

Connaissances à acquérir :
L'étudiant.e devra acquérir des connaissances sur les possibilités, les contraintes et les limites de la démarche qualitative de recherche en psychologie, et plus particulièrement sur celles relatives aux méthodes d'observations et d'entretiens de recherche.

Capacités et compétences à acquérir :
À la fin de cet enseignement les étudiant.es devront:
- Être capables de construire et mettre en œuvre un recueil de données qualitatives par observations et par entretiens de recherche.
- Être en mesure d'adopter un point de vue réflexif et de développer une réflexion éthique sur leur démarche de recherche, leur rapport au terrain et leur posture d'observateur/trice et d'interviewer/euse.

Contrôle des connaissances :
CM : Examen terminal écrit : QCM
TD : Contrôle continu en session 1 (deux écrits), examen terminal écrit en session 2.

UE F3 – Enseignements transversaux

L'enseignement de Langue est géré directement par le Centre de Langue.
L'enseignement des TIC (CM et TD) est géré directement par l'Institut de la Communication.

Semestre 4

UE A4 – Psychopathologie

Responsable de l'UE :
Raphaël Minjard : raphael.minjard@univ-lyon2.fr

Ce cours est une initiation à la psychopathologie dans une perspective psychanalytique. L'objectif est donc de faire découvrir les grandes organisations psychopathologiques (névroses, états-limites, psychose, perversion) et les processus qui y sont à l'œuvre.

UE B4 – Psychologie du travail

Responsable de l'UE :

Sabrina Rouat : s.rouat@univ-lyon2.fr

Ce cours initie les étudiants à la psychologie du travail. L'objectif est de découvrir : la discipline et ses applications dans le champ social, son histoire, les processus qui lient travail et subjectivité et, enfin, les questions contemporaines du travail et leurs incidences psychosociales.

UE C4 – Psychologie du développement

Responsable de l'UE :

Nicolas Baltenneck : nicolas.baltenneck@univ-lyon2.fr

Dans la continuité de la L1, ce cours forme les étudiants à la psychologie du développement, c'est-à-dire à l'études des changements et transformations qui s'observent chez l'individu tout au long de la vie, dans l'intrication des dimensions cognitives, sociales, affectives et biologiques. Les objectifs sont les suivants : Se sensibiliser à la manière dont les différents aspects (cognitifs, sensoriels, affectifs, sociaux et biologiques) du développement de l'individu tout au long de la vie s'intriquent et interagissent ; acquérir des connaissances sur le développement de la motricité, de la perception, des émotions et de la socialisation au cours de l'enfance ; comprendre le sens des perspectives structurale et/ou fonctionnelle en psychologie du développement ; se sensibiliser aux aspects interculturels du développement de l'individu.

UE D4 – Neuropsychologie

Responsables de l'UE :

Pascale Colliot : pascale.colliot@univ-lyon2.fr
George Michael : george.michael@univ-lyon2.fr

Ce cours vise à approfondir les connaissances théoriques et cliniques sur les grands syndromes neuropsychologiques (aphasies, alexies, agraphies, apraxies, agnosies, troubles neurovisuels, syndrome frontal) ainsi que les méthodes d'investigation des troubles cognitifs consécutifs à des atteintes cérébrales (méthodologie des études de groupe, psychométrie en neuropsychologie) et l'initiation à la méthodologie de la rééducation en neuropsychologie (plasticité et restrucration fonctionnelle).

UE E4 – Psychobiologie et statistiques

Responsables de l'UE :

Hanna Chainay (psychobiologie) : hanna.chainay@univ-lyon2.fr

Rémy Versace (Statistiques) : remy.versace@univ-lyon2.fr

CM de psychobiologie : Ce cours décrit les mécanismes neurobiologiques sous-tendant le comportement et la cognition. Les données présentées concernent l'Homme et l'Animal. Ces enseignements portent sur les mécanismes les plus élémentaires aux mécanismes les plus intégrés.

TD de statistiques appliquées à la psychologie : Ce cours présente la méthode des tests d'hypothèses

UE F4 – Enseignements transversaux

L'enseignement de Langue est géré directement par le Centre de Langue.

Semestre 5

UE A5 – Méthodes et épistémologie

Responsable de l'UE :
Sabine Caillaud : s.caillaud@univ-lyon2.fr

Objectifs :
L'objectif de cet enseignement est d'amener les étudiants à se familiariser avec la mise en place, l'usage et les limites du questionnaire et des échelles. Dans une première partie, on abordera l'usage du questionnaire et des échelles, et l'on évoquera ensuite les méthodes de construction d'un questionnaire, les biais potentiels et les manières d'y faire face. Puis on abordera les principes qui sous-tendent la construction d'une échelle, et ses qualités métrologiques. Seront également présentée des exemples d'échelle de mesure d'une disposition psychologique. Puis, on abordera la question de l'analyse des données et l'articulation possible avec d'autres méthodes plus qualitatives. Enfin, on interrogera les enjeux épistémologiques de l'usage du questionnaire.
Cette UE s'organise autour d'un CM et d'un TD. Lors des CM, les étudiants se familiarisent avec les enjeux de l'utilisation et de la construction des questionnaires et des échelles. Lors des TD (10 séances), les étudiants mettent en pratique leurs apprentissages théoriques (construction d'un questionnaire avec échelle, recueil et analyse des données).

Connaissances à acquérir :
L'étudiant devra acquérir des connaissances sur les qualités métrologiques d'une échelle, sur les possibilités, les contraintes et les limites de la méthode des questionnaires et enfin sur les enjeux de validité de la méthode et la manière d'en tenir compte dans l'interprétation des données.

Capacités et compétences à acquérir :
A la fin de cet enseignement, les étudiants devront être capables de :
- construire un questionnaire adapté pour répondre à une problématique.
- construire une échelle et vérifier ses qualités métriques.
- analyser et interpréter les résultats d'une recherche par questionnaire.
- Être en mesure d'adopter une posture réflexive sur l'usage des questionnaires et des échelles.

UE B5 – Psychologie clinique

Responsable de l'UE :
Eric Jacquet : eric.jacquet@univ-lyon2.fr

Résumé et objectifs du CM :
Le CM reprend et complète de manière plus approfondie les concepts fondamentaux de la Psychologie Clinique déjà abordés en première et deuxième année de licence. L'objectif de cet enseignement est de transmettre les outils fondamentaux de la métapsychologie psychanalytique ainsi que les bases de l'utilisation méthodologique raisonnée de cet ensemble conceptuel. L'enseignement magistral présentera :

- Les différents points de vue (économique, dynamique, topique) qui composent et fondent la métapsychologie ;
- Les principaux processus de transformation/métabolisation de l'expérience humaine ;
- Les phases et réorganisations de la construction et de l'évolution de la réalité psychique de la naissance à l'adolescence.

Plan :

I La réalité psychique et le clinicien : rappels métapsychologiques
II Le problème de la mise en signe : une première théorie du sens
III La pulsion et ses sources
IV Les facteurs d'évolution de la subjectivité
V Narcissisme primaire : définition et évolution
VI Les différentes formes de la représentation : le travail de symbolisation

Résumé et objectifs du TD :
Par le biais de l'étude en groupe de certains textes fondamentaux de la psychanalyse et des cas cliniques qui y sont relatés, l'objectif est d'aider à l'intégration des concepts en articulation avec la clinique.

Bibliographie (non exhaustive, directement en lien avec le CM et le TD) :

- Brun, A., Chouvier, B., (2013). *La sexualité infantile*. Paris Dunod.
- Brun, A., Roussillon, R., (ss la dir.) (2016). *Aux limites de la symbolisation*, Dunod.
- Chagnon, J.Y., (ss la dir.) (2012). *45 commentaires de textes en psychopathologie psychanalytique.* Dunod.
- Chagnon, J.Y., (ss la dir.) (2014). *40 commentaires de textes en psychologie clinique,* Dunod.
- Fraiberg, S., (1999). *Fantômes dans la chambre d'enfants,* PUF, 2012.
- Freud, S., (1905). « Dora. Fragment d'une analyse d'hystérie » in *Cinq psychanalyses*. Paris PUF, 2014.
- Freud, S., (1915). « Observations sur l'amour de transfert » in La technique psychanalytique, PUF, p.126-129.
- Milner, M., (1955). « Le rôle de l'illusion dans la formation du symbole », *Revue Française de Psychanalyse*, N° 5-6, 1979.
- Roussillon, R., (ss la dir.) (réédit. 2014). *Manuel de psychologie et de psychopathologie clinique générale*, Masson.
- Green, A., (1980). « La mère morte » in *Narcissisme de vie, narcissisme de mort.* Paris, éditions de Minuit, 1983.

- Winnicott, D.W., (1971) (1975 pour la trad. française). *Jeu et réalité,* Paris, Gallimard, 1975.
- Winnicott, D.W., (1975). *La crainte de l'effondrement*, Paris, Gallimard, 2000.

UE C5 – Psychologie sociale et du travail

Responsable de l'UE :
Marjolaine Doumergue : m.doumergue@univ-lyon2.fr

Objectifs :
L'objectif de cet enseignement en troisième année de Licence est de favoriser la manipulation par l'étudiant.e de concepts transversaux en psychologie sociale et du travail pour l'analyse de situations de la vie sociale.

Connaissances à acquérir :
Les connaissances à conforter par l'étudiant.e concernent les approches et modèles théoriques fondamentaux de la psychologie sociale et du travail (en continuité des enseignements de L1 et de L2).
Les connaissances à acquérir par l'étudiant.e visent :

- d'une part, les perspectives d'application de ces approches et modèles théoriques à des enjeux sociétaux ;
- d'autre part, la structuration institutionnelle et l'actualité de divers champs d'intervention pour lesquels la pertinence du point de vue psychosocial sera démontrée : santé, environnement, travail, éducation, justice et droits sociaux.

Capacités et compétences à acquérir :
À la suite de cet enseignement l'étudiant.e devra être capable :

- de mobiliser les modèles et approches théoriques pertinents pour expliquer et analyser une situation sociale particulière ;
- d'appliquer lesdits modèles dans divers champs d'intervention (santé, environnement,
- travail, éducation, justice et droit, etc.) .

Modalités pédagogiques :
CM : apport de contenus théoriques, appliqués à divers champs d'intervention
TD : exercices pratiques et interactifs d'application des approches théoriques à des situations sociales, et de construction de démarches d'interventions

UE D5 – Statistiques

Responsables de l'UE :
Bernard Lété : bernard.lete@univ-lyon2.fr (CM)
Gaën Plancher : gaen.plancher@univ-lyon2.fr (TD)

Objectifs :
L'objectif du cours est de former l'étudiant à la méthode expérimentale et au traitement statistique des données expérimentales des plans factoriels.
Pour le CM, la première partie du semestre sera consacrée essentiellement à la démarche descriptive (description des effets principaux et des effets d'interaction). La seconde partie du semestre sera consacrée à la démarche inférentielle avec l'analyse de variance.
Pour le TD, le début sera consacré aux corrélations et à la régression, le reste du semestre permettra d'approfondir le CM par la formation à l'exploitation des données expérimentales, l'accompagnement à l'utilisation des statistiques descriptives et inférentielles dans le cadre de données issues d'un plan factoriel. Le TD s'emploiera également à former l'étudiant à l'utilisation des outils informatiques d'analyses statistiques.

Connaissances à acquérir :

- la démarche de recherche, la méthode expérimentale
- la construction des plans expérimentaux, l'écriture des plans factoriels
- la description des effets expérimentaux (effets principaux, interactions simples, interaction d'ordre trois)
- l'utilisation de l'ANOVA

Capacités et compétences à acquérir :

- utiliser les statistiques descriptives pour décrire les effets expérimentaux des plans factoriels (effets principaux, interactions d'ordre 2 et d'ordre 3)
- comprendre l'analyse de variance et le critère F
- calculer des tables d'ANOVA pour les plans simples
- utiliser les informations des tables d'ANOVA pour compléter l'analyse descriptive des effets expérimentaux et décider de l'existence d'un effet dans la population théorique
- utiliser un tableur pour manipuler les données expérimentales
- utiliser les outils informatiques pour les analyses statistiques

UE E5 – Option professionnalisante

Option Métiers du champ social et du travail

Responsable de l'option :
Elsa Laneyrie : elsa.laneyrie@univ-lyon2.fr

Objectifs :

- Analyser sous un angle psychosocial individuellement et collectivement la posture professionnelle d'un salarié travaillant dans le champ du social et du travail ;
- Identifier les métiers/structures accessibles à la fin de la L3 ;
- Développer ses compétences dans la création d'une grille d'entretien au regard d'un concept clé en psychologie sociale et du travail ;
- Développer ses compétences dans l'analyse thématique des données.

Connaissances à acquérir :

- Caractériser et identifier les différents métiers du champ social et du travail (ressources, contraintes, outils de travail, théories utilisées, évolutions de carrière…)
- Identifier différentes structures, champs dans lesquels travaillent un salarié du champ social et du travail
- Expérimenter les techniques d'entretiens individuels
- Mettre en lien les théories et outils vus en cours avec le monde du travail
- Se familiariser avec le code de déontologie des psychologues (positionnement, éthique)
- Travail en groupe
- Savoir ou rechercher de l'information pertinente, l'analyser et la synthétiser

Modalités pédagogiques :
CM : animé principalement par des intervenants extérieurs.
TD : travail de terrain, d'analyse des données en groupes

Option Cognition et Forensique - Neuromarketing

Responsables de l'option :
George Michael : george.michael@univ-lyon2.fr (partie Cognition et Forensique)
Olivier Koenig : olivier.koenig@univ-lyon2.fr (partie Neuromarketing)

Partie Cognition et Forensique

Objectifs :
Permettre aux étudiants d'avoir des connaissances générales sur la psychologie cognitive appliquée dans le cadre légal.

Contenu du CM :
Après une brève introduction, l'enseignement portera sur la cognition de 3 groupes d'acteurs entrant en interaction directe ou indirecte dans un cadre légal: la cognition de l'auteur d'un acte, la cognition des témoins et des victimes, et la cognition des investigateurs/experts. Ainsi seront abordés les biais de jugement lors des investigations légales, la focalisation sur l'arme dans une scène de crime, les témoignages d'enfants, et les distortions cognitives des auteurs d'actes.

Contenu du TD :
Lors des TD, des textes décrivant des études expérimentales en forensique cognitive seront présentés, les étudiants devront (1) les travailler en groupe et individuellement afin d'aller au-delà de la fascination du fait divers et apprendre à analyser en détail une situation, et surtout comprendre la méthodologie et son importance, et (2) préparer des présentations écrites et orales portant sur la réflexion sur la méthodologie, les méthodes d'analyse et l'interprétation des résultats.

Partie Neuromarketing

Objectifs et contenus :
Malgré les sommes phénoménales consacrées au marketing et à la publicité, il apparaît que près d'une publicité sur deux n'a pas d'effet, voire un effet contre-productif pour la marque ou le produit. Traditionnellement, le test de la qualité des publicités se fait en récoltant les commentaires de consommateurs potentiels visualisant un film ou une affiche. Or il apparaît que l'interview du consommateur ne permet pas de prédire l'impact de la publicité sur les ventes des produits. Le Neuromarketing s'est alors progressivement imposé comme une méthode novatrice promettant une prédiction fiable de l'impact des publicités, en utilisant de façon directe les données du fonctionnement cérébral, supposées non biaisées par les mécanismes conscients de la pensée du consommateur.

Cet enseignement abordera le Neuromarketing dans une perspective critique, démontrant que ses promesses quant aux prédictions du comportement du consommateur sont très largement exagérées. Il sera opposé au Neuromarketing une perspective cognitive permettant aux étudiants de comprendre l'importance de la mémoire, de l'attention et de l'émotion lors de la perception de publicités et du rôle de ces systèmes cognitifs dans la prise de décision.

Les parties théoriques du CM seront illustrées de nombreux exemples de publicités et d'études. Le TD permettra d'approfondir des éléments clés des sujets abordés en CM, grâce à la lecture de textes et leur discussion en cours de TD.

Cet enseignement permettra in fine de découvrir l'éventail des professions concernées par le domaine de la publicité et du marketing et de faire apparaître les compétences à acquérir paraissant aujourd'hui les plus prometteuses pour les futurs acteurs du domaine.

Option Cliniques de médiation – Cliniques de groupe

Responsables de l'option :
Yves Morhain : yves.morhain@univ-lyon2.fr (partie Cliniques de médiation)
Lila Mitsopoulou : a.mitsopoulou-sonta@univ-lyon2.fr (partie Cliniques de groupe)

Partie Cliniques de médiation

Objectifs :

- Montrer que la médiation ouvre à l'espace intermédiaire et permet au sujet (enfant, adolescent, adulte) d'exprimer quelque chose qui, sans lui, n'aurait pu se « dire » et ainsi entrer dans le registre de la métaphore.
- Montrer comment les « médiations thérapeutiques », dans le domaine du soin et tout spécifiquement en psychiatrie, relèvent du champ de l'expression et de la création, et constituent des modes d'approches d'un sujet en souffrance et en défaillance de symbolisation. Ces médiations sont mobilisées pour contribuer à un travail d'élaboration psychique et à la subjectivation.
- Montrer l'intérêt des médiations non thérapeutiques dans les situations de conflits. La « médiation » qui est alors abordée en tant qu'elle est à la « clé » de la gestion de situations tendues et à risque de dérégulation dans le champ social, nous offre un mode de résolution non-violent des conflits, une restauration du lien de confiance entre les protagonistes. Outil de construction et de réparation de la relation, elle est utile au niveau interpersonnel mais aussi dans les rapports sociaux. La médiation s'inscrit dans un traitement des situations de dérégulation, de crise grave, de rupture de liens, d'échec ou de prévention des conflits. Thématique nouvelle, à l'interface de plusieurs disciplines : anthropologie, psychologie, sociologie, médecine, droit..., la médiation concerne plus particulièrement les relations Trans générationnelles, les rapports du sujet à son corps, les relations soignants-soignés, celles de l'environnement du malade, les liens propres aux équipes soignantes, le « burnout », la prévention sanitaire ; mais aussi les liens familiaux en crise, les liens surveillants-détenus, les liens enseignants-élèves, les liens politiques-citoyens, les liens agresseurs-victimes...
- « Repérer et analyser que l'activité transitionnelle et de symbolisation, se conjuguent dans un travail d'interprétation (traduction, révélation, truchement, transmutation…), de médiation (fonction pivot et d'embrayeur) et de créativité qui est présupposée à la création (transformation, sublimation) ».

Connaissances à acquérir :
La fonction de l'« objeu » étant défini, ainsi que la particularité de l'objet transitionnel (en prolongement de l'approche de Winnicott), l'étudiant sera amené progressivement à repérer, à différencier et à utiliser dans des pratiques thérapeutiques et celles non-thérapeutiques, la

médiation en tant qu'elle s'oppose à l'immédiat, suppose un écart ; une fracture repérable, un passage...
L'étudiant apprendra à différencier, dans le champ de l'intermédiaire; l'objet de médiation et l'objet de relation (dans leur différence au sein du cadre thérapeutique) sont à la fois modulateur de distance entre patient et thérapeute mais aussi créateurs de possibilités de liaisons entre des « traces » (perceptions, rêveries, affects, fantasmes) et des représentations. Ces « objets » seront différenciés de l'objet contra-dépressif, auto-calmant, fétiche, autistique…
Cet enseignement participe à la professionnalisation des futurs psychologues qui s'orienteront dans le champ de la Santé ou dans le milieu scolaire, éducatif ou social.

Modalités pédagogiques :
CM : apport de contenus
TD : étude de cas, jeux de rôles et analyse de situations de médiations thérapeutique, mais aussi dans le champ de la médiation familiale, médiation sociale, médiation culturelle…

Partie Cliniques de groupe

Objectifs :
Pendant cet enseignement, l'étudiant aura la possibilité de faire la connaissance des différentes écoles de la pensée sur les groupes thérapeutiques. Nous allons également travailler sur l'importance des groupes thérapeutiques dans leur capacité de contenir et de transformer la matière première psychique. Nous allons insister sur les manifestations inconscientes de « l'appareil psychique groupal » qui a une vie fantasmatique propre. Nous allons également présenter différents types de dispositifs groupaux et la spécificité de chacun pour la prise en charge des patients en grande souffrance psychique. Pour cette raison, les intervenants de TD présenteront plus précisément des dispositifs qui favorisent une meilleure écoute et une meilleure élaboration des moments de crise dans des contextes différents. L'étudiant se sensibilisera à la mise en place de groupes dans le milieu du soin à la fois avec l'objectif de prise en charge de la souffrance du patient et, dans le cadre des institutions, avec celui du travail des équipes.

Modalités pédagogiques :
CM : apport de contenus théorico-cliniques.
TD : études de textes, études de cas.

Option Déficiences sensorielles et communication

Responsables de l'option :
Anna-Rita Galiano : anna.galiano@univ-lyon2.fr

Objectifs :
Dans une perspective de professionnalisation, il s'agit de présenter les caractéristiques et les besoins spécifiques des personnes avec une déficience sensorielle (auditive et visuelle) et les différents métiers impliqués dans leur accompagnement (psychologue, orthophoniste, auxiliaire de vie journalière, AVS, instructrice en locomotion, interprétariat, descripteur en audio-description).

Connaissances à acquérir :
Il vise à développer les connaissances des étudiants sur les publics atteints de déficience visuelle et auditive (incidences sur le développement cognitif et psycho-affectif, sur relations sociales, le rapport à l'environnement, l'accès à l'information...) ainsi que les dispositifs de prise en charge (psychologique, éducatif, familial, professionnel...). Cet enseignement vise également à former les étudiants aux spécificités du langage et de la communication chez les personnes atteintes de déficience sensorielle.

Capacités et compétences à acquérir :
Capacité à évaluer l'impact d'une déficience sensorielle sur le développement psychologique, sur sa qualité de vie, l'adaptation des individus à la vie quotidienne, la dépendance et l'analyse des besoins pour l'accompagnement médico-social et éducatif.

Modalités pédagogiques :
L'enseignement s'articule autour d'un cours magistral présentant les connaissances théoriques des déficiences sensorielles et les répercussions sur la communication. Le TD cible une approche plus interactive et pratique de ces deux type de déficiences avec des mises en situations, la rencontre avec des professionnels de terrain, la manipulation d'outils spécifiques, etc.

Option Accompagnement de la personne dépendante

Responsable de l'option :
Rebecca Shankland : rebecca.shankland@univ-lyon2.fr

Descriptif :
Devenue une appellation très présente dans le quotidien, la dépendance est essentiellement envisagée négativement, pathologisée ou surmédicalisée. Après l'avoir définie et précisée, nous proposons d'aborder les enjeux de la dépendance et de l'interdépendance dans le domaine des relations familiales, éducatives et amoureuses, puis d'identifier les processus psychologiques pouvant être mobilisés pour prévenir et réduire les risques d'addictions aux substances (alcool, tabac, cannabis…) et d'addictions comportementales (troubles des conduites alimentaires, addictions aux jeux…).

Objectifs :
- Le premier objectif consiste à mieux connaître les compétences et processus psychologiques adaptatifs qui représentent des leviers d'action pour prévenir et réduire les conduites addictives.
- Le second objectif consiste à s'initier aux méthodes de prévention et d'accompagnement visant à développer les compétences psychosociales et agir sur les processus psychologiques favorisant de meilleures capacités d'adaptation.

Connaissances à acquérir :
- Compréhension des processus psychologiques en jeu dans les conduites addictives
- Distinction entre les phénomènes de dépendance pathologiques et les relations d'interdépendance constructives
- Identification des facteurs de risque et facteurs de protection concernant les conduites addictives, notamment en lien avec les trajectoires développementales (adolescence) et les transitions de vie (passage à l'âge adulte).
- Développement des compétences psychosociales telles que définies par l'Organisation Mondiale de la Santé
- Méthodes permettant d'agir sur les processus impliqués dans le développement des capacités d'adaptation et de la flexibilité psychologique (approche d'acceptation et d'engagement, mindfulness, psychologie positive)

Modalités pédagogiques :
CM : Présentation des processus psychologiques impliqués dans les conduites addictives.
TD : Initiation à la mise en œuvre d'interventions ciblées sur le développement des compétences psychosociales (gestion du stress et des émotions), le développement de la flexibilité psychologique (mindfulness et approche d'acceptation et d'engagement), et le rééquilibrage des biais cognitifs entraînant des ruminations, des perceptions de soi négatives, une perte du sens de la vie (interventions de psychologie positive).

Option Clinique de l'entretien et pratiques professionnelles

Responsable de l'option :
Jean-Marc Talpin : jean-marc.talpin@univ-lyon2.fr

Objectifs et contenus :
Cet enseignement vise à sensibiliser les étudiants aux enjeux de l'entretien appréhendé dans la dimension clinique des enjeux qui le sous-tendent.
Il est composé d'un CM et d'un TD

Dans le CM, JM Talpin posera les bases puis fera intervenir différents collègues selon les cadres et les publics concernés :
Bases : introduction générale
cadre et et dispositifs de l'entretien
les processus psychiques dans l'entretien
temporalités de l'entretien
l'entretien avec la famille

Différentes problématiques :
Entretien en prison et expertise
l'entretien parents-bébé
L'entretien avec l'enfant
L'entretien avec l'adolescent
L'entretien avec l'adulte
L'entretien avec la personne âgée
Reprise et conclusion plus info examen
Le CM est validé par un examen sur table à partir de l'analyse d'un entretien clinique

Dans le TD il s'agira essentiellement de travailler à partir de jeux de rôles afin d'avoir l'expérience vécue de ce qui se passe dans un entretien et de pouvoir l'analyser en après-coup immédiat.
Le TD est validé par des exposés et des dossiers à partir de situation mise en jeu dans le TD

UE F5 – Transversale

Projet Professionnel Personnalisé

Responsable de l'élément pédagogique :
Elsa Laneyrie : elsa.laneyrie@univ-lyon2.fr

Objectifs :
Ouvrir le champ des possibles aux étudiants en les aidant à construire leur projet personnel et professionnel

- Les rendre acteurs de leur orientation professionnelle
- Faire le point sur leur orientation professionnelle en lien avec le marché de l'emploi et la sélection universitaire
- Identifier les différentes formations, passerelles, alternatives accessibles en fin de L3
- Identifier ou trouver les professionnels de l'accompagnement à l'orientation professionnelle
- Se situer dans les différentes perspectives d'insertion professionnelle
- Connaissances de soi (valeurs, personnalité, intérêts, aptitudes…)

Connaissances à acquérir :

- Connaitre les champs professionnels associés à la discipline
- Identifier les acteurs et structures facilitantes pour leur orientation professionnelle
- Identifier des outils permettant de faire le point sur ses expériences, compétences et différentes orientations possibles
- Connaitre les techniques de recherche d'emploi
- Savoir rédiger un CV, une lettre de motivation
- Savoir se présenter, valoriser son parcours lors d'entretiens d'embauche
- Identifier comment mobiliser son réseau personnel à des fins professionnelles

Organisation pédagogique :

- 4 séances de CM réparties sur les 12 semaines du S5, selon le groupe
- 4 séances de TD réparties sur les 12 semaines du S5, selon le groupe
  (précisions sur les alternances des TD sur la page L3 du site de l'Institut)

Langues

Cette UE comprend aussi l'enseignement des langues, géré par le Centre de Langues (coeff. 3).

Semestre 6

UE A6 – Méthodes et épistémologie

Responsables de l'UE :
Barbara Smaniotto : barbara.smaniotto@univ-lyon2.fr

Partie Epistémologie (CM)

Objectifs :
Sur le plan théorique, répondre à ces deux questions : La psychologie est-elle une science ? Existe-t-il une épistémologie de la psychologie ? Qu'est-ce que la psychologie peut apporter à l'épistémologie ?

Connaissances à acquérir :

- Eléments d'épistémologie normative (Popper) ou moins normative (Bachelard, Feyerabend), notamment appliquée aux SHS (Passeron)
- Points de vue psychanalytiques sur la théorisation et la pensée (Bion, Mijolla-Mellor)
- Eléments de constructionnisme social (Foucault, Hacking)
- Eléments d'histoire et de sociologie des sciences (Kuhn, Stengers, Latour)

Capacités et compétences à acquérir :
Compréhension des courants de l'épistémologie, capacité à évaluer les résultats d'une recherche avec des arguments épistémologiques.

Partie Méthodes transversales (CM+TD)

Objectifs :
Apporter des éléments théoriques et pratiques sur les outils permettant une évaluation psychologique des dimensions affectives et cognitives.

Connaissances à acquérir :

- La partie sur l'évaluation de l'intelligence portera, notamment sur une introduction aux tests psychotechniques de Binet à Wechler.
- La partie sur les méthodes projectives portera sur la notion de projection, les sous-bassement théoriques des épreuves projectives, le test du Rorschach (modalités de passation...)

Capacités et compétences à acquérir :

Une partie du TD portera de manière spécifique sur les échelles de Wechsler avec un approfondissement des règles de passation standardisées et de quelques principes de cotation. L'autre partie portera sur les principes de base de la cotation du Rorschach.

Modalités pédagogiques pour l'ensemble de l'UE :

CM : Apports théoriques

TD : Mises en situation, pratique des tests. Travail sur des protocoles Rorschach.

UE B6 – Psychologie cognitive

Responsables de l'UE :
Isabelle Tapiero : isabelle.tapiero@univ-lyon2.fr
Pascale Colliot : pascale.colliot@univ-lyon2.fr

Objectifs :
La psychologie cognitive se propose d'étudier et de modéliser le fonctionnement cognitif, c'est-à-dire les mécanismes à la base des comportements humains (pensées, actions, …), et les différents niveaux de connaissances impliqués dans l'élaboration de ces comportements. Cette U.E. a donc pour objectif de faire découvrir les principaux travaux et modèles de psychologie cognitive.

Connaissances à acquérir :
Cet enseignement (CM) concernera les grandes fonctions cognitives en lien d'une part, avec l'attention, la perception et la reconnaissance des objets, des visages et des scènes complexe et, d'autre part, avec la compréhension, la mémoire et les représentations mentales issues de trois grandes théories : symbolique, analogique et la cognition incarnée. Les théories et principaux modèles seront présentés ainsi que des recherches empiriques. Sera également abordé le thème de l'action.
Cet enseignement est guidé par le souci de faire comprendre et de transmettre la portée des modèles décrits et des recherches présentées ainsi que leur validité psychologique.

Capacités et compétences à acquérir :
L'objectif est ici d'aider les étudiants à acquérir les principes de la démarche scientifique et expérimentale (TD). Les étudiants pourront ici mettre en application de manière concrète les théories et modèles présentés en CM au travers de nombreux exemples de recherches.

Modalités pédagogiques :
Les étudiants se familiariseront avec la démarche scientifique à partir de la présentation de travaux de recherche de psychologie cognitive et en élaborant eux-mêmes des protocoles expérimentaux informatisés ou non.

UE C6 – Psychologie du développement et de la santé

Les TD sont répartis par sous-disciplines (développement ou santé) et aborderont les aspects cliniques et outils pratiques en psychologie de la santé. Ils sont à choisir par l'étudiant.

- ⇨ **Les étudiants seront informés des créneaux de TD de développement et des TD de santé via l'emploi du temps du S6.**

Responsables de l'UE :
Agnès Bonnet-Suard : agnes.bonnet-suard@univ-lyon2.fr
Béatrice Clavel : beatrice.clavel@univ-lyon2.fr

Objectifs :
L'enseignement de Psychologie de la santé envisagera à partir de la perspective d'un continuum entre santé et maladie les concepts généraux de la psychologie de la santé articulés aux paradigmes du champ disciplinaire. Il s'agira d'amener l'étudiant à envisager l'abord des phénomènes psychologiques contextualisés, en proposant une articulation entre repérage clinique des troubles et pathologies présentées, éléments de compréhension des phénomènes psychiques et subjectifs, et modalités de prises en charge.
Les objectifs sont : de distinguer la maladie, l'être et/ ou le sujet malade en fonction de la position clinico-théorique adoptée ; d'étudier les relations entre les composantes individuelles (stratégies d'adaptation, dispositions émotionnelles, fonctionnement cognitivo-émotionnel etc.) et sociales autour de la maladie et du malade ; de décrire et d'analyser les manifestations de souffrance au niveau symptomatique et subjectif ; de décrire et d'analyser les mécanismes psychologiques associés au vécu des troubles et les modifications subjectives que cela implique ; d'avoir une bonne connaissances des outils thérapeutiques dans le champ de la santé et de pouvoir proposer différentes modalités de prises en charges psychologiques selon les contextes cliniques et développementaux.

L'enseignement en psychologie du développement s'attachera à s'inscrire dans une continuité épistémologique en présentant le courant humaniste puis constructiviste, les processus de développement des compétences du sujet en interaction avec son contexte, les processus et enjeux des crises du développement et leur résolution. Le cours présentera les dynamiques structuro-fonctionnelles du développement de ces compétences ainsi que les situations de vulnérabilité et leur conséquences systémiques puis les modèles d'intervention psychologique afférents. Seront présentés en TD les outils d'intervention, l'objectif étant ici de permettre aux étudiants de problématiser une situation de terrain en appui sur la connaissance des dynamiques présentées en cours et d'utiliser des outils pour répondre à des hypothèses cliniques formulées à partir des observations de terrain.

Connaissances à acquérir :

L'enseignement doit permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances théoriques et cliniques dans le champ de la psychologie de la santé et du développement.

Capacités et compétences à acquérir :

L'enseignement doit permettre aux étudiants d'acquérir ou de renforcer leurs compétences théoriques et cliniques pour savoir identifier, reconnaitre les manifestations de souffrance en tenant compte des liens entre corps et psychisme ou du lien entre compétences et contexte, et proposer des orientations thérapeutiques ou des interventions adaptées.

Le contenu des enseignements magistraux est composé pour moitié d'enseignements en psychologie du développement commun aux deux créneaux et d'enseignements en psychologie clinique de la santé relatifs aux grands domaines d'application de la psychologie de la santé (CM lundi) et aux outils et pratiques en psychologie de la santé (CM mardi).

- ⇨ **Les contenus de CM pouvant donc différer pour la partie santé, les étudiants sont appelés à être vigilants lors de leur inscription IPWEB.**

UE D6 – Neuroscience cognitive

Responsable de l'UE :
Laura Ferreri : laura.ferreri@univ-lyon2.fr

Objectifs :
Ce module d'enseignement a comme objectif de former les étudiants à une approche de l'étude des mécanismes de la pensée en relation avec le substrat neurobiologique sous-jacent. Les données les plus récentes en imagerie cérébrale fonctionnelle et autres techniques d'enregistrement de l'activité cérébrale sont présentées afin de mieux comprendre comme notre cerveau donne naissance à la pensée.

Connaissances à acquérir :
Les étudiants doivent acquérir un ensemble de connaissances sur le fonctionnement des processus perceptifs, attentionnels, langagiers, mnésiques et émotionnels, via la compréhension de modèles explicatifs compatibles avec les connaissances les plus récentes sur le fonctionnement du cerveau. Des enseignements de psychopharmacologie et sur l'intégration multisensorielle complètent le programme.

Capacités et compétences à acquérir :
Outre les connaissances théoriques qui doivent être acquises dans le cadre de l'étude de ces différents processus mentaux, les étudiants sont encouragés à développer une réflexion interdisciplinaire dans laquelle psychologie, neurosciences, neuropsychologie, modélisation informatique interviennent et concourent à faire progresser nos connaissances sur le fonctionnement de la pensée humaine. Par la même occasion, les étudiants devraient ainsi acquérir les compétences de base leur permettant d'interagir avec des spécialistes de ces différentes disciplines.

UE E6 – Option stage

L'option stage correspond à un enseignement CM et TD en lien avec le terrain de stage de l'étudiant. Un accompagnement supplémentaire est proposé pour certaines options.

Option Psychologie sociale

Responsable de l'option :
Christine Morin-Messabel : christine.morin-messabel@univ-lyon2.fr

Objectifs :
Il s'agit de fournir les apports théoriques, conceptuels et méthodologiques fondamentaux de la psychologie sociale. Le stage (accompagné au cours du TD) dans une organisation socio-professionnelle ou associative doit permettre aux étudiants de développer le « regard psychosocial » en immersion et en lien avec des thématiques psychosociales relatives à la santé, l'éducation, la culture, la justice…

Connaissances à acquérir :

- Connaître les différents modèles et concepts fondamentaux liés aux théories de théories de Psychologie sociales appliquées dans le champ social.
- Connaître les différentes approches liées à la compréhension et à l'analyse des activités socio-professionnelles et aux interactions sociales en contexte.
- Savoir appréhender les enjeux humains en contexte.
- Connaître les différentes méthodes et approches d'analyse et de diagnostic des situations d'interactions sociales en contexte.
- Savoir développer le regard psychosocial sur le terrain de stage

Capacités et compétences à acquérir :

- Maîtriser et utiliser les grilles de lecture théorique dans l'analyse des situations sociales.
- Etre capable d'identifier les modèles théoriques idoines pour analyser les activités sociales.
- Savoir élaborer et présenter sa demande de stage, d'intervention.
- Etre capable d'identifier une problématique d'intervention en contexte social et de la clarifier y compris à partir de recherches bibliographiques et d'appuis théoriques.
- Savoir élaborer des pistes d'intervention et une posture réflexive en mettant en résonnance observations, apports théoriques et préconisations.

Option Psychologie du travail

Responsable de l'option :
Emilie Vayre : emilie.vayre@univ-lyon2.fr

Contexte :
Le travail est l'un des déterminants majeurs de la vie psychosociale des personnes. S'il contribue à leur bien-être et à leur épanouissement, il peut aussi être source de souffrance et de risques pour les individus. La Psychologie du Travail et des Organisations (PTO) a pour ambition de comprendre et d'accompagner le développement de l'individu dans son activité et ses différents parcours professionnels.
Cette UE vise à fournir les apports théoriques, notionnels et méthodologiques fondamentaux de Psychologie du Travail et des Organisations aux étudiants.

Objectifs du CM :

- Présenter les principaux objets d'étude et champs théoriques couverts par la PTO (*théories des organisations, de la motivation, des activités, de l'identité professionnelle, Culture organisationnelle*…)
- Exposer les différents domaines d'application de la discipline et les problématiques qu'elle se propose d'appréhender et de traiter dans les entreprises (*conditions de travail, santé au travail, conduite du changement, transition et insertion professionnelle…*)
- Apporter des grilles de lecture conceptuelle et méthodologique pour permettre aux étudiants de mener à bien leur stage de terrain (Cf. plu bas)

Une attention particulière est portée à l'illustration pratique et concrète de ces approches (étude de cas, supports vidéo…)

Objectifs du TD :

- Accompagner les étudiants dans la recherche de stage et la définition de la problématique d'analyse
- Les encadrer durant tout le déroulement de leur intervention
- Leur fournir les apports théoriques et méthodologiques appropriés pour mener à bien leur mission

Une attention particulière est portée à la réflexion collective et au suivi régulier du stage.
En ce qui concerne plus précisément la recherche du stage…
Le stage se déroule dans une organisation professionnelle (entreprise privée, organisation publique, collectivité locale, association…) et doit permettre de traiter une problématique en lien avec la PTO.
La présence d'un psychologue du travail n'est absolument pas requise dans la structure.

a) Concernant ***les objectifs de stage***
   Il ne s'agit pas à ce niveau de formation de L3 d'assumer une fonction ou un rôle de stagiaire-psychologue du travail, mais bien de s'immerger dans un contexte

professionnel particulier : pour observer, comprendre et rendre compte de ses rouages, de sa structure, de son fonctionnement... et aussi de ses dysfonctionnements et de ses aléas.

On attend donc de l'étudiant qu'il puisse appréhender et restituer une activité professionnelle réelle : par l'observation, la description et l'analyse de la situation de travail et de l'organisation dans laquelle elle se déroule.

b) Concernant les ***thématiques du stage***

- Sujets et thèmes possibles qui peuvent être abordés lors du stage ➔ *Analyse de l'organisation et de structure, diagnostic des conditions et des ambiances de travail, communications au travail, relations interpersonnelles, relations hiérarchiques, charge de travail, stress, introduction de nouvelles technologies, changements et mutations de travail, environnements physiques de travail, espace de travail, formation, reconnaissance/implication /motivation des salariés au travail, Accueil et relations de service, relations avec les usagers/clients, gestion de l'information et/ou de la communication au travail, description de postes (profil de poste), sécurité au travail, bien-être et qualité de vie au travail ; travail en réseau, collaboratif, à distance…*

- Terrains de stage possibles ➔ *Entreprise de différentes tailles (PME, ETI, Grand-compte), les différents services de ces entreprises (RH, informatique, Méthode, Sécurité, Qualité, Organisation, HSE, Médecine du travail, formation...), structures associatives, ONG, administration publique, collectivité locale et territoriale, résidences pour personnes âgées (EHPAD, hôpitaux…), commerces et grandes surfaces...,*
  En fait, toute organisation professionnelle de plus de 3-5 personnes où une activité collective et structurée est visible.

c) Concernant l'organisation du stage

La durée du stage est **au moins** de **30 demi-journée**s. Il débute au second semestre et peut s'organiser à la discrétion de l'étudiant. L'idéal étant que le stage s'articule avec les différentes séances de TD.

d) Concernant la recherche de stage

- Démarrer très tôt (*dès le 1° semestre*) la recherche du stage en démarchant votre réseau amical, familial…
- En consultant des sites spécialisés :
  - VIP Stage la Banque des offres de stages en ligne (http://www.vip-stage.com/)
  - Kap'stages - Stages - Stagiaires (http://kapstages.com)
  - jetrouvemonstage : http://www.jetrouvemonstage.com/

- Voir également les offres de la « mission Stage de l'université Lyon 2 » (via l'application "Pstages").

Bibliographique succincte :

Bobillier Chaumon, M. E. & Sarnin, P. (2012). Manuel de Psychologie du travail. Bruxelles : De Boeck

Brangier E, Lancry A., Louche C. (2004) Les dimensions humaines du travail : théories et pratiques de la psychologie du travail et des organisations. Nancy : Presse Universitaire de Nancy

Clot Y. (2010). Le travail à cœur Pour en finir avec les risques psychosociaux. Paris : La découverte

Clot, Y.(1999). La fonction psychologique du travail. Paris : PUF

Karnas, G. (2002.) *Psychologie du travail* Paris : PUF, Que-Sais-Je ?

Louche C. (2015). *Introduction à la psychologie du travail et des organisations*. Concepts de base. Dunod

Lemoine C. (2003). Psychologie dans le travail et les organisations. Relations humaines et entreprise. Paris : DUNOD

Méda D. (2004). Le travail. Paris : Que Sais-je. Puf.

Sarnin P. (2007) Psychologie du travail et des organisations. Bruxelles : De Boeck

Valléry, G., Bobillier Chaumon, M.E., Brangier, E. & Dubois, M. (2016). Psychologie du Travail et des Organisations : 110 notions clefs. Paris : Dunod

Option Handicap, Vieillissement, Santé

Responsables de l'option :
Agnès Bonnet-Suard : agnes.bonnet-suard@univ-lyon2.fr
Lydia Fernandez : lydia.fernandez@univ-lyon2.fr

Objectifs :
Cette option vise à la connaissance par les étudiants des problématiques de santé (somatique et psychique, addictions) et du vieillissement pouvant conduire à des situations de handicap, ou d'exclusion. Le but de cet enseignement est de donner aux étudiants les compétences nécessaires pour travailler auprès de différentes populations (enfant, adultes, personnes âgées) dans le champ de la santé somatique et psychique relativement à différents contextes de vie (institutionnalisation, milieu professionnel, centre de soins). Ces approches cliniques seront abordées au travers des enseignements théoriques dans les CM mais également par la formation à des outils pratiques ou d'étude de cas lors des TD.

Connaissances à acquérir :

- Sur les pratiques du psychologue dans le champ de la santé physique et mentale ;
- Sur les addictions et les souffrances au travail ;
- sur les handicaps occasionnés par des maladies chez les sujets âgés ;
- Sur les outils du psychologue et la pratique de ces outils avec les sujets âgés.

Capacités et compétences à acquérir :
Les étudiants devront être capables d'identifier les problématiques de santé dans différents contextes et mobiliser les connaissances acquises en cours et en TD pour les utiliser de façon plus concrète et autonome dans le cadre d'études de cas.

Modalités pédagogiques :
L'enseignement comprend des apports théoriques dans le cadre des CM. Les TD s'appuieront sur des mises en situation pratique, sur des témoignages, sur des études de cas pratiques issues des expériences de stage des étudiants pour élaborer autour des enjeux de la prise en charge de ces publics afin de mettre en pratique les compétences acquises.

Option Education, développement, handicap

(Psychologie du développement, de l'éducation, et problématiques interculturelles)

NB : depuis 2019-2020, le contenu de cette option a évolué vers une thématique « Education, développement, handicap ». Néanmoins, sur IPWEB et vos PV de résultats, vous verrez toujours l'intitulé original : « Psychologie du développement, de l'éducation, et problématiques interculturelles »… pas d'inquiétude, c'est bien la même option dont vous trouverez le descriptif ci-dessous.

Responsable de l'option :

Marion Griot : m.griot@univ-lyon2.fr

Objectifs :

Cette UE vise à une meilleure connaissance des parcours de développement, en fonction des situations de handicap pouvant se présenter tout au long de la vie. Elle s'inscrit dans la psychologie du développement et a pour objectif de montrer comment l'enfant, l'adolescent ou l'adulte s'adapte à une déficience (p. ex. déficience visuelle). Elle tend à présenter et préciser le rôle de l'environnement et du contexte de vie dans le développement, parfois qualifié d'atypique. Une attention particulière sera portée sur le champ de l'éducation et le contexte scolaire notamment.

Cette UE s'adresse donc aux étudiants désireux d'acquérir des connaissances théoriques et une expérience clinique dans le champ de l'éducation et/ou du handicap. L'objectif de cet enseignement est de permettre de développer les compétences nécessaires pour travailler auprès d'institutions scolaires et/ou de personnes en situation de handicap. Cette clinique spécifique sera abordée au travers des enseignements théoriques dans les CM mais également par la formation à des outils pratiques ou d'étude de cas lors des TD.

L'enseignement théorique proposera de tracer l'historique des concepts tels que le handicap, l'intégration et l'inclusion ainsi que les étapes de développement tout au long de la vie (life span). Nous verrons ainsi comment les représentations (sociales, artistiques, etc.) ont évolué au cours du temps et comment l'accompagnement des élèves et des personnes en situation de handicap s'en trouve modifiées. Des personnes en situation de handicap apporteront également leur témoignage. Enfin, la question du contexte (famille, école, institution) sera largement abordée dans le cadre de cette UE. L'étudiant sera invité à percevoir et comprendre les situations cliniques rencontrées sur les lieux de stage en s'appuyant sur le contexte du sujet et dans une perspective systémique.

Par le champ dans lequel cet enseignement (apports théoriques, études de situation, etc.) s'inscrit ainsi que par la vision interactionniste du sujet et de son environnement, cette UE prépare l'étudiant à une orientation dans un Master s'inscrivant dans une orientation prenant en compte le sujet en développement dans son contexte.

Connaissances à acquérir :

- Évolution des concepts de handicap et des modèles de la dépendance et des liens intersubjectifs au cours du temps ;
- Les modèles des situations de handicap, dont le modèle social interactif du PPH (Fougeyrollas) ;
- Les structures accueillant des personnes atteintes d'une déficience et les fonctions spécifiques du psychologue dans ce cadre ;

- Les dynamiques familiales confrontées au handicap : la prise en compte de l'environnement du patient, les crises individuelles et familiales, les crises institutionnelles, et la place des groupes (médiations) dans le soin institutionnel ;
- La notion de handicap inné ou acquis au cours de la vie ;
- L'impact du handicap et de la maladie sur l'identité du sujet et les conséquences sur les aidants familiaux et professionnels ;
- Les questions relatives à la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap.

Compétences à acquérir :

Les étudiants devront être capables d'analyser les situations de handicap rencontrées par le sujet et d'identifier les compétences de ce dernier et de son environnement pour optimiser sa participation sociale.
Les connaissances théoriques acquises lors des enseignements devront être articulées à l'étude de situations cliniques issue du stage.

Modalités pédagogiques :

L'enseignement comprend des apports théoriques dans le cadre des CM. Les TD proposeront de travailler à partir de mises en situation pratiques, de témoignages, d'études de cas issues des expériences de stage.

Option Psychopathologie adulte

Responsable de l'option :
Vincent Di Rocco : v.dirocco@univ-lyon2.fr

Objectifs et modalités pédagogiques :
Cette UE comprend, chaque semaine, 1h45 de Cours Magistral et 1h45 de Travaux Dirigés articulés au CM. Chaque étudiant doit effectuer un stage de 30 demi-journées au cours de l'année. Des **TD d'accompagnement de stage** sont proposés pour permettre à l'étudiant une prise de recul et une élaboration des situations rencontrées au cours du stage.
La **psychopathologie** est une base essentielle de la formation et de l'activité des psychologues cliniciens. L'enseignement de L3 prolonge l'introduction à la psychopathologie proposée en L2 en se centrant sur les problématiques touchant les sujets adultes. Ce cours prépare aux enseignements de Psychopathologie Générale, de Psychopathologie Approfondie, et de Psychopathologie du Somatique qui figurent au programme du M1 mention Psychologie Clinique Psychanalytique.
Le **Cours Magistral** aborde l'ensemble des formes de souffrances psychiques (névrotique, identitaire/narcissique, et psychotique) ainsi que les problématiques liées aux traumatismes, à la psychopathologie de l'agir, y compris les agirs violents, et une première approche du champ psychosomatique. Il s'agit essentiellement de proposer des modèles de compréhension permettant d'éclairer la dynamique psychique intrapsychique et intersubjective qui anime les différentes configurations psychopathologiques. Les éléments sémiologiques sont éclairés par une approche psychodynamique basée, pour l'essentiel, sur la métapsychologie psychanalytique tout en ouvrant un espace de débat avec les modèles issus des neurosciences. Toutefois, l'accent sera porté sur les formes psychotiques de la psychopathologie pour éclairer, d'une part, le débat entre les conceptions structurales les conceptions multipolaires de l'organisation psychique, et d'autre part les différentes conceptions freudienne, lacanienne et kleinienne de la psychose à propos de la construction du monde représentatif.
Les **Travaux Dirigés** permettent l'articulation entre les enseignements conceptuels et méthodologiques du CM et la clinique psychopathologique. Ils sont centrés sur des études de cas et la discussion d'extraits vidéos.

Contrôle des connaissances pour l'option :
CM (coeff. 1) : Examen terminal écrit : étude de cas
TD (coeff. 2) : Examen terminal écrit : « **rapport d'étonnement** » de 5 à 6 pages qui rend compte de l'élaboration des questions cliniques issues de l'expérience de stage et des liens avec l'enseignement du CM et du travail en TD. Le stage doit être réalisé dans le domaine défini par le CM, c'est-à-dire avec des sujets adultes. Dans le **Rapport d'Étonnement**, l'étudiant interroge sa rencontre avec le champ de la psychopathologie. Il évoque les questions qu'il se pose et esquisse un questionnement clinique susceptible d'être développé en Master 1. Il ne

s'agit pas de construire une pure question théorique, mais de partir des difficultés de la position praticienne dans la rencontre avec la souffrance psychique pour faire le lien avec l'enseignement théorique du cours magistral et les modalités d'études de cas dégagés dans le TD.

Bibliographie :

- **Lectures de base :**

Di Rocco V. (2014), *Clinique des états psychotiques de l'adulte*, Paris, Armand Colin.

Ferrant A. « Psychopathologie de l'adulte » in Roussillon R. et Coll. (2007), *Manuel de psychologie et psychopathologie clinique générale,* Paris, Masson.

- **Pour approfondir…**

Aulagnier, P., (1975), *La violence de l'interprétation*, Paris, Dunod.

Balint, M. (1968), *Le défaut fondamental*, trad. Fr., Paris, Payot, 1971.

Bergeret, J., (1985), *La personnalité normale et pathologique*, Paris, Dunod.

Bion, W.R., (1954-1962), *Réflexion faite*, Trad. Fr., Paris PUF, 1983.

Bolzinger, A. (1985),"Qu'est-ce que délirer", *Bulletin de psychologie*, n° 378, p. 8-12.

Donnet, JL., Green, A., (1973), *L'enfant de ça*, Paris, PUF.

Estellon V. (2010), *Les états limites*, Paris, PUF.

Federn, P., (1943), *La psychanalyse des psychoses*, trad. fr., Paris, PUF, 1979.

Freud, S., (1911), *Cinq psychanalyses*, trad Fr., Paris, PUF, 1966.

Freud, S., (1925), *Névrose, psychose et perversion*, trad Fr., Paris, PUF, 1981.

Gimenez, G., (2000), *Clinique de l'hallucination psychotique*, Paris Dunod.

Kernberg, O., (1975), *Troubles limites de la personnalité*, trad. fr., Paris, Privat, 1979.

Klein, M., (1952), *Développement de la psychanalyse*, trad. fr. Paris, PUF, 1980.

Lacan, J., (1955), *Le séminaire, livre III, les psychoses*, seuil, 1981.

Ménéchal J. (1999), *Qu'est-ce que la névrose ?* Paris, Dunod.

Pankow, G., (1969), *L'homme et sa psychose*, trad. fr., Paris, Aubier, 1973.

Racamier, P.C., (1992), *Le génie des origines*, Paris, Dunod.

Resnik, S., (1999), *Le temps des glaciations*, Paris, Eres.

Rosenfeld, H. (1987), *Impasse et interprétation*, trad. Fr., Paris, PUF, 1990.

Searles, H., (1959), *L'effort pour rendre l'autre fou*, trad. fr., Paris Gallimard, 1977.

Winnicott, D.W., (1962-1971), *La crainte de l'effondrement et autres situations cliniques*, trad. fr., Paris, Gallimard, 2000.

- **Une autre approche… les romans :**

Allan Poe E., *Le chat noir*.

Altusser L., *L'avenir dure longtemps*.

Becket S., *Pour en finir et encore*.

Cardinal M., *Les mots pour le dire*.

Didier M., *La nuit de Bicètre* .

Green J., *Adrienne Meusurat*.

Green J., *Si j'étais vous*.

Lovecraft H., *Nouvelles fantastiques.*

Machado de Assis J.-M., *L'aliéniste*.

Maupassant G., *Le Horla*.

Suskind P., *Le pigeon*.

Option Psychopathologie enfant

Responsable de l'option :
Albert Ciccone : a.ciccone.99@gmail.com

La connaissance de l'enfant et de la psychopathologie de l'enfant est essentielle pour la compréhension du fonctionnement psychique et de la psychopathologie en général, et pour la pratique du soin psychique. En effet, la souffrance psychique, dans les contextes psychopathologiques, concerne toujours des aspects infantiles du soi. Et le soin s'adresse toujours à l'infantile (« L'inconscient c'est l'infantile », disait Freud). Aussi l'expérience auprès de l'enfant réel est fondamentale pour une formation en psychopathologie et une pratique de soin psychique.

Le CM comprend trois parties : une approche sémiologique et diagnostique, une approche développementale et psychopathologique, une approche clinique et psychodynamique. Nous ferons ainsi trois passages sur l'ensemble des contextes psychopathologiques, éclairés d'abord dans une perspective sémiologique (quels sont les signes des psychopathologies ?), puis développementale (comment se développe la subjectivité et comment se mettent en place les conditions des psychopathologies ?), et enfin psychodynamique (quel est le sens – conscient et inconscient – des manifestations psychopathologiques ?).

La première partie décrit dans le détail les symptomatologies rencontrées dans la pratique clinique : autismes, psychoses, états limites, névroses, troubles des conduites et des comportements, troubles à expression somatique, troubles des fonctions instrumentales, déficiences intellectuelles et handicaps.

La deuxième partie explore les conditions de la naissance et du développement de la vie psychique. Le processus développemental est ainsi reconstruit et les conditions de sa pathologisation décrites dans le détail.

La troisième partie, enfin, met en évidence les processus psychiques qui caractérisent les contextes psychopathologiques. Sont ainsi explorés les états et processus autistiques, symbiotiques, limites. Sont pris en compte les effets des psychopathologies environnementales, familiales, ainsi que les effets traumatiques, dans la famille, de la rencontre avec une psychopathologie ou une anomalie chez un enfant.

Le TD propose à chaque séance une étude de cas, laquelle a été un sujet d'examen lors d'une année précédente. Cela permet une reprise des éléments transmis en CM, qui sont illustrés par une situation clinique ou mis à l'épreuve d'une situation clinique. Et cela prépare les étudiants à l'examen final qui validera l'enseignement.

Option Psychopathologie adolescent

Responsable de l'option :
Yves Morhain : yves.morhain@univ-lyon2.fr

Objectifs :
Interroger l'actualité des différentes manifestations de la psychopathologie de l'adolescence en repérant les impasses de développement plus ou moins graves pour certains jeunes dont le processus d'adolescence est entravé dans sa fonction d'élaboration de la « violence » pubertaire. Seront abordés les troubles primaires du narcissisme, des pathologies de l'agir (qui incluent les conduites addictives et suicidaires) et du retrait (inhibition, dépression) qui sont au premier plan. Ces figures de la destructivité portant la marque de perturbations de la continuité et des frontières du Soi, et sont d'authentiques pathologies du lien intersubjectif.

Connaissances à acquérir :

- Les enjeux de l'adolescence.
- La fonction du « processus d'adolescence » : qui est d'élaborer l'effraction pulsionnelle pubertaire traumatique qui « blesse » le moi d'un danger vécu à la fois comme provenant du dehors et du dedans
- Repérer et analyser combien ce « travail d'adolescence » est un travail de déconstruction et de reconstruction de cette période d'entre-deux, confronte aujourd'hui parents, enseignants, éducateurs, travailleurs sociaux, psychologues, magistrats, décideurs…, à de nouvelles formes de souffrance psychique de l'adolescence avec des problématiques qui relèvent de difficultés relationnelles, d'inhibition, de fléchissement scolaire ; mais aussi pour certains à des impasses de développement : tentatives de suicide, anorexie, conduites addictives, passages à l'acte, actes meurtriers, conduites extrêmes…
- Apprendre à développer ou instaurer pour ces adolescents, des espaces d'expression, de création, de médiation, de symbolisation qui, en tant qu'ils contribuent à un travail d'élaboration psychique et à une subjectivation, s'opposent à la violence de l'immédiat dans l'espace et dans le temps.

Capacités et compétences à acquérir :

- Approche clinique des manifestations psychopathologiques des adolescent.es
- Développer ses compétences de l'observation clinique
- S'exercer à l'articulation théorico-clinique
- Penser, trouver-créer des pratiques innovantes, y compris en lien avec les lieux de stages associés à cette option.

Modalités pédagogiques :
CM : apport de contenus
TD : étude de cas

Option Neuropsychologie cognitive

Responsable de l'option :
George Michael : george.michael@univ-lyon2.fr

Objectif :
L'objectif de cette UE est d'initier à l'étude de la cognition à travers les études de patients souffrant de troubles neuropsychologiques.

Descriptif :
Depuis sa naissance, la neuropsychologie cognitive s'est donnée comme objectif l'exploration et la compréhension des fonctions cognitives à travers leurs perturbations ayant comme outils de base, d'une part, les modèles cognitifs théoriques et, d'autre part, le comportement des patients porteurs de lésions cérébrales. Cette option vise à approfondir l'étude de la cognition à travers les études de patients cérébrolésés.

Contenu du CM :
Suite à une introduction, l'enseignement se construira autour de trois axes : (a) l'étude de cas de patients déjà décrits dans la littérature et la mise en correspondance troubles-modèles, dans le but de comprendre le processus de validation, falsification et exploitation de modèles du fonctionnement cognitif ; (b) l'étude de l'utilité de ces modèles dans le cadre de la recherche fondamentale et de la pratique clinique en neuropsychologie; (c) l'étude de certains syndromes neuropsychologiques spécifiques.

Contenu du TD :
Le TD s'articulera autour de 3 axes : (a) la connaissance de certains tests neuropsychologiques ; (b) la création d'un test cognitif ; (c) un stage d'observation ou de recherche (30 demi-journées).

Précisions sur le stage :
Le stage est de 30 demi-journées doit se dérouler au deuxième semestre et doit se terminer au plus tard la première semaine de mai. Exceptionnellement, le stage peut commencer au premier semestre mais, dans ce cas, il doit poursuivre au second semestre.
Date limite pour trouver un stage : 1ère semaine du 2e semestre.

Le stage doit être préalablement validé par M. George Michael. Un document d'agrément de stage doit être téléchargé depuis la plateforme de cours, rempli et signé par toutes les personnes concernées avant de l'envoyer par mail (george.michael@univ-lyon2.fr) validation.

Si l'étudiant n'arrive pas à trouver un stage, alors il fera obligatoirement un stage de recherche sur l'une des thématiques qui seront décidées le moment venu. AUCUNE DEROGATION NE SERA FAITE A CETTE REGLE.

Lieux de stage possibles :
- services de neurologie
- services de psychiatrie
- services de gériatrie (centres de mémoire, EHPAD etc)
- services de neuropédiatrie
- services d'épileptologie
- centres de rééducation et réadaptation fonctionnelle
- cabinets privés de neuropsychologie ou de psychologie cognitive
- cabinets privés d'orthophonie
- cabinets privés de neurologie

Le maître de stage peut être un médecin, un psychologue ou un orthophoniste. Il n'y a pas d'exigence quant au nombre d'années de pratique du maître de stage.
Le contenu du stage doit être obligatoirement lié à la neuropsychologie.

UE F6 – Transversale

Cette UE comprend uniquement l'enseignement des langues, géré par le Centre de Langues.

Stage obligatoire

Il s'agit d'un **stage d'observation de 30 demi-journées (105 heures) dont le tuteur n'est pas obligatoirement un psychologue**. Le terrain de stage doit être en rapport avec l'UE stage choisie au semestre 6, raison pour laquelle il est recommandé d'attendre la confirmation d'inscription dans l'UE stage (début novembre) avant de signer la convention de stage. En effet, le stage doit faire l'objet d'une convention comportant une annexe pédagogique validée et signée par votre enseignant référent (un enseignant de votre UE stage) avant l'entrée sur le lieu de stage. Il est donc nécessaire de faire valider votre idée / lieu de stage par l'enseignant référent de votre UE stage avant d'établir la convention.

La convention de stage

L'Université Lyon 2 s'est dotée d'un outil de gestion des offres et des conventions de stage : PStage. Il vous appartient de télécharger et d'imprimer vous-même votre convention de stage, votre annexe pédagogique ainsi que l'attestation de stage en vous connectant sur PStage avec votre login et mot de passe du Bureau Virtuel : via le web etu., Rubrique « études », Pavé « Tout sur les stages », Pavé « Gestion des conventions et offres de stage ». Voici la procédure :

1. Une fois que vous avez trouvé votre stage, vous devez saisir votre convention en vous connectant sur PStage : Menu : « Gérer mes conventions de stage/ Créer une convention ». Si votre lieu de stage n'est pas référencé sur l'application, pensez à remplir avec l'entreprise la « Fiche de renseignement pour convention de stage » afin de disposer des informations indispensables pour saisir votre convention.
2. Le secrétariat de scolarité valide votre convention de stage en ligne, vous pouvez alors l'imprimer en 3 exemplaires (accompagnée de l'annexe pédagogique et de l'attestation de stage).
3. Vous devez d'abord faire signer la convention de stage et l'annexe pédagogique par votre lieu de stage, puis par l'enseignant responsable de l'option stage à laquelle vous êtes inscrit. Vous rapporterez ensuite uniquement votre convention de stage au secrétariat de scolarité accompagnée d'une photocopie de votre attestation d'assurance « Responsabilité Civile ». (Si vous souhaitez recevoir votre convention à votre adresse, vous pouvez laisser une enveloppe timbrée demi-format libellée à cette adresse). L'annexe pédagogique, elle, doit être visée par votre tuteur enseignant et ne passe pas par le secrétariat.
4. Une semaine après, vous pourrez récupérer votre convention de stage signée par la Directrice, auprès du secrétariat de scolarité.

En cas de difficultés, contactez la mission stage : pstage_etu@univ-lyon2.fr

L'attestation de stage

La convention de stage n'est pas un justificatif de stage effectué. Seule l'attestation de stage établie par votre lieu de stage, une fois celui-ci terminé, est une « preuve » que vous avez effectué le stage. Vous devez donc fournir cette attestation de stage à l'enseignant responsable de votre UE Stage pour validation.

Cas particulier des stages dans les écoles du Rhône

Pour toutes les conventions concernant les stages effectués dans une école maternelle, élémentaire ou primaire du Rhône ou de la Métropole de Lyon, les étudiants doivent saisir sur Pstage :

- Etablissement d'accueil : la DSEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale du Rhône, numéro de Siret : 17690431600658)
- Service d'accueil : l'école dans laquelle le stage sera effectué
- Représentant de l'établissement d'accueil : M. Couturaud, inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale du Rhône

Code national de déontologie des psychologues

En tant que stagiaire psychologues, vous êtes sont soumis au code national de déontologie des psychologues adopté en mars 1996 par l'AEPU, l'ANOP et la SFP puis par 28 organisations ou associations de psychologues, et actualisé en février 2012. Ce code est destiné à servir de règle aux personnes titulaires du titre de psychologue, quels que soient leur mode et leur cadre d'exercice, y compris leurs activités d'enseignement et de recherche. Il engage aussi toutes les personnes, dont les enseignants-chercheurs en psychologie (16ème section du Conseil National des Universités), qui contribuent à la formation initiale et continue des psychologues. Le respect de ces règles protège le public des mésusages de la psychologie et l'utilisation de méthodes et techniques se réclamant abusivement de la psychologie.

Vous trouverez le code de déontologie des psychologues dans sa version actuelle (février 2012) sur le web : http://www.codededeontologiedespsychologues.fr. Vous trouverez aussi à cette adresse la charte européenne des psychologues adoptée à Athènes le 1er juillet 1995 par les 29 pays membres lors de l'Assemblée Générale de la FEAP (Fédération Européenne des Associations Professionnelles de Psychologues, soit plus de 120 000 psychologues). Il s'agit d'une tentative d'harmonisation des codes nationaux européens par l'articulation de quatre principes fondamentaux engageant une dynamique commune : respect et développement du droit des personnes et de leur dignité, compétence, responsabilité, et probité.

Crédit photo : agence Patriarche.

QUESTIONS FREQUENTES (FAQ)

Intégrer la formation 119
Absences 121
Validation des examens 123
Les stages 126
Accès en Master 129

Intégrer la formation

1. **Je suis titulaire d'un master d'histoire de l'art, d'un doctorat de philosophie et d'une licence de droit des affaires. Après de mûres réflexions, je souhaite maintenant devenir psychologue, est-ce que je peux entrer directement en L3 psychologie à Lyon 2 ?**

Non, vous n'avez pas les acquis de deux années d'études supérieures spécialisées en psychologie. Si vous voulez devenir psychologue via Lyon 2, il faudra candidater via Parcoursup à l'un des trois portails de notre université permettant, si vous validez l'année de L1 d'accéder à la L2 psychologie. Il est possible que d'autres universités soient plus souples en matière d'accès, cela dit : renseignez-vous !

2. **Je viens de valider ma licence de sciences cognitives, puis-je intégrer la L3 psychologie l'année prochaine ?**

Non, la L3 psychologie n'est accessible qu'aux étudiants ayant validé deux années d'enseignement universitaire spécialisées en psychologie. Vous pouvez néanmoins demander l'accès en L2 psychologie si vous avez validé le portail Psychologie – Sciences cognitives de Lyon 2.

3. **Je suis infirmière depuis 17 ans, j'aimerais me reconvertir et entreprendre des études de psychologie mais je n'ai pas les moyens d'arrêter de travailler pendant cinq ans, que me conseillez-vous ?**

Si vous ne pouvez pas arrêter de travailler, les études au régime général sont assez peu compatibles avec votre situation. Vous devriez donc envisager plutôt les régimes alternatifs : CFP ou FPP, qui permettent de cumuler emploi et formation (à un rythme néanmoins soutenu, il faut l'admettre). Cela allongera bien-sûr votre temps de formation, mais vous permettrait de continuer à travailler pendant le temps de préparation de votre licence, et de ne vous arrêter qu'une ou deux années lorsque vous préparerez votre master.

4. Je suis en terminale et j'envisage d'entrer en psychologie l'année prochaine, quelles lectures me conseillez-vous ?

Pourquoi ne pas commencer par *« Psychologie pour les nuls »* ? Non, ce n'est pas une blague : c'est un excellent aperçu pour les personnes qui n'y connaissent rien, sans doute bien plus fidèle à ce que vous apprendrez à l'université que ce que vous pourriez découvrir via youtube ou à la télévision. Si ce que vous lisez dans *« Psychologie pour les nuls »* vous intéresse effectivement, n'hésitez pas ensuite à vous procurer les manuels de base de licence (de la collection qui vous plaira le plus visuellement) de psychologie cognitive, de psychologie du développement, de psychologie sociale, de psychologie clinique… Si par ailleurs vous pensez avoir des soucis avec la biologie et les mathématiques, les manuels de biologie et statistiques pour psychologues sont indéniablement un investissement d'avenir.

5. Je suis en seconde et j'envisage d'entrer en psychologie dans trois ans, quelles options faut-il que je choisisse en première ?

Quel que soit le type de bac que vous préparez ou avez obtenu, et quelles que soient les options que vous choisissez, nous étudierons votre demande d'accès dans nos formations. En revanche, si vraiment vous voulez avoir notre avis, alors il va être simple : préférez la SVT et les mathématiques. Ce sont clairement, et de loin, les deux matières qui vous préparent le mieux aux études de psychologie. Et de fait, les étudiants qui sont spécialisés dans ces disciplines sont ceux qui réussissent le mieux dans le portail « psychologie – sciences cognitives ».

6. Je souhaite devenir psychocriminologue ou profiler, quelle formation spécifique faut-il suivre ?

Un étudiant sur deux entre dans le cursus pour travailler dans le domaine de la psychocriminologie. L'influence des séries télévisées se fait là fortement sentir et la demande des étudiants est ainsi fortement guidée par un stéréotype du psychologue dont il faut bien admettre qu'il s'éloigne sensiblement des réalités du métier. En fait, il n'y a pas réellement de formation spécifique à la psychocriminologie, et pour cause : il n'y a pas non plus de grandes possibilités d'insertion professionnelle dans ce domaine en France. De fait, la plupart des étudiants, lorsqu'ils découvrent réellement ce qu'est la psychologie à l'université, finissent par changer d'avis et de projets professionnels. Pour les plus résistants, la formation qui paraît la plus appropriée serait une licence de psychologie, puis un master de psychopathologie et psychologie clinique. Les stages de l'étudiant devront alors autant que faire se peut s'inscrire dans ou autour du milieu carcéral. Il existe quelques DU (Diplômes d'Université) en criminologie qui sont susceptibles de compléter la formation. Le reste de la formation se fait par l'expérience et la pratique de ces terrains sensibles.

Absences

7. Je travaille à mi-temps et ai deux enfants en bas âge, puis-je bénéficier d'une dispense d'assiduité pour les TD ?

En principe non, nous ne délivrons pas de dispense d'assiduité en psychologie. En effet, l'éventail des créneaux horaires proposés pour les TD chaque année est en principe suffisamment large pour que chacun puisse trouver un créneau pour chaque TD auquel il souhaite participer. De plus, nous avons constamment observé que la dispense d'assiduité n'est pas un cadeau puisque les résultats académiques ne s'en trouvent pas améliorés, au contraire. En cas d'importantes difficultés dues à l'occupation d'un emploi, vous pouvez envisager de suivre les études de psychologie via un autre régime (CFP ou FPP), plus adapté. Si toutefois le régime général est incontournable mais que votre présence en TD s'avère compromise, sachez que les examens de session 2 sont ouverts à tous les étudiants n'ayant pas validé leurs examens en session 1, sans condition d'assiduité aux TD : vous pouvez donc sans souci valider votre année sans avoir assisté aux TD à condition bien-sûr de vous en être procuré régulièrement les contenus auprès de vos collègues et de les avoir travaillés aussi assidûment que si vous aviez assisté aux cours en présentiel.

8. Je ne serai pas disponible à la date du prochain examen de contrôle continu de mon TD de psychologie cognitive car je dois me rendre au mariage de ma meilleure amie et je ne peux évidemment pas rater ça ; vais-je devoir redoubler mon année ?

Non, soufflez un peu et restez zen. Vous avez droit à une (seule) absence injustifiée au cours du semestre (les absences justifiées ne sont pas limitées ; mais nécessitent un motif légitime à l'appréciation de l'enseignant). **Au-delà d'une absence injustifiée, ou si l'enseignant organise un examen de contrôle continu le jour de votre absence** (justifiée ou pas), votre vie ne s'achève pas ; vous perdez simplement le bénéfice du contrôle continu et vous serez noté « absent » au TD : ABJ si vous avez justifié votre absence, ABI dans le cas contraire (ce qui peut avoir une incidence auprès du CROUS si vous êtes boursier). Le fait d'être ABJ ou ABI à l'un des éléments pédagogiques empêche la compensation des notes au sein de l'UE, du semestre et de l'année, mais ne paniquez pas : vous pourrez sans souci passer les examens de ce TD lors de la seconde session[33] et profiter à ce moment-là, si besoin, de la compensation.

[33] Rappelez-vous qu'il vous faut maximiser votre moyenne pour pouvoir entrer en Master… de ce point de vue, mieux vaut parfois une excellente note en seconde session qu'une note très juste voire insuffisante (mais compensée) en session 1 due au fait que, pour diverses raisons personnelles, vous n'étiez pas complètement disponible lors des examens de contrôle continu ! La session 2 est une seconde chance, pas une punition.

9. Je dois m'absenter de la région pour plusieurs mois. J'ai bien compris que je perdrai le bénéfice du contrôle continu et serai rentrée pour les examens de session 2. Néanmoins, pour me préparer aux examens du CM, puis-je bénéficier des enregistrements audio des cours ?

En L2 et en L3, les cours magistraux (uniquement) sont enregistrés par le département de Formation en Situation Professionnelle au bénéfice des étudiants inscrits en CFP. Le CFP est un régime spécial d'études réservé à des étudiants ayant été sélectionnés par une commission d'accès parce qu'ils remplissent des critères spécifiques. Ils suivent les TD le samedi et n'ont accès aux CM que par l'intermédiaire des enregistrements audio réalisés par le FSP. Les frais de scolarité sont de fait plus élevés pour ces étudiants. Pour ces raisons, les enregistrements audio des cours ne sont pas disponibles, a priori, pour les étudiants du régime général. Si vous ne pouvez pas aller en cours, procurez-vous les notes de vos collègues. Il peut arriver cependant, dans des circonstances exceptionnelles (longue maladie, échec d'une mobilité internationale…), que le responsable pédagogique de L2 ou de L3 (seul habilité à le faire), vous donne l'accès à ces enregistrements.

10. Je suis en L3, je n'ai pas pu obtenir sur IPWEB de créneau de TD compatible avec mon emploi chez Rapid McBurger : tous les créneaux qui m'intéressent sont déjà pleins. Pourriez-vous m'aider s'il vous plaît ?

Malheureusement, non. La liberté accordée aux étudiants de L3 de construire eux-mêmes leur emploi du temps en s'inscrivant directement aux TD qu'ils souhaitent sur IPWEB a malheureusement ses inconvénients : elle suppose que chacun soit « fair-play » dans le choix de son emploi du temps. Chaque année, de très nombreux étudiants nous contactent pour nous dire qu'ils ont des contraintes horaires drastiques à cause de leur travail (notamment) et qu'il leur faut donc absolument certains créneaux de TD spécifiques. De fait, chaque étudiant de la promo a de nombreuses raisons de préférer un horaire plutôt qu'un autre, et il nous est impossible d'arbitrer en décrétant qu'une raison est meilleure qu'une autre (aller chercher ses enfants à l'école est-il plus ou moins légitime que de travailler cher Rapid McBurger ?). Pour cette raison, nous refusons d'intervenir en « priorisant » certains étudiants plutôt que d'autres et il en résulte une certaine « course » à l'ouverture d'IPWEB en septembre et fin octobre. Nous sommes conscients que certains étudiants font la course davantage pour des questions de confort personnel que par nécessité vitale (si l'on peut dire). C'est pourquoi nous appelons chaque étudiant de L3 à un peu de fair-play et de souplesse : si vous n'avez pas d'impératif, merci de préférer les créneaux les moins remplis au moment de votre connexion à IPWEB. Et si vous avez connaissance de cas de collègues qui sont réellement très ennuyés avec leur emploi du temps et que vous pouvez aider en leur laissant la place que vous avez réservée, vous pouvez sans souci faire l'échange soit directement sur IPWEB, soit en passant ensemble au secrétariat de scolarité. Merci d'avance !

Validation des examens

11. Est-ce qu'on est obligé d'avoir la moyenne à tous les examens pour valider l'année ?

Non, le règlement de scolarité de l'Université Lyon 2 prévoit un certain nombre de compensations qui vous permettent de « rattraper » une note un peu faible à un examen par une note meilleure à un autre. Concrètement, il existe quatre types de compensations :

- **au sein d'un même élément pédagogique** (exemple : le TD de psychologie de la santé), les notes se compensent : n'apparaît sur le PV (votre relevé de notes) que la moyenne des notes que vous avez obtenues au sein de l'élément pédagogique. Ce dernier est définitivement acquis si cette moyenne est supérieure ou égale à 10/20.
- **au sein d'une même UE**, les notes de tous les éléments pédagogiques se compensent (pas toujours avec le même coefficient, ceci dit) : votre note à l'UE de neuropsychologie correspond à la moyenne de votre note au CM et celle du TD. L'UE est définitivement acquise si cette moyenne est supérieure ou égale à 10/20 ; vous capitalisez alors le nombre d'ECTS affecté à l'UE et tous les éléments pédagogiques composant l'UE sont définitivement acquis par compensation.
- **au sein d'un même semestre**, les notes de toutes les UE se compensent (avec un coefficient égal au nombre d'ECTS affecté à l'UE) : votre note au semestre correspond à la moyenne coefficientée des UE qui le composent. Un semestre est définitivement acquis si cette moyenne est supérieure ou égale à 10/20 ; vous capitalisez alors 30 ECTS quel que soit le nombre d'UE initialement validées et tous les éléments pédagogiques composant le semestre sont définitivement acquis par compensation.
- **au sein d'une même année**, les notes des deux semestres se compensent : votre note à l'année correspond à la moyenne des deux semestres. L'année est définitivement acquise si cette moyenne est supérieure ou égale à 10/20 ; vous capitalisez alors 60 ECTS (que vous ayez initialement validé un ou deux semestres) et tous les éléments pédagogiques composant l'année sont définitivement acquis par compensation.

12. Je n'ai pas validé mon année en première session, j'ai une moyenne de 9,8. Je n'ai eu que 11 au CM de psychopathologie car j'étais malade ce jour-là, je sais que je peux faire beaucoup mieux. Puis-je repasser cet examen ?

Non, un élément pédagogique acquis par capitalisation (vous avez eu 10/20 ou plus à cet élément pédagogique un jour dans votre vie) ou par compensation (cf. question 9) l'est définitivement. Il est strictement impossible de repasser les examens d'un élément pédagogique déjà acquis. Attention alors, notamment en L3, au piège de la compensation…

13. Pour des raisons de santé, je n'ai pas pu me présenter aux examens de première session du semestre 4. Puis-je demander aux enseignants de repasser quelques semaines plus tard ces examens pour ne pas perdre mes chances ?

Non ! Il arrive que les étudiants soient dans l'incapacité de se présenter aux examens pour des raisons évidemment indépendantes de leur volonté. Il n'appartient pas aux équipes pédagogiques d'évaluer la légitimité des raisons ayant suscité cette incapacité : toute raison est valable en soi. C'est d'ailleurs précisément pour cette raison qu'a été mise en place une seconde session d'examens. Bien que les étudiants la perçoivent souvent assez négativement (comme une sorte de « punition » pour ceux d'entre eux qui n'auraient pas été assez méritants en première session), la deuxième session d'examens vise uniquement à donner aux étudiants une seconde chance de valider leur année, quelles que soient les raisons pour lesquelles ils n'ont pas pu la valider en première session. Que vous ayez raté votre train ou que vous soyez hospitalisé en urgences le jour de l'examen de CM de psychologie sociale, ou encore que les circonstances de la vie vous aient empêché d'aller en TD trop souvent au point que vous perdiez le bénéfice du contrôle continu de première session, vous pouvez encore valider votre année en vous présentant aux examens de seconde session. En revanche il est strictement impossible pour les enseignants de vous faire bénéficier d'une « session spéciale » en vous proposant de rattraper les examens hors de la session initiale. Si malheureusement vous ne pouvez composer ni en première, ni en seconde session, vous serez contraint de redoubler pour pouvoir valider votre année (sauf cas très très exceptionnel d'étudiants en Régime Spécial d'Etudes dont la situation exigerait la tenue d'une « troisième session »).

14. Je n'ai pas validé mon année en seconde session, j'ai une moyenne de 9,92. Le jury peut-il m'accorder les quelques centièmes de points nécessaires pour valider mon année ?

Le jury, composé d'enseignants-chercheurs et de personnels habilités désignés par la Présidente de l'Université se réunit après chaque session d'examens pour valider les résultats individuels des étudiants. Dans certains cas, le jury peut effectivement décider d'attribuer des « points jury » pour permettre à un étudiant d'obtenir son année ou une mention quand ses résultats sont très proches des seuils. Ceci n'est toutefois pas du tout systématique : le jury est souverain et seul habilité à délivrer ces points de jury. Il n'y a aucun recours possible en cas de refus du jury d'accorder des points.

15. Les résultats des examens viennent d'être publiés, je suis notée « défaillant » alors que j'étais présent aux examens. C'est tout à fait scandaleux. Que faire ?

La mention « défaillant » (DEF) sur votre relevé de notes indique que votre moyenne annuelle, semestrielle, et à une UE n'a pas pu être calculée car il vous manque une note sur un élément pédagogique. L'élément pédagogique problématique est celui sur lequel apparaît la mention « ABJ » (absence justifiée) ou « ABI » (absence injustifiée). Le cas échéant, merci de ne pas remuer la terre entière, veuillez plutôt suivre la procédure suivante :

1) Vérifiez : avez-vous été absent à un ou plusieurs TD ou examens de l'élément pédagogique concerné ? Si tel est le cas, là est probablement la réponse à vos soucis. Eventuellement, prenez contact avec votre enseignant de TD pour vous en assurer.
2) Vous n'avez jamais été absent ? Pas d'angoisse : allez rencontrer le responsable de l'UE concernée au cours de la permanence qu'il organise après la publication des résultats : il fera le nécessaire pour retrouver d'où vient le problème. Ne contactez pas directement votre enseignant de TD sans avoir au préalable rencontré le responsable d'UE : cela ferait perdre du temps à tout le monde. De même, épargnez le secrétariat de scolarité : il est très peu probable que l'erreur soit administrative, et si c'est le cas, le responsable d'UE se chargera lui-même de contacter le secrétariat.

16. La note qui apparaît sur mon PV n'est pas celle que m'a communiquée mon enseignant de TD. C'est tout à fait scandaleux. Que faire ?

Votre enseignant de TD n'aurait jamais dû vous communiquer de note puisqu'il n'est pas habilité à le faire : c'est une erreur de sa part, n'hésitez pas à le gronder. Les notes qui apparaissent sur votre PV sont celles validées par le jury d'année : ce sont elles qui font foi. Plusieurs explications sont possibles pour le décalage que vous observez :

1) Le plus souvent il est dû à l'harmonisation des notes opérée par les équipes pédagogiques : il s'agit d'un processus pédagogique (donc relevant de la seule responsabilité des enseignants) qui consiste à rééquilibrer les notes des étudiants pour qu'ils ne soient pas victimes de la trop grande sévérité de certains enseignants ou qu'ils ne bénéficient pas des trop grandes largesses d'un autre. Ce processus consiste ainsi à neutraliser l'effet du correcteur pour que tous les étudiants soient traités de façon équitable. Des explications complémentaires pourront vous être données par les responsables d'UE si vous le souhaitez.
2) Dans de très rares cas il peut s'agir d'une erreur de calcul, de report, ou de saisie de note : pour le vérifier, allez rencontrer le responsable de l'UE concernée au cours de la permanence qu'il organise après la publication des résultats : il fera le nécessaire pour vérifier s'il y a un problème. Ne contactez pas directement votre enseignant de TD sans avoir au préalable rencontré le responsable d'UE : cela ferait perdre du temps à tout le monde.

Les stages

17. Est-ce que l'université va proposer une liste de terrains de stage sur lesquels candidater pour le stage obligatoire ?

L'Université propose effectivement quelques offres de stage : consultez le site de l'Institut de Psychologie, vos enseignants, et surtout JobTeaser : https://www.univ-lyon2.fr/job-universite/offres-de-stage-et-d-emploi)
Néanmoins, clairement, ces propositions demeureront assez exceptionnelles et ne permettront pas, quoi qu'il arrive, de satisfaire l'ensemble des étudiants en recherche de stage. C'est donc bien aux étudiants de trouver eux-mêmes leurs stages facultatifs et obligatoires, en candidatant spontanément dans les associations, institutions et entreprises qui les intéressent. Renseignez-vous auprès de vos enseignants pour savoir quels établissement cibler et comment le faire.

18. J'ai envoyé 28 candidatures et n'ai encore reçu aucune réponse favorable. Comment faire ?

Surtout, ne vous découragez pas ! Il est normal, en licence, d'avoir des difficultés pour trouver un stage : les organismes préféreront la plupart du temps prendre des stagiaires inscrits en M2, puis en M1, simplement parce qu'ils sont davantage autonomes et pourront donc potentiellement « aider » davantage qu'un étudiant de L3 en stage d'observation. Néanmoins, si les difficultés persistent, c'est peut-être parce que vos candidatures ne sont pas optimales. Il est possible en effet qu'elles ne soient pas suffisamment bien ciblées (êtes-vous sûr de vous adresser aux bonnes personnes ?), ou alors que la proposition que vous faites n'est pas suffisant attrayante. Par exemple, un stage d'observation ne signifie pas que vous vous contentiez d'observer les professionnels sans rien faire : proposez plutôt vos services bénévoles aux organismes que vous contactez, quitte à ce que les missions qui vous sont confiées soient éloignées de la psychologie (ça ne vous empêchera pas d'observer des comportements !). Indiquez clairement dans votre CV et votre lettre de motivation vos compétences (acquises en licence ou ailleurs) et précisez en quoi vous pouvez aider. Indiquez en quoi ce stage est compatible avec vos expériences passées éventuelles et votre projet professionnel. Appuyez-vous notamment sur les TD de PPP du semestre 5 pour mieux vous valoriser. Enfin, on ne va pas se mentir, à l'image du marché de l'emploi, celui des stages fonctionne beaucoup par le biais du « réseautage ». N'hésitez pas, donc, à activer vos réseaux. Si toutefois il n'est pas souhaitable que vous effectuiez un stage dans l'entreprise au sein de laquelle travaille l'un de vos parents, si une telle opportunité existe, soyez généreux et donnez les coordonnées à de la personne à contacter à vos collègues (voilà un excellent usage des réseaux sociaux !) : vous pourrez peut-être bénéficier plus tard d'un retour d'ascenseur…

19. Puis-je réaliser un stage à l'étranger ?

Oui, vous pouvez sans souci réaliser l'un de vos **stages obligatoires** à l'étranger, à condition de faire correctement signer la convention de stages éditée via l'application Pstage. En revanche, les **stages facultatifs** doivent obligatoirement avoir lieu sur le territoire national.

20. J'ai trouvé un stage, est-ce qu'il conviendra pour valider l'option du semestre 6 ?

Seul l'enseignant responsable de votre option stage est à même de vous indiquer quels terrains correspondent ou non aux attendus de l'option. Renseignez-vous donc plutôt auprès de lui le plus tôt possible. De fait, si le terrain de stage correspond aux attendus qu'il a fixés, il signera votre convention de stage ; dans le cas contraire il ne la signera pas et vous ne pourrez donc pas, de toute façon, réaliser ce stage. Renseignez-vous auprès de l'enseignant avant de conclure quoi que ce soit auprès d'un éventuel tuteur de stage.

21. J'ai trouvé cet été un terrain de stage pour le semestre 6. Ils veulent que je commence dès le 1er septembre. Comment procéder ?

Autant que possible, demandez à votre tuteur de stage la possibilité de réaliser votre stage plutôt sur la période février-mars-avril. S'il refuse absolument, rapprochez-vous de l'enseignant responsable de l'UE stage que vous souhaitez intégrer au semestre 6 pour vérifier l'adéquation du terrain, des missions, et signer la convention. Attention : le choix de l'option stage ne se fera, pour tous, que fin octobre ou début novembre, et votre place dans l'option stage correspondante n'est pas garantie. Cela ne signifie pas qu'à défaut de place dans cette option votre stage aura été inutile (peut-être qu'il pourra convenir pour l'option alternative à laquelle vous serez inscrit ; et dans tous les cas ce sera une expérience enrichissante), néanmoins vous aurez peut-être à effectuer un autre stage pour valider cette UE.

22. Pour enrichir mon CV, je souhaite effectuer un stage facultatif durant l'été. Comment dois-je procéder ?

Le stage facultatif doit être supervisé par un enseignant de l'Institut de Psychologie. Vous devez donc préalablement vous rapprocher d'un enseignant (de préférence de la spécialité qui vous intéresse) pour qu'il valide votre projet et signe une convention de stage facultatif (à télécharger sur l'application Pstage de votre ENT). Attention toutefois aux dates indiquées sur votre convention : un stage réalisé au cours de l'année universitaire 2020-2021 (par exemple) ne peut en aucun cas commencer avant le 1er septembre 2020 et ne peut en aucun cas se terminer après le 30 septembre 2021.

23. Les stages en psychologie doivent-ils obligatoirement être réalisés auprès d'un psychologue ?

Non, pas en licence. Il est même clairement assez compliqué, en licence, d'obtenir un stage auprès d'un psychologue (ça s'est vu, ceci dit) : priorité aux M2 ! Qui plus est, le stage obligatoire du semestre 6 est un stage d'observation au cours duquel on vous demande simplement d'utiliser vos connaissances et compétences acquises en psychologie pour proposer une relecture de phénomènes observés sur un terrain quel qu'il soit, auprès d'une population correspondant aux attendus de votre option stage. De ce point de vue, accompagner un psychologue n'est pas nécessaire.

24. Je serai en mobilité internationale au semestre 6, dois-je réaliser un stage durant ma mobilité ?

Non, ce n'est pas nécessaire : les étudiants en mobilité sont dispensés de stage. Néanmoins, pour l'entrée en master, il est possible que les commissions d'accès demandent un rapport de stage ou un rapport d'observation, par exemple. Renseignez-vous sur les exigences relatives aux masters qui vous intéressent. Dans le cas où un stage s'avérait effectivement indispensable pour l'entrée en master, et bien qu'il soit envisageable de le réaliser durant votre mobilité (cela semble cependant extrêmement compliqué), pensez à réaliser votre stage au cours du semestre 5.

25. Je suis en mobilité entrante à Lyon 2 pour le semestre 6, puis-je sélectionner l'option stage ?

Pas vraiment, il paraît préférable de vous concentrer sur les autres UE du semestre. En effet, les enseignements d'option stage sont destinés spécifiquement à accompagner les étudiants qui se rendent sur un terrain de stage en L3. Or, il paraît particulièrement délicat de trouver un stage durant votre séjour à Lyon, et vous ne profiteriez donc pas pleinement de ces enseignements.

Accès en Master

26. Si j'effectue ma L3 en mobilité internationale, cela ne risque-t-il pas de m'être préjudiciable pour l'entrée en master ?

En principe, non. L'expérience de mobilité internationale des étudiants de licence devrait toujours être valorisée par les commissions d'accès en master, du fait de l'expérience personnelle et académique particulièrement enrichissante qu'elle génère. Reste néanmoins à votre charge de valoriser correctement cette expérience de mobilité lors de vos candidatures en master. Il faut toutefois signaler que la mobilité au semestre 6 peut poser un certain nombre de difficultés aux étudiants à leur retour en France. Le premier souci est qu'ils n'ont pas pu suivre l'option stage et ne pourront donc pas forcément valoriser une telle expérience dans leur dossier (à moins d'avoir réalisé un stage facultatif à un autre moment). Le second souci, c'est que les notes de mobilité parviennent parfois à l'université Lyon 2 très tard (jusqu'en septembre). Or, la plupart des commissions d'accès exigent les notes du semestre 6 pour statuer sur les candidatures ; en cas de mobilité de l'étudiant, elles devront probablement statuer sans ces pièces. Néanmoins rassurez-vous : les enseignants-chercheurs qui constituent ces commissions d'accès ont conscience du problème.

27. Est-il possible de réaliser une mobilité internationale en Master 1 ?

En principe, oui. Si votre projet de mobilité est retenu, les commissions d'accès des masters ne devraient pas vous pénaliser : si votre profil et votre projet professionnel correspondent par ailleurs aux attendus de la commission d'accès, il n'y a pas de raison de ne pas retenir votre candidature. Néanmoins la situation est complexe : le M1 est une année fondamentale dans la plupart des masters, et la formation à la recherche est a priori un élément déterminant du parcours des étudiants au sein du master. Aussi, avant de finaliser votre projet de mobilité internationale, renseignez-vous auprès des responsables des masters auxquels vous projetez de candidater pour connaître leur avis sur votre projet.

28. Est-il possible de réaliser une année de césure entre la L3 et le M1 ?

Si votre candidature en master est retenue, vous pouvez effectivement effectuer une année de césure l'année suivant votre licence : il faudra toutefois impérativement réaliser votre inscription administrative en M1. Ceci n'est toutefois possible qu'à condition d'avoir déposé un dossier de demande de césure. Il convient également d'avertir le responsable du master au sein duquel vous êtes retenu de votre demande de césure. Attention : il est impossible de réaliser une année de césure après la licence si aucune de vos candidatures en master n'a été acceptée : la césure n'est possible que pour les étudiants inscrits administrativement à l'Université.

29. Est-ce que tous les étudiants de licence de psychologie à Lyon 2 trouveront une place en master à Lyon 2 ?

Malheureusement, non. Depuis la parution du Décret n°2017-83 du 25 janvier 2017, les établissements autorisés par l'Etat à délivrer le diplôme national de master peuvent organiser un processus de recrutement conformément aux dispositions de l'article L. 612-6[34]. Le nombre de places en master est ainsi limité ; cette limitation (qui a concerné pendant longtemps le M2 uniquement) vise à optimiser l'insertion des psychologues diplômés sur le marché du travail. Or, la psychologie est très attractive et nombreux sont les étudiants qui souhaitent s'inscrire en licence. De fait, les effectifs de notre promotion de L3 fluctuent, selon les années universitaires, entre 500 et 650. A ce jour (18 novembre 2020), les capacités d'accueil des différents masters de psychologie de l'Université Lyon 2 sont les suivants[35] :

- **Mention Psychologie : 50**
  (spécialités : psychologie cognitive des apprentissages ; neuropsychologie)
- **Mention Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique : 160**
  (spécialités : psychologie et psychopathologie clinique ; approches cliniques et modélisations de psychopathologies ; formation recherche en psychologie à partir des pratiques ; psychologie clinique de l'enfant et de l'adolescent)
- **Mention Psychologie sociale, du travail et des organisations : 80**
  (spécialités : psychologie du travail et des organisations ; psychologie sociale appliquée ; psychologie des activités et représentations collectives ; promotion et éducation pour la santé)
- **Mention Psychologie de l'éducation et de la formation : 50**
  (spécialité : développement, éducation et handicap)

Il faut toutefois préciser que les candidatures sont internationales : les étudiants ayant validé la licence de psychologie de Lyon 2 ne sont pas les seuls à candidater sur ces masters… de même qu'ils candidateront probablement à d'autres masters en France ou à l'étranger

[34] « Les établissements peuvent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat. […] Les capacités d'accueil fixées par les établissements font l'objet d'un dialogue avec l'Etat. »

[35] https://www.trouvermonmaster.gouv.fr/recherche?nomenclature=psychologie&institution=Lyon%202

30. Combien de candidatures chaque étudiant peut-il effectuer ?

Autant qu'il le souhaite ! Nous vous encourageons à optimiser vos chances en candidatant dans plusieurs masters qui vous intéressent, partout en France, et pourquoi pas à l'étranger. Evidemment cela suppose de vous que vous soyez mobile, mais il en va de votre formation professionnelle, qui vaut probablement ce sacrifice. Attention toutefois à ne pas multiplier inutilement les candidatures : chacune de vos candidatures doit correspondre à un réel projet professionnel qui vous motive ! Les commissions d'accès s'aperçoivent très vite qu'une candidature n'est pas motivée et qu'elle vise uniquement à « augmenter ses chances ». Chaque fois que vous candidatez dans un master, renseignez-vous sur les contenus de la formation, les débouchés proposés, et même sur les travaux de recherche des enseignants du laboratoire qui porte le master ! C'est en montrant que vous connaissez la formation et que c'est celle là que vous voulez intégrer que vous optimisez réellement vos chances d'y entrer.

31. Quels sont les critères de sélection en master ?

Pour chaque mention de master en France, il existe une commission d'accès indépendante qui fixe les critères sur lesquels elle évalue les candidatures. Ces critères sont très divers : il s'agit généralement de la réussite académique de l'étudiant (ses notes en licence de psychologie) mais pas seulement : sont également évalué les acquis de ses différentes autres formations, de ses expériences professionnelles et de stage, ainsi que l'adéquation de son projet professionnel avec la formation proposé et sa motivation à suivre cette formation. Ces éléments sont évalués sur la base de pièces que les candidats ont à fournir pour valider leur dossier de candidature (pièces listées, pour chaque master, sur le portail Trouver Mon Master[36]) et parfois d'un entretien individuel ou collectif complémentaire.

[36] https://www.trouvermonmaster.gouv.fr

32. Quels sont mes recours si aucune de mes candidatures n'est retenue ?

Un étudiant titulaire du diplôme national de licence[37] qui n'a reçu aucune réponse positive à ses demandes d'admission en première année d'une formation conduisant au diplôme national de master pour une année universitaire se voit présenter, à sa demande et pour cette même année universitaire, par le recteur de la région académique dans laquelle il a obtenu son diplôme national de licence et après accord des chefs d'établissement concernés, au moins trois propositions d'admission dans une formation conduisant au diplôme national de master. Ces propositions tiennent compte de l'offre de formation existante, des capacités d'accueil telles que définies à l'article L. 612-6, du projet professionnel de l'étudiant et de la compatibilité de la mention du diplôme national de licence qu'il a obtenu avec les mentions de master existantes, telle que définie par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

L'étudiant saisit le recteur de région académique, par l'intermédiaire d'un téléservice national créé à cet effet par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur[38], dans un délai de quinze jours :

1° A compter de la date d'obtention de son diplôme national de licence dans le cas où, à cette date, il a reçu notification de l'ensemble des décisions de refus opposées à ses candidatures à une inscription dans une formation conduisant au diplôme national de master ;

2° A compter de la notification de la dernière décision de refus opposée à ses candidatures à une inscription dans une formation conduisant au diplôme national de master dans le cas où celle-ci intervient postérieurement à la date d'obtention de son diplôme national de licence.

Le recteur de région académique veille à ce que l'une au moins des trois propositions d'inscription faites à l'étudiant concerne en priorité l'établissement dans lequel il a obtenu sa licence lorsque l'offre de formation dans cet établissement le permet et, à défaut, un établissement de la région académique dans laquelle l'étudiant a obtenu sa licence.

Si l'étudiant n'a pas donné de réponse aux propositions du recteur dans un délai de quinze jours suivant leur notification, il est réputé les avoir refusées.

Ces dispositions sont applicables aux titulaires du diplôme national de licence candidats à une inscription en première année de formation conduisant au diplôme national de master pour les trois années universitaires qui suivent l'obtention de la licence.

---

[37] Dans les faits, seuls les étudiants ayant candidaté à au moins deux masters peuvent engager cette procédure avec le Rectorat.

[38] La démarche doit être effectuée par le biais du portail https://trouvermonmaster.gouv.fr